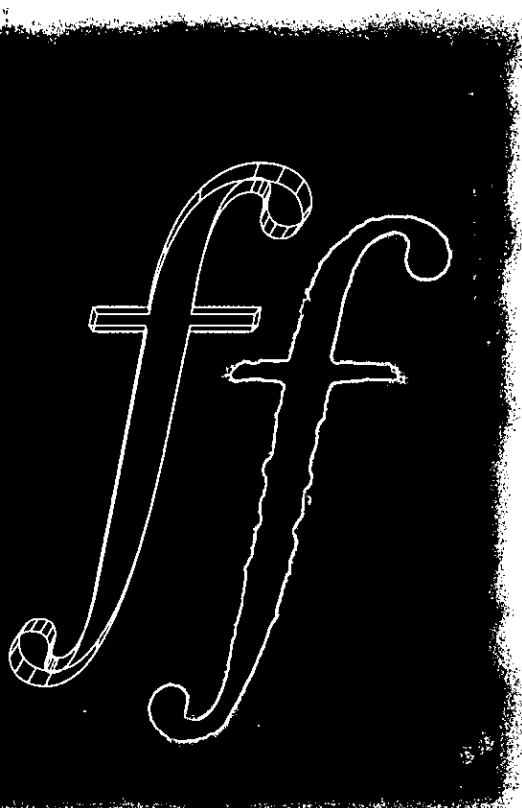


f r a n c e
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 8 10 €



*Du bon
usage...*

S o m m a i r e

France-Forum • n° 8 • Nouvelle série

Éditorial	5
-----------------	---

DU BON USAGE DES CRISES

Le Moyen-Orient et l'Europe PAR RENÉ FOCH	6
Retour de la Russie profonde PAR FRANÇOIS-GEORGES DREYFUS	10
La déprime rationnelle PAR MARC VARANGOT	16
Mixité sociale, identité nationale PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST	25
Immigration : la gauche sur le divan PAR CHRISTIAN SAVÈS	33

DU BON USAGE DE L'EUROPE

Réflexions sur le 40 ^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée PAR KARL LAMERS	37
Quelle Constitution pour l'Europe élargie ? PAR JACQUES MALLET	42
Dix futurs membres dans l'Union européenne PAR PETER SANDOR	51
La Slovénie aux portes de l'Union PAR MAGDALENA TOVORNIK	56

DU BON USAGE DES INSTITUTIONS

République et démocratie PAR MAURICE BLIN	61
La religion face à la politique PAR JEAN CHÉLINI	72
Elections allemandes : une victoire étriquée PAR HENRI MÉNUDIER	81

MOTS ET HUMEURS

Le dictionnaire du sens interdit PAR ANDRÉ LE GALL	85
--	----

LECTURES

Michel Mohrt, ou l'anti-émigré PAR PHILIPPE SÉNART	86
" Le marxisme de Marx " de Raymond Aron PAR CHRISTIAN SAVÈS	88
" La Charia et l'Occident " de Jean-Paul Chamay PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST	89
" La part du diable " de Michel Maffesoli PAR CHRISTIAN SAVÈS	91
" Après l'Empire " d'Emmanuel Todd PAR RENÉ FOCH	92
" Le temps des ruptures " de Jean-Luc Gendry PAR CHARLES DELAMARE	93

4^{ÈME} TRIMESTRE 2002

Du bon usage...

Il serait difficile, en tous cas fort léger, de nier qu'une crise profonde a atteint le monde occidental. Il s'agit à la fois d'une crise morale liée au déclin des idéologies, d'une évolution démographique que l'on sait défavorable, de conflits non réglés notamment au Proche Orient et bien entendu de dérives financières entraînant la chute des marchés financiers qui s'est précipitée depuis le milieu de 2002.. La nouvelle année 2003 va commencer sous de sombres auspices.

Faut-il s'en effrayer et se lamenter, tout en ne sachant que faire ? Nous pensons autrement. La crise rend nécessaire à nos yeux une réflexion exigeante sur la manière dont nos gouvernants et nos opinions publiques ont fait face aux événements récents, depuis la chute du Mur de Berlin jusqu'aux attentats du 11 septembre 2001 et à la montée du terrorisme dont il est encore difficile d'évaluer les répercussions, aussi bien dans les pays développés que dans le reste du monde

Les difficultés, parfois dramatiques, auxquelles nous nous heurtons déjà et qui vont s'aggraver dangereusement, ne sont pas le fruit du hasard, ni des caprices de la nature. Elles découlent de décisions humaines, trop humaines.

Notre rôle dans cette revue ne consiste certes pas à infliger des leçons aux responsables désignés par le peuple, mais à tenter de provoquer chez eux et ailleurs

des interrogations. Nous souhaitons susciter une volonté de changement. C'est pourquoi nous rappelons dans ce numéro qu'il existe un bon usage des crises, comme autrefois on disait qu'il y a un bon usage des maladies.

A l'intention de qui ? Certainement pas de ces décideurs qui font de la politique comme on fait des pâtés : à la demande de la clientèle, mais à consommer dans les 24 heures au risque d'empoisonnement. La crise que nous vivons actuellement annonce une transformation du monde, violente et profonde. Il faut oser le dire.

Pour affronter cette crise avec une chance de succès, il est nécessaire de prendre du recul, de la hauteur, de s'armer d'une pensée qui n'aura pas pour principal objet des replâtrages électoraux. Prendre du recul cela signifie revenir aux sources de notre civilisation, s'appuyer sur une conception de l'homme, mesure de toute chose ; mais aussi prendre conscience de l'évolution du monde afin de dégager une vision prospective capable de nous guider, telle l'étoile du Berger.

Nous allons inlassablement poursuivre nos recherches dans cette voie. Fortifiés par cette résolution, nous souhaitons à nos abonnés et à nos lecteurs un joyeux Noël et une bonne année 2003 !

Le Moyen-Orient et l'Europe

par René FOCH

L'intelligence est définie comme la faculté de s'adapter. Les Européens sauront-ils, face à la crise au Moyen-Orient et ailleurs, faire preuve de cette qualité ?

La crise actuelle au Moyen Orient d'où l'Europe reçoit l'essentiel de son pétrole démontre cruellement l'absence politique de l'Europe réduite à se positionner par rapport aux initiatives américaines.

Aussi existe-t-il maintenant un consensus assez général dans l'opinion publique européenne sur le fait que l'Europe doit avoir sa propre politique étrangère. C'est là un fait nouveau dont doit tenir compte la Convention, que nos gouvernements ont chargé de proposer sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing les institutions nécessaires à l'Europe de demain.

Le temps de l'OTAN est passé...

Pendant longtemps en effet la plupart des pays européens ont estimé qu'ils n'avaient pas besoin de politique étrangère et que l'OTAN y pourvoyait. Or depuis la disparition de l'Union Soviétique l'OTAN s'est profondément modifiée. Elle a perdu sa raison d'être et voici que par une révolution copernicienne Washington invite Moscou à siéger au milieu de ses alliés européens. Au lendemain du 11 septembre 2001 l'OTAN a manifesté sa solidarité avec l'Amérique. Celle-ci a remercié poliment mais ne voit plus dans l'OTAN qu'une boîte à outils pour des coalitions ad hoc et le président Bush presse ses alliés de participer à un corps expéditionnaire américain en Irak. On comprend la perplexité des pays pour qui la fidélité à l'OTAN tenait lieu de politique.

Face à cette situation les deux pays européens membres permanents du Conseil de Sécurité, la France et l'Angleterre ont joué la carte des *Nations Unies*. Par une heureuse coïncidence l'Allemagne va entrer par rotation dans le Conseil de Sécurité qui devient ainsi une enceinte privilégiée où les pays européens peuvent faire sentir leur poids.

D'une façon générale d'ailleurs l'Union européenne a tout intérêt à utiliser pleinement les organisations internationales susceptibles d'encadrer lorsque nécessaire les initiatives américaines dans un faisceau de procédures multilatérales.

La multilatéralisation de la politique européenne permet ainsi dans une certaine mesure de répondre à la militarisation croissante de la politique américaine et " le machin " dont se moquait de Gaulle trouve ici son utilité. Il en est de même dans le domaine du commerce international où, au sein de l'*Organisation Internationale du Commerce*, la Commission européenne dispose des compétences nécessaires pour défendre les intérêts européens mis à mal par certaines mesures unilatérales des Etats-Unis.

Dans le cadre de l'*OTAN* si l'Amérique y a fait entrer la Fédération Russe par le biais d'un conseil d'association il appartient à l'Europe d'en tirer parti.

A l'Europe d'en tirer parti

Fini le temps où l'Amérique faisait pression sur l'Allemagne pour l'empêcher de construire un gazoduc destiné à amener le gaz naturel russe vers les marchés européens, l'heure est à l'intensification des échanges dans le secteur énergétique. Si dans le domaine militaire notamment la Russie traite avec l'Amérique, dans le domaine économique c'est l'Europe proche qui est de très loin le partenaire principal. Les chiffres sont éloquentes : en 2001 la Russie et les Etats-Unis ont échangé pour 10 milliards de dollars de biens mais dans le même temps le commerce entre la Russie et l'Europe a représenté 75 milliards de dollars. A ce niveau les échanges économiques revêtent une signification politique et on mesure le caractère artificiel des dispositions prévues par les traités européens actuels qui maintiennent une séparation en trois piliers : les problèmes économiques (où la Communauté européenne dispose de la personnalité juridique), la politique étrangère et de sécurité commune et les problèmes juridiques (où l'Union européenne ne dispose pas de la personnalité juridique). Il convient évidemment de doter l'Union politique de la personnalité juridique et de mettre un terme à cette division absurde si l'on veut que l'Europe puisse faire sentir son poids économique sur le plan politique. Ceci ne ferait que correspondre à la nature multiforme des problèmes modernes. La réponse au terrorisme par exemple n'est pas seulement un problème militaire. C'est un problème de police, de contrôle des flux financiers, des flux migratoires, de développement et la notion même de politique extérieure perd de sa pertinence si l'on considère que le terrorisme trouve ses cibles à l'intérieur de nos frontières.

De même un événement intérieur à l'Union européenne : l'entrée de l'Angleterre et donc de la City dans l'euro si elle se réalise, aura des conséquences géopolitiques considérables qui pourraient porter ombrage à la place de New York. Sans aller jusque-là elle peut entraîner une substitution de l'euro au dollar dans certaines transactions internationales comme on commence à le voir. Ces exemples concrets n'entrent pas directement dans les termes de référence de la Convention européenne qui sont de nature pré-constitutionnelle mais ils montrent l'importance d'une concertation à trois entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre si la Politique Etrangère et de Sécurité (PESC) doit devenir un jour une réalité.

Celle-ci ne se fera pas comme certaines politiques européennes par des décisions générales du Conseil des ministres à laquelle certains pays pourraient s'abstenir de participer. Elle se fera par des accords préalables entre ces trois protagonistes, accords ouverts aux autres pays. On peut citer ici le cas de l'OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement) qui tire son origine d'un accord franco-allemand ouvert à tout pays susceptible d'apporter une contribution dans ce domaine (Angleterre, Italie, Pays-Bas, d'autres encore). Cet accord qui a donné lieu à un traité dûment ratifié est intéressant à un double titre. Il illustre d'abord le processus de boule de neige qui semble pertinent en la matière. Il prévoit d'autre part un Conseil qui pourrait se réunir en présence de ministres des Affaires Etrangères et de la Défense lorsqu'il s'agirait de préparer certaines décisions de politique étrangère à contenu militaire avant que celles-ci soient entérinées par les instances compétentes de l'Union.

La troïka, un bon véhicule

Il appartiendra à la Convention de trouver les formules qui permettent d'éviter toute discrimination : celle qui consisterait à empêcher certains pays membres de participer aux décisions dans ce domaine mais aussi celle qui consisterait à mettre sur le même pied des pays apportant des contributions bien différentes. Il est évident que si une formule n'était pas trouvée la réalité des choses s'exprimerait dans des réunions ad hoc en dehors des instances officielles. Il est naturellement souhaitable que nos pays se dotent des moyens militaires indispensables pour assurer leurs missions de maintien de la paix dans les Balkans ou pour participer éventuellement à telle autre opération extérieure. Mais ce n'est pas là l'essentiel.

L'essentiel est pour l'Union européenne de mobiliser les considérables ressources économiques qui sont les siennes *au service de politiques volontaristes comme le développement de l'Europe de l'Est ou la mise en place d'une*

coopération énergétique avec la Russie. Et puis l'Europe doit être prête à faire face à l'instabilité possible de la devise américaine. Colosse militaire l'Amérique est par certains aspects un colosse aux pieds d'argile. Le déficit de sa balance commerciale ne cesse de croître, passant de 100 milliards de dollars en 1993 à 450 en 2000.

On peut regarder ce développement de bien des façons comme une réponse de l'Amérique à l'insuffisance de la demande globale, une sorte de politique keynésienne à l'échelle mondiale. L'Amérique ne serait plus essentielle au monde par sa production mais par sa consommation. On peut aussi y voir une sorte de tribut impérial finançant la surconsommation américaine détournant à son profit des capitaux qu'il serait plus utile d'investir dans d'autres parties du monde. Quoiqu'il en soit c'est une situation fragile qui peut changer brutalement et entraîner des décisions unilatérales des Etats-Unis peu conformes à nos intérêts comme la hausse des droits sur l'acier. Rappelons-nous les secousses qui ont suivi l'abandon par Nixon de la convertibilité du dollar et la formule lapidaire du Secrétaire au Trésor de l'époque, le texan Tom Conally : " Le dollar est notre monnaie et votre problème ". Cette fois-ci nous avons l'euro mais il est temps de réfléchir à ce que pourrait être la contribution de l'euro à un système alternatif.

Ce ne serait pas la première fois qu'une crise donnerait à l'Europe l'occasion de progresser. En 1956 déjà les diplomates préparaient un traité européen. Les travaux traînaient lorsque la crise de Suez et l'invasion de la Hongrie vinrent rappeler aux nations européennes le peu de poids dont elles disposaient dans le monde de l'après guerre : six mois plus tard on signait le traité de Rome créant le Marché Commun. Le précédent est à méditer. Devant les crises internationales qui menacent, l'Europe a besoin d'une constitution pour pouvoir défendre ses intérêts et devenir enfin un acteur à part entière sur la scène internationale.

Tout ceci ne relève pas de l'obsession anti-américaine que dénonce à juste titre Jean-François Revel mais vise au contraire à appliquer aux relations internationales deux axiomes fondamentaux de la politique intérieure américaine : au plan économique ne tolérer aucun monopole, au plan politique limiter le pouvoir par le pouvoir. C'est le principe des " checks and balances " sur lequel se fonde la constitution américaine.

René FOCH

¹ Voir sur ce point *Après l'Empire* d'Emmanuel Todd, Gallimard.

Retour de la Russie profonde

par François-Georges DREYFUS

L'auteur vient de visiter la Russie. Elle n'est pas riche, elle n'est pas occidentale, elle est en retard. De l'humiliation vis-à-vis de l'Occident sortira-t-il le progrès ou la crise ?

Quand on se contente de séjourner à Moscou ou Saint-Pétersbourg, on peut penser que la Russie s'occidentalise et se rapproche de nos conditions d'existence. Mais ces capitales elles-mêmes, conduisent, ne serait-ce qu'en raison des embouteillages monstres et du nombre de voitures haut de gamme que l'on y rencontre, à donner une vision inexacte de la réalité. Aujourd'hui, malgré ses 145 millions d'habitants vraisemblables, malgré l'énormité de ses richesses potentielles, la Russie, globalement, peine au niveau économique : son PIB atteint tout juste 400 milliards d'euros alors que celui de la France est de l'ordre de 1300 milliards. Il est vrai que ce retard économique de la Russie sur l'Occident est très ancien.

Il faut avoir présent à l'esprit ce sous-développement permanent de la Russie pour essayer de comprendre les difficultés économiques de la Russie d'aujourd'hui. Il y a à cela de nombreuses raisons sur lesquelles depuis des décennies, sinon depuis des siècles, on fait silence.

La mentalité russe se fonde sur plusieurs éléments qu'on ne devrait pas négliger.

D'abord, pendant trois siècles le monde russe a été sous domination de Mongols, plus ou moins islamisés. Entre 1237 et 1240 les Tatars envahissent la Russie, se convertissent à l'Islam vers 1250 et ce n'est qu'entre 1480 et 1552 (prise de Kazan) que les Russes "se libèrent du joug tatar" (Bernard Lewis). Trois siècles d'occupation tatare et musulmane entraînent un métissage des populations russes et contribuent à renforcer le fatalisme inné des populations slaves.

La Russie du XVIII^{ème} siècle que Pierre le Grand veut occidentaliser est une Russie "asianisée", où a régné ce que Montesquieu appelle au même moment "le despotisme asiatique". Celui-ci en réalité n'a jamais disparu et il a été renforcé d'abord par les "Tsars autocrates de toutes les Russies", puis par les dirigeants bolcheviks de Lénine à Brejnev. Soyons honnêtes, on ne devient pas un pays démocratique d'un simple coup de baguette et dix ans plus tard, la Russie n'est toujours pas un pays profondément démocratique.

Il suffit d'aller dans la Russie profonde en descendant la Volga, de 500 à 800 km à l'est de Moscou pour découvrir une réalité russe bien différente de celle que l'on trouve dans le centre de Moscou ou de Saint-Pétersbourg.

La pauvreté russe

De grandes villes au bord de la Volga, comme Nijni-Novgord, Kazan, Samara, Saratov ont une population d'environ un million d'habitants. Mais elles n'ont rien à voir avec les métropoles du monde occidental.

Au fond, elles sont toutes constituées de la même manière : une vieille ville avec un Kremlin, une cathédrale orthodoxe et quelques très beaux hôtels construits par des négociants à la fin du XIX^{ème} et au tout début du XX^{ème} siècle, plus ou moins en ruines (ne sont restaurés que les bâtiments récupérés par les banques), des blocs d'HLM sans grâce et une masse d'isbas en bois généralement mal entretenues. A cela s'ajoute une grande rue commerciale piétonne que l'on vous montre avec fierté et qui fait penser aux centres commerciaux du Berlin encore ravagé de 1960 ! La remise en état de ces villes demandera plus d'une bonne dizaine d'années, surtout au rythme avec lequel travaillent les Russes !

Partout, par contre, trône Lénine sur la place principale autour de laquelle on trouve les principaux bâtiments administratifs, généralement du plus pur style stalinien, l'ensemble étant traversé par la "Sovietzkaïa prospekt", l'avenue soviétique ! C'est comme si, en France, chaque ville avait sa place Napoléon et son avenue Robespierre. Au reste, à Moscou même, on va réinstaller la statue de Dzerjinski (fondateur de la Tcheka et du Guépéou), face à la Loubianka, siège de la police secrète.

Mais ce qui frappe le visiteur, c'est l'importance du sentiment patriotique. Dans toutes ces villes brûle la flamme à la mémoire des victimes de la Grande Guerre patriotique. Ce qui est très significatif, c'est la tradition selon laquelle les jeunes mariés, le jour de leur mariage, viennent systématiquement y déposer les fleurs qu'on vient de leur offrir. Reconnaissons que c'est extraordinairement émouvant et infiniment sympathique.

La Russie d'aujourd'hui est un pays pauvre et humilié ; si on ne comprend pas cela, on ne peut pas parler sérieusement de la Russie. C'est peut-être peu sensible à Moscou ou à Pétersbourg, c'est visible à l'œil nu à Nijni-Novgorod, Kazan ou Saratov.

Pays pauvre, la Russie l'a toujours été. Par rapport à l'Occident, l'écart n'a cessé de se creuser. En 1820, le PIB par habitant de la France dépasse celui de la Russie de 40%, en 1913 de 100%, l'écart est le même en 1938 comme en 1950. En 1990, en utilisant les chiffres soviétiques, sûrement gonflés, l'écart était de 300% ; il est aujourd'hui de l'ordre de 500%. Ces simples données réduisent beaucoup les affirmations de certains "Kremlinologues" pour qui, de 1900 à 1913, la Russie tsariste aurait connu une croissance particulièrement rapide. Stolypine ou pas, c'est tout simplement inexact.

De 1900 à 1913, la croissance russe est simplement analogue à celle de la Hongrie, très inférieure à celle du Reich ou même de la France. Le PIB total de l'URSS en 1989 avec 290 millions d'habitants est analogue à celui de la R.F.A. avec 62 millions d'habitants. Il est vrai, qu'à l'époque, la CIA avait calculé un PIB de 2000 milliards de dollars, confirmant à peu près les données soviétiques : il fallait, en effet, pouvoir justifier le maintien du budget militaire des États-Unis !

En réalité, le retard économique est une permanence de l'histoire russe

Moyenne du taux de croissance du PIB					
Années	1000-1500	1500-1600	1600-1700	1700-1820	1820-2000
Europe occidentale	0,13	0,14	0,15	0,15	1,51
Russie	0,04	0,10	0,10	0,10	1,06

Je crois, qu'au fond la Russie n'a jamais pu rattraper les conséquences des invasions mongoles et tatares. C'est ce que confirme l'évaluation du PIB/hab. de 1000 à 2000 :

Années	1000	1500	1820	1870	1913	1950	1973	1998
Europe oc.	400	770	1200	1970	3500	4600	11500	18000
Russie	400	480	670	910	1500	2600	5800	4300

Sources : A. MADDISON - OCDE 2001.

Au fond, le poids de l'Histoire depuis Pierre le Grand, fait qu'il y a deux Russies : Jusqu'en 1917, il y a une Russie occidentalisée qui représente de 5 à

10% de la population. Depuis 1917, malgré la révolution bolchevique, malgré la planification, l'industrialisation, la Russie occidentalisée représente à peine 40% de la population, la Russie traditionnelle 60%, le Kolkhoz s'est substitué au MIR.

Quand on nous explique que la Russie nous aura rattrapé dans 10 ans, il ne faut pas oublier qu'il aura fallu 25 ans au Japon – moins peuplé – pour multiplier par cinq son PIB.

La Russie est en réalité un pays sous-développé dont le PIB par habitant est inférieur à celui de la Turquie et de tous les pays de l'Europe centrale ou orientale au nord du Danube, très inférieur à celui de Taiwan, du Chili ou du Mexique, analogue à celui de la Colombie !

Tout cela permet de comprendre l'état actuel de la Russie face à l'Europe. C'est encore une économie émergente. La croissance est faible et les indicateurs demeurent médiocres, comparés à ceux de la Pologne, de la République tchèque ou de la Hongrie : l'inflation demeure forte (15% contre 1 à 4% dans les pays d'Europe centrale) et la production industrielle stagne, à la différence de la Pologne, de la République tchèque ou de la Hongrie.

C'est dans la Russie profonde que l'on découvre deux traits essentiels de la société russe : le poids de l'orthodoxie et "l'asianité".

Le poids de l'orthodoxie

Pour faire croire à la rupture avec le marxisme athée, on a rendu toute sa place à l'Église orthodoxe, en oubliant que bon nombre des métropolitains, à commencer par le Patriarche, avaient déjà servi le système soviétique. On a consacré des sommes considérables à la restauration des églises (peintures refaites, re-dorure des coupoles, etc.) et l'on sent cette prégnance de l'Église qui apparaît, comme jadis - le rempart contre la poussée de l'Islam, - aujourd'hui contre une autre forme de civilisation, c'est très sensible dans la moyenne et basse vallée de la Volga. Or le taux de fécondité est supérieur à 2 chez les musulmans, il est inférieur à 1.5 chez les non-musulmans.

Depuis Pierre le Grand, on le sait, l'Église orthodoxe est au service du pouvoir et cela demeure aujourd'hui. On a parfois l'impression que l'encadrement orthodoxe s'est substitué à l'encadrement du Parti, mais n'oublions pas que plus des deux tiers des prêtres et des prélats aujourd'hui en fonction, ont eu jadis des liens extrêmement étroits avec le Parti.

Au reste, qui a payé les travaux de reconstruction des immeubles religieux ?, et les mosquées que j'ai visitées sont infiniment moins bien traitées que les églises.

Est-ce un retour à la Foi comme ne cessent de le dire nombre d'ecclésiastiques, russes ou occidentaux ? Rien n'est moins sûr. On voit en l'Église orthodoxe d'abord le maintien du sens de la Patrie, de la Rodina, ensuite un moyen de se retrouver. Dans une large mesure, en province tout au moins, l'Église donne l'impression de s'être substituée au Parti. Et cela contribue largement à expliquer le soutien apporté par l'Église au président Poutine.

"L'asianité"

Le deuxième problème dont on se garde bien de parler dans un pays où parler de racisme, de races, est quelque chose d'abominable. En fait, les races ont toujours existé. A Moscou ou à Pétersbourg, et même à Smolensk ou à Novgorod, à l'ouest, il est évident que le Russe est un Slave. A l'est de Moscou, c'est infiniment moins évident.

Dans un triangle Samara, Perm, Kazan, il y a plus de 10 millions de Turcophones (Tatars, Bachkir, Tchouvaches) ou Finno-Ougriens (Oudmourtes, Maris, Mordves), organisés en Républiques autonomes, avec leurs langues officiellement reconnues et enseignées, leur littérature, leur culture (théâtre en particulier). Tout cela a naturellement des implications sur les comportements des populations locales, y compris les populations russes, d'autant que les mariages mixtes ne sont pas négligeables. Ayons conscience que tous ne sont pas musulmans comme les Tatars ; les Tchouvaches ou Cosaques sont des tures orthodoxes.

Dans cette Russie profonde, le niveau de vie est infiniment plus faible qu'à Moscou. Si dans l'Union Européenne le PIB est de l'ordre de 23 000 par an et par habitant, il n'est en Russie que de 6 500 . Si à Moscou il est de l'ordre de 12 à 15 000 , il est largement inférieur à 10 000 dans la vallée de la Volga. Il suffit de constater l'état des habitations, la médiocrité des routes, l'absence d'un réseau ferré sérieux.

Entre Laroslav et Volgograd, sur près de 1000 km, la Volga n'est traversée que par cinq ponts ferroviaires qui permettent la liaison entre Moscou et l'est de la Russie, Laroslav, Nijni-Novgorod, Kazan Samara et Saratov ! Et pour traverser ces ponts longs de 1500 mètres, il faut plus de 4 minutes à un train de marchandises, trois pour un train de voyageurs.

Le réseau téléphonique est tel que sauf à Moscou, les numéros d'appel n'ont que 6 chiffres.

Enfin, en Russie centrale, en dehors de quelques privilégiés qui peuvent être intéressés par les publicités de l'Aéroflot, incitant à investir en Espagne ou sur la Côte d'Azur, on vit mal. Le salaire moyen est de l'ordre de 500 par mois. En réalité, plus de la moitié de la population vit moins bien qu'avant 1989.

L'OCDE estimait en 2000 que 50% de la population russe vivait en dessous du seuil de pauvreté, contre 20% en Pologne et 4% seulement en Hongrie et en République tchèque.

Plus grave encore, pour le moment, comme il y a cent ans, la Russie n'a pas de vraie classe moyenne à la différence de ses voisins de "l'étranger proche" pour parler comme Eltsine.

Dans la Russie profonde, on voit comme la Russie est encore très éloignée de l'Europe non seulement occidentale, mais même de l'Europe centrale et orientale.

François-Georges DREYFUS

La déprime rationnelle

par Marc VARANGOT

Le pire n'est pas toujours sûr, mais il est souvent vraisemblable. L'auteur, expert financier, estime que la crise boursière aux Etats-Unis ne s'arrêtera pas de sitôt. Elle entraînera vers le bas toute l'économie et ne sera pas sans conséquences politiques.

La déprime boursière, puis économique, fait partie d'un cycle historique, dit " greed-fear " ¹. Il y a eu aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles huit cycles de ce genre, les deux plus connus étant celui du " gilded age " et de ses " barons voleurs " dans la période dorée qui suivit aux Etats-Unis la Guerre de Sécession, avec l'envol des constructions de lignes ferroviaires et, bien sûr le cycle des années folles suivi de la Grande Dépression, au cours des années vingt et trente. Plus près de nous, le Japon des années 80, puis des années 90, aujourd'hui connaît un cycle d'exubérance puis de déprime.

Les Etats-Unis, à notre avis sont entrés dans la période de déprime de leur plus important cycle " greed-fear " que leur histoire ait vécu jusqu'ici. Le déroulement de ces cycles fut et est, à chaque instant, accompagné d'une opinion consensuelle consistant à nier d'abord la réalité pour la reconnaître ensuite rétrospectivement, c'est-à-dire trop tard ; elle utilise la phrase que le gérant Templeton affirmait si coûteuse : " Cette fois-ci, c'est différent " : il n'y a jamais de bulles financières, d'abus de crédit, d'aventurisme avant la chute, puis il n'y a pas de chute, puis de déprime avant qu'elle ne s'installe.

Mais la réalité, toujours niée, prévaut : la déprime est toujours proportionnelle à " l'exubérance " et aux excès qui l'ont engendré et l'on revient, boursièrement à la case départ lorsque les bulles furent historiques, comme celles qui accompagnèrent la grande charlatanerie de la " Nouvelle Economie " des années 1995-2000 : cette période rivalisera dans les livres d'histoire avec celles dites des " barons voleurs " ou des années folles.

¹ Exubérance – déprime.

La caractéristique du processus " greed-fear " où la fameuse avidité américaine se nourrit d'elle-même et ne s'arrête que lorsque surgit la peur, avec les réalités, est l'adoption préalable de mesures de dégradation de la qualité monétaire : ainsi Law, l'écossais précurseur, échange l'or pour du papier comme Nixon avec un dollar sans plus d'étalon : avec le laxisme monétaire s'éveille le fameux " greed " ou encore les " animal spirits " de Keynes si forts dans un pays de pionniers et si bien constaté par Tocqueville, il y a 150 ans. Le désir violent de l'enrichissement rapide et la fascination, à cet effet, pour tous les effets de levier financiers que permet l'abus de crédit : apparaissent alors les " nouvelles " visions, concepts, thèmes, lanternes magiques, technologiques ou autres, où la richesse d'innovations bénéfiques s'accompagne vite de charlatanerie boursière : en fin de cycle ascendant, dans l'exubérance générale des " nouvelles ères " (l'eldorado mississippien de Law ou la Nouvelle Economie) les " voleurs ", barons ou non, rejoignent les charlatans et l'aventurisme financier culmine : la peur et le doute s'approchent, les réalités se substituent aux visions : arrive la déprime, proportionnelle à l'euphorie qui l'a précédé : l'état actuel des banques japonaises (qui sera probablement celui des banques américaines) qui devaient acheter le monde entier, à la fin des bulles financières nippones des années 80, dont la déprime paraît aujourd'hui interminable, résume tout le séculaire processus " greed-fear " .

Nous avons, dans les années les plus folles de " l'exubérance irrationnelle " (1997-2000) écrit chaque année une étude critique (aujourd'hui justifiée) des excès du cycle ascendant américain alors présenté, de Davos à Washington comme un modèle universel qui n'avait, pour nous, rien d'exemplaire : nous le considérons avant tout comme un " modèle débiteur ", c'est-à-dire le privilège exclusif de grande puissance qui peut procéder à un abus de crédit systématique et gigantesque sous le nom d'économie " nouvelle ". Ce " modèle " a fait long feu depuis deux ans mais les excès demeurent : il est nécessaire de les rappeler pour mesurer ce que sera leur correction qui, si l'histoire se répète comme auparavant, sera fort sévère.

I - LE " MODÈLE DÉBITEUR "

Depuis un quart de siècle, les Etats-Unis d'Amérique ont progressivement imposé, en grande puissance vainqueur de la guerre froide, hégémonique, un nouvel ordre monétaire qui abandonne les disciplines qu'ils avaient rétablies en 1945 par les accords de Bretton Woods : en 1971 Nixon proclame le dollar seul étalon, sans les contraintes préexistantes d'une monnaie de réserve : en 1978 la loi Humphrey-Dawkins assujettit la Banque Fédérale de Réserve au mandat impératif de " mettre la monnaie au service de l'emploi ", en quelque sorte, garantie légale de laxisme monétaire : ce privilège sans frein (le FMI c'est pour les autres)

a assuré l'expansion de l'économie américaine puis mondiale, imposant la féconde globalisation des échanges et des investissements : mais il a fait, par un gigantesque abus de crédit, devenu institutionnel, des Etats-Unis le " consommateur mondial en dernier ressort ". Il montre aujourd'hui ses pieds d'argile.

La sorcellerie haïtienne

En effet, des " Reaganomics " avec leurs sophismes monétaires et fiscaux (" sorcellerie haïtienne " disait Bush père) à la " Nouvelle Economie " les USA sont passés de l'état de premier créateur international à celui du premier débiteur : leur épargne nationale qui représentait encore près de 8% du PNB en 1990 est aujourd'hui nulle ; pendant le plus clair des vingt dernières années l'endettement interne et externe a augmenté plus que le PNB : il faut, à ce jour, près de 40 milliards de dollars mensuel d'épargne étrangère pour assurer les fins de mois du " modèle débiteur ". Ce chiffre a augmenté plus dans les deux dernières années que pendant les quinze précédentes : le déficit externe américain est devenu quasi-structurel : en effet, le ratio des exportations divisées par les importations était pour le dernier chiffre mensuel connu (\$38,5 milliards de déficit au mois d'août dernier) de 0,68 : la forte baisse à venir du dollar, avec la courbe en J des économistes, aggravera cette situation : le coût des importations augmentera immédiatement et les recettes d'exportation, qui devraient augmenter deux fois plus vite pour éviter la détérioration, augmenteront lentement, la baisse du dollar diminuant la croissance déjà faible des clients de l'Amérique. En outre, les intérêts d'une dette externe approchant de 3 trillions² se composent ! il faudra du temps et une sévère réduction d'activité pour rétablir l'équilibre des comptes américains.

Des bulles énormes

Ce qui est aussi sans précédent, c'est l'ampleur des bulles financières injustifiées que cet abus de crédit a provoqué, soutenu par l'institution d'une déréglementation financière à sens unique. De la loi calamiteuse, dite Saint Germain, pour les célèbres caisses d'épargne en débâcle à l'abrogation du Glass-Steagall Act en 1998, les institutions financières américaines ont été à même, par une concentration gigantesque des activités de banques de dépôt et de banques d'investissements et de maisons de courtage, de placer sous la couverture fédérale, à l'abri du contribuable-déposant, leurs opérations les plus aventureuses : d'où l'explosion d'instruments financiers défiant toutes règles de prudence et tout principe d'évaluation : ainsi la Banque des Règlements Internationaux estime, à ce jour, que l'engagement en produits dérivés dépasse 100 trillions² de dollars : la concentration du risque est effa-

² Un trillion = mille milliards.

rante : les trois plus gros conglomérats financiers (JP Morgan-Chase en tête) représentent plus de 50% du total. Les encours des deux sociétés à garantie fédérale, Fanny Mae et Freddy Mac, représentent plus de la moitié du crédit hypothécaire américain : leurs comptes sont opaques, leur contrôle lâche, leurs dirigeants très politiques, leurs encours, bilantiels ou non, se chiffrent en trillions de dollars. Le risque systématique qu'entraînerait les difficultés d'une seule de ces gigantesques institutions financières est tel qu'elles bénéficient complètement du concept de protection fédérale : " too big to fail ", et peuvent impunément, pensent-elles, pratiquer l'aventurisme qu'inspire la " privatisation des profits et la socialisation des pertes ", ce que les américains nomment le " moral hazard " qui explose actuellement.

A cette immense inflation d'actifs financiers ne correspond pas une activité économique remarquable : ainsi la hausse en 18 ans de 1982 au sommet du printemps 2000, de l'indice Dow Jones (DJI) de moins de 800 à presque 12 000, s'est faite essentiellement par extension du ratio cours-bénéfices et non par augmentation des profits d'exploitation sincèrement calculés (ce qui est difficile). La croyance dans une " Nouvelle Economie " a essentiellement reposé, outre sur l'abus de crédit, sur l'abus de chiffres : ainsi, des observateurs sérieux et indépendants (il y en a) comme Messieurs James Grant ou Kurt Richebacher ou William Gross, dans leurs lettres mensuelles, dénoncent depuis longtemps ce que M. Grant appelle " l'hédonisme " de deux chiffres médiatisés et surévalués : celui du chômage, dont le chiffre officiel nourrit l'optimisme actuel, comme celui de la " nouvelle " productivité : le taux de chômage officiel est de 5,6% ; mais les deux catégories de chômeurs, dont la croissance explose, ne sont pas comptabilisés : il y a 6 millions de " disabled persons ", c'est-à-dire de chômeurs permanents dont les emplois sont partis dans les pays émergents ; ces assistés touchent un chèque fédéral et ne cherchent pas d'emploi ; par ailleurs la population carcérale a quadruplé en vingt ans à 2 millions aujourd'hui (et il faudrait compter leurs proches, privés de chef de famille) : si l'on inclut ces deux catégories, le taux de chômage réel américain est de 9% et surtout il s'accroît nettement, comme dans l'Union européenne.

Des chiffres douteux

Mais surtout le chiffre de la " nouvelle " productivité est plus que douteux : sans entrer dans le détail des explications contestataires, nous disons ceci : même le chiffre officiel est très inférieur à ce qu'il était dans les années cinquante et soixante aux Etats-Unis ou dans les années 80 au Japon, lorsque la productivité n'était pas " nouvelle ". Ensuite l'émerveillement actuel sur sa résistance au ralentissement d'activité ne résiste pas à l'examen : c'est parce que le chômage, avec l'accumulation de plans sociaux, brutaux aux Etats-

Unis, augmente encore plus vite que ne baisse la production. La preuve par neuf est le soudain effondrement des " core earnings " soit " bénéfices d'exploitation réels " des sociétés dès le ralentissement que l'opinion consensuelle qualifie encore de " bénin " ; les profits déclarés au fisc sont par ailleurs, en forte décélération et contribuent à la nouvelle et soudaine explosion des déficits fédéraux et locaux.

A cet égard, l'agence Standard and Poors calcule ce qu'elle appelle les " core earnings " des sociétés qui composent ses indices, qui se comparent cruellement aux profits publiés aux actionnaires : si, bien sûr, cela ne change rien pour 90% des sociétés dans les secteurs type de la " Nouvelle Economie ", qui sont essentiellement en perte, un peu plus ou un peu moins, les sociétés de " l'ancienne " économie ne valent guère mieux : si l'on applique des principes comptables honnêtes au traitement des fonds de retraite, des stock options, à l'amortissement des survaleurs... les bénéfices réels des sociétés sont plus bas qu'ils n'ont été depuis longtemps : ils baissent et sont actuellement au niveau de 1995, année de départ de la " Nouvelle Economie ", lorsque l'indice DJI était à moins de 4000 ! Un échantillon de " blue chips " de " l'ancienne " économie montre ceci :

Source : Standard and Poors (12 mois au 30/6/2002)

	Publiés \$	" core earnings " \$	%
General Electric	1,51	1,11	27
IBM	3,21	0,17	95
General Motors	3,21	4,22	--
Procter and Gamble	3,09	2,12	31

Pour le troisième trimestre dernier, 85 sociétés citées par le Standard and Poors publiaient des résultats en hausse de...55% avec des ventes de hausse de...1% ! L'explication, outre l'acrobatie comptable pratiquée en bas du compte de profits et pertes, est la comparaison avec un trimestre calamiteux l'année précédente mais, essentiellement, la compression des coûts par accumulation de licenciements.

A cette forte détérioration des profits réels s'ajoute celle des bilans de sociétés où le rapport entre fonds propres et l'endettement n'a jamais été aussi mauvais. Par le rachat massif de leurs actions à plusieurs fois leurs valeurs d'actif net pour gonfler les cours boursiers, avec les rendez-vous des stock options gigantesques, et le recours à des manigances comptables sans précédent les dégradations de ratings (pourtant souvent bien tardives) s'ac-

célèrent ! ou observe le passage rapide des " blue chips " les plus prestigieux de " l'investment grade " au " junk " (ATT, Ford, GM, Lucent...) ainsi que l'augmentation à des records des " spreads " entre les taux d'intérêts des obligations du trésor et ceux des sociétés privées. Il y avait entre autres désordres comptables, au début de l'année, près de 1 trillion de survaleurs non amorties par les sociétés américaines.

Enfin, l'énorme bulle boursière a créé la surcapacité industrielle et les " éléphants blancs " qui aujourd'hui, sans " pricing power " et surendettés, ventes stagnantes, n'ont plus que le choix des plans sociaux, préfigurant la débâcle prochaine du consommateur, sans épargne, pratiquant provisoirement une cavalerie financière insoutenable.

II – LA DÉFLATION, LE " DOLLAR REFUGE " ET LE " VILLAGE GLOBAL "

Le génie du " rêve américain " est darwinien : il enrichit les forts et détrouse les naïfs et les ignorants : une étude récente de Merrill Lynch estime que les Etats-Unis vont peut-être absorber à peu près les trois quarts de l'épargne des puissances industrielles mondiales cette année : or cette épargne a toujours été la victime périodique des " nouvelles ères " américaines, du Mississippi de Law à la " Nouvelle Economie " des dernières années : plus que l'américain moyen, l'étranger, britannique au 19ème siècle, japonais et européen récemment (et bientôt chinois ?) se fait détrouser périodiquement, achetant toujours au plus haut du dollar et des indices boursiers ce qu'il abandonne au plus bas. Wall Street, admirable industrie publicitaire, comme Hollywood et Las Vegas, a toujours su depuis sa naissance, au sommet de ses bulles boursières, transformer les vessies en lanternes : c'est ainsi qu'en 1995, avant l'envol boursier de la " Nouvelle Economie ", le dollar au plus bas (79 yens) et l'indice DJI à moins de 4000, qui allait tripler, il y avait désinvestissement net étranger à Wall Street : mais en 1999-2000, le dollar à 145 yens et le DJI à près de 12 000, l'afflux d'investissements concentré sur les actifs financiers les plus surévalués couvraient largement le déficit externe annuel américain qui approchait alors de 400 milliards ! Considérant le grégarisme peu édifiant de cet afflux au sommet des bulles financières et son reflux dans leurs creux, on peut se demander, dans l'horizon 2003-2004, si l'on pense, comme nous, que le dollar et le DJI baisseront au moins au niveau de 1995, ce que sera le désinvestissement étranger et à quels taux d'intérêts les Américains boucleront leurs fins de mois débitrices ?

Une " récession légère " ?

L'opinion consensuelle actuelle qui vante " la plus légère récession de l'après-guerre " l'an passé, par ailleurs " partie avant d'être arrivée ", recon-

forte les troupes désemparées d'investisseurs par la confiance intacte dans l'overdose monétaire et fiscale où l'excès de crédit se guérissait par ...l'excès ! Nous observons par ailleurs l'aggravation de ces excès ; en effet, si l'overdose monétaire n'agit plus sur les bulles boursières qui se dégonflent alors que 11 baisses des taux de la " Fed " aurait dû porter le DJI à ... 30.000, la bulle du crédit à la consommation se gonfle, particulièrement depuis le 11 septembre où consommer sans épargne est devenu patriotique. C'est ainsi qu'à la bulle dollar s'est ajoutée la bulle du marché obligataire puis celle, gigantesque, du marché immobilier : l'éclatement prochain de ces trois bulles relancera la chute boursière et, dans une redoutable spirale, la déflation générale et sévère d'actifs déprimera fortement l'activité économique ; la confiance dans le démarrage des marchés et de l'économie s'effondrera : l'effolement monétaire et fiscal s'ensuivra. Outre l'énorme risque systémique, l'Amérique, dans sa mémoire collective, a pour la déflation la crainte qu'ont les Allemands pour l'inflation.

Quand l'immobilier s'effondrera, le monde tremblera...

La bulle immobilière est actuellement bien plus importante que la bulle boursière. Grosse de \$17 trillions au sommet de mars 2000, la bulle boursière, NASDAQ en tête, s'est dégonflée d'environ \$7 trillions à ce jour : elle représentait au sommet plus de 175% du PNB américain (excluant les produits dérivés) contre à peine plus de 100% au " top " de 1929. La bulle immobilière s'est considérablement gonflée et le patrimoine des ménages américains est estimé à ce jour à près de \$13 trillions : deux Américains sur trois se croient propriétaires de leur maison dont ils possèdent en fait à peine plus de 50% en moyenne, le prêteur hypothécaire assurant le reste : c'est une mise personnelle qui ne fut jamais aussi basse. En outre, le laxisme des prêts hypothécaires s'est fortement accru dans les dernières années, les deux agences fédérales donnant l'exemple, particulièrement dans les derniers mois : il est responsable d'une hausse des prix immobiliers la plus forte dans les cinq dernières années depuis 1945. Le ratio propriétaire-locataire est historique. L'Américain moyen accélère sa désépargne par le procédé du refinancement hypothécaire, cher aux Japonais des années 80 (avec le résultat que l'on sait) retirant sa mise personnelle au fur et à mesure de la baisse des taux et de la hausse des prix immobiliers : cette cavalerie financière ne peut se soutenir qu'en s'aggravant et les taux d'intérêts sont au plancher : la crainte déflationniste et le niveau des " Fed " funds les ont mis au plus bas.

La spirale de déflation annoncée et prochaine laissera sans effet les overdoses monétaires et fiscales actuelles : même à taux zéro le Federal Reserve devra imprimer tous les dollars nécessaires à enrayer la déflation, dévaluant

la gigantesque dette interne et externe américaine : la courbe des taux et les " spreads " se tendront, la bulle obligataire crevant sous le poids du double déficit budgétaire et commercial, achevant de crever les bulles boursières et immobilières. L'Amérique, dévaluant ses dettes et exportant sa déflation, fera baisser le dollar fortement, son arme classique, de Roosevelt à Nixon (" the dollar is your problem " nous disait-il) et le " dollar refuge " montrera son vrai visage : la dévaluation compétitive de la monnaie de réserve qui draine le plus gros de l'épargne des autres, sera meurtrière pour l'avenir du " village global " et des échanges mondiaux, sur fond de " chacun pour soi ", crise bancaire, récession mondiale sévère avec des relents des années trente.

Les marchés boursiers et immobiliers pourraient alors atteindre les niveaux qu'ils ont eu à la fin des grandes crises dans l'histoire des Etats-Unis et l'exagération en baisse aidant, la fameuse " capitulation ", revenir au niveau de départ des excès de la phase " exubérante " du cycle : les marchés européens, asiatiques et émergents. Amérique Latine en tête, souffriraient encore plus, avant de se redresser, tout excès purgé : Wall Street le fit violemment de 1929 à 1932 à 1938 où l'indice DJI quintupla, mais après avoir baissé de 89% de 1929 à 1932.

III – LE COÛT DU TERRORISME

L'extension du terrorisme, qui gagne les cinq continents, aggrave les menaces précitées qui s'accumulent sur l'économie mondiale : l'insécurité entrave les échanges du " village global ". La lutte contre ce fléau sera, aux dires des dirigeants mondiaux longue et difficile : le terrorisme est l'arme meurtrière et diffuse de l'intégrisme musulman comme la guérilla l'était pour le communisme au temps de la Guerre Froide. Une nouvelle expédition militaire en Irak, si justifiée puisse-t-elle être comparée au danger de ne rien faire, peut apparaître décisive pour assurer durablement la sécurité des états clients, sous protectorat américain, ainsi qu'un approvisionnement pétrolier plus stable : mais est-elle de nature à décourager le terrorisme ? L'examen des trente dernières années au Moyen Orient et en Asie Centrale ne permet pas de le penser : une succession d'expéditions militaires victorieuses, toutes incontournables pour défendre l'Etat d'Israël puis les Etats arabes clients (Six Jours, Grand pardon, Afghanistan contre la Russie soviétique puis les talibans, Irak contre Iran puis la Guerre du Golfe) n'a fait que favoriser le passage du terrorisme de l'état local à l'état mondial, de Jérusalem à Munich, Lockerbie, puis New York, Bali et Moscou : la multinationale Al Quaïda est le produit de la Guerre du Golfe qui devait pourtant consacrer le " nouvel ordre mondial " dont parlait Bush père.

Après la probable promenade militaire jusqu'à Bagdad, quels nouveaux Saddam Hussein ou Ben Laden apparaîtront ? Faudra-t-il regarder à nouveau vers l'Iran, plus messianique et, sans inspecteurs, plus proche de l'Irak de l'accès aux moyens de destruction massive ? Ou bientôt vers la poudrière pakistanaise, puissance atomique ?

Par ailleurs, le coût direct de l'expédition, les devis militaires étant ce qu'ils sont, oscille déjà entre \$100 et 200 milliards : la Guerre dans le Golfe coûta \$60 milliards dont les alliés européens, arabes et asiatiques payèrent 80% ; la note sera cette fois-ci plus difficile à répartir : le déficit budgétaire américain, supportant à nouveau " le beurre et les canons ", explose : les dissensions prévisibles et défections des anciens coalisés ne diminueront pas les tendances unilatéralistes de l'administration Bush et, dans le scénario décrit, renforceront les distances américaines à l'égard du " village global " .

Y a-t-il un parapluie ?

L'essentiel d'un portefeuille correspondant à notre scénario à moyen terme doit inclure des liquidités et des obligations du trésor des pays membres de l'Union européenne, créiteurs internationaux : l'Euro, monnaie de synthèse, souffrira d'une dévaluation agressive du dollar, mais tout vaut mieux que le dollar. Le marché obligataire japonais est menacé par l'incontournable lutte des dirigeants nippons contre la déflation et la crise bancaire que la chute du dollar aggravera. Le seul marché haussier primaire, séculaire, dans notre scénario à moyen terme, est celui de l'or.

Or, depuis le 11 septembre, toute discipline monétaire et fiscale, s'il en fut, a disparu aux Etats-Unis : l'administration Bush avait fait, peu avant, passer un programme de réduction d'impôts fondé sur des " prévisions " féériques de surplus budgétaires... à dix ans ! La plus forte augmentation du budget militaire depuis la guerre froide est en cours : réduction d'impôts, escalade des dépenses, explosion du double déficit interne et externe, tel sera le coût de la lutte contre la déflation, le risque systémique et le terrorisme ; dans une période dite de " beurre et canons ", qui fera oublier celles de Lyndon Johnson et Ronald Reagan ; la " fuite en avant " monétaire et fiscale de l'Amérique sera historique : le ratio once d'or/DJI se rapprochera rapidement de l'unité. Cette analyse est-elle pessimiste ? Peut-être. On ne peut que le souhaiter.

Marc VARANGOT

Mixité sociale, identité nationale

par Jean-Pierre PRÉVOST

L'identité nationale subit le choc des nouveaux immigrés. La notion de mixité sociale doit faciliter le changement de conception à cet égard.

Il est des mots dont la fortune naît des changements sociaux, tel celui de mixité sociale devenu, en peu de temps, un mot-clé dans les débats politiques actuels.

A vrai dire, le concept de mixité a déjà beaucoup servi. Les " mariages mixtes " entre catholiques et protestants, par exemple, ont longtemps posé problème aux théologiens et aux curés – fallait-il célébrer l'union dans la sacristie ou non ? La mixité scolaire a aussi donné lieu à de longs débats qui resurgissent d'ailleurs de temps à autres – l'entrée des filles dans les lycées de garçons date d'un demi-siècle à peine ! Les peintres d'avant-garde ont fait scandale, eux aussi, lorsqu'ils ont adopté des techniques mixtes, associant bois, fer, débris de toutes sortes – la peinture sur chevalet allait-elle donc mourir ?

Quel que soit le sujet, la mixité recouvre des situations identiques. Il s'agit de faire cohabiter des êtres, des objets substantiellement différents et qu'il faut associer en vue d'une finalité commune, sous la pression parfois d'une nécessité sociale ou autre, à laquelle il n'était plus possible de résister. La mixité permet, en quelque sorte, lorsqu'elle se réalise de mettre fin à une situation devenue intolérable, sans pour autant faire perdre aux éléments associés leur spécificité propre, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies, de faciliter parfois une régulation sociale tout à fait souhaitable, si elle permet d'éviter des conflits violents.

Mixité n'est pas communautarisme

Face à l'arrivée massive et, somme toute imprévue pour le plus grand nombre au point que celle-ci est souvent vécue comme une intrusion, de populations immigrées en provenance de pays anciennement colonisés et/ou de cultures et de croyances différentes, la mixité sociale paraît la seule répon-

se appropriée, une fois exclues l'expulsion brutale et l'assimilation massive, toutes deux irréalisables, si l'on veut éviter le " communautarisme " pratiqué dans les pays anglo-saxons, jugé contraire à notre génie national.

Mais cette mixité sociale, qui signifie, si les mots ont un sens, faire cohabiter, commune par commune, quartier par quartier, école par école, français de souche et immigrés, est-elle réalisable dans un pays où l'identité nationale a longtemps été considérée comme un bien sacré ? Comment concilier cette " exception française " dont les Français sont si fiers au point d'en tirer un complexe de supériorité quelque peu ridicule, vu de l'étranger, en cohabitant quotidiennement avec une population jugée par beaucoup inassimilable ? Ne risque-t-on pas une dilution de l'esprit national ?

Le choc est rude et le réveil brutal dans la mesure où, pendant des décennies, cette fameuse identité nationale a résisté aussi bien aux chocs de l'histoire qu'aux importants mouvements de population que nous avons connus.

Dans les années cinquante, le colossal exode rural rendu nécessaire par les besoins en main-d'œuvre de notre industrie et salubre pour une agriculture en pleine modernisation, incapable de donner du travail aux enfants du baby-boom, a été absorbé aisément. Pour accueillir ces millions de ruraux, on construisit alors massivement, à l'écart des centres-villes ces grands ensembles que l'on juge aujourd'hui si difficiles à humaniser, selon des conceptions purement technocratiques, les décisions d'urbanisme étant prises à Paris, centralisme exige, sans que les élus locaux aient le plus souvent leur mot à dire et pour quoi le leur demander puisque tout se passait bien et que nous sommes dans un pays où les citoyens sont toujours plus ou moins traités en sujet.

Les nouveaux venus s'intégrèrent en effet pratiquement sans problème. Le charbon stocké dans les baignoirs et les clapiers sur les balcons n'empêchèrent pas ces nouveaux citadins, honnêtes et consciencieux, de s'intégrer rapidement et de conserver l'autorité nécessaire sur leurs enfants qui avaient rapidement compris que leur avenir dépendait de leurs succès scolaires. L'ascenseur social fonctionna ainsi sans à coup, les parents économisèrent pour construire leur pavillon, parfois de leur propres mains – se souvient-on des " castors " ? - et les enfants, pour les plus doués et les plus travailleurs devinrent enseignants à leur tour ou gendarmes ou infirmiers.

Ainsi cette saga de l'exode rural n'allait guère laisser de traces, hors les grands ensembles bien sûr, comme l'avait été antérieurement ou parfois même simultanément l'arrivée en nombre plus limité d'Italiens, d'Espagnols,

de Portugais ou de Polonais (dont un certain nombre devait cependant être expulsé lors de la crise des années trente).

Cela ne se passa pas aussi bien avec la fin de la guerre d'Algérie lorsqu'arrivèrent les " rapatriés ", fort mal accueillis dans un premier temps (voir *Autrement : l'arrivée des pieds noirs* de J.J.Jorde et notamment l'article : " Marseille ne veut pas de nous "). Mais tout s'arrangea en apparence rapidement. On put même supprimer le ministère créé à cet effet, un phénomène rare dans la vie administrative française ! Ces nouveaux venus apportèrent avec eux un dynamisme et des couleurs jusque dans la cuisine française qui découvrit alors merguez et couscous . Ne s'agissait-il pas de citoyens français revenant au bercail (exception faite des harkis que l'on se hâta de parquer dans des conditions indignes d'un pays civilisé).

L'identité française en question.

En fait, nous subissions sans doute le premier coup porté à la conception traditionnelle de l'identité française. A trop vouloir proclamer, de François Mitterrand à Michel Debré , que " l'Algérie, c'est la France ", on avait oublié que les français d'Algérie, et avec eux ceux du Maroc et de la Tunisie, n'étaient que de lointains cousins pour la plupart, qu'il s'agissait pour l'essentiel de populations qui n'avaient aucune attache métropolitaine, ayant toujours vécu dans un monde totalement différent du nôtre, plus brutal, plus violent où les Droits de l'Homme étaient pure fiction, s'agissant des rapports avec les musulmans, majoritaires en nombre mais tenus à l'écart en droit.

L'Algérie devant être une colonie de peuplement, sur le modèle du Commonwealth, une fois écartées les vellétés arabophiles du temps de Napoléon III, la France avait naturalisé à tour de bras tous ceux qui pouvaient l'être. D'abord les juifs sépharades, " indigènes " jusqu'au décret Crémieux de 1870, qui étaient imprégnés de traditions berbéro-musulmanes à tel point qu'on peut se demander s'il ne s'agissait pas en partie d'une population berbère judaïsée avant l'arrivée de l'Islam, c'est du moins ce que devaient penser les juifs de France, avec à leur tête précisément Crémieux, qui entreprirent d'aller les éduquer. Puis les Espagnols, les Siciliens, les Maltais, attirés par les constructions de routes et de chemins de fer, ce qui n'intéressait guère les Français venus de métropole, rapidement plus nombreux et plus prolifiques que ces derniers et qui avaient choisi de s'expatrier en conservant leur langue et leur culture propres mais qui acceptèrent de se naturaliser afin notamment de pouvoir prendre le contrôle des communes où ils s'étaient implantés. Il était temps car déjà l'Espagne revendiquait l'Oranais, devenue quasiment une seconde Andalousie - les corridas d'Oran étaient célèbres !

L'arrivée des " pieds noirs " allait ainsi modifier sensiblement sans que cela soit réellement perçu par l'opinion autrement que sur le plan politique avec la montée en puissance lente mais continue de l'extrême droite, l'identité nationale dont on avait fini par croire qu'elle était immuable. On aurait pu découvrir, si l'on y avait prêté attention, qu'était en train de naître une nouvelle manière d'être français. Mais ce n'était rien avec ce qui allait se produire peu après lorsque l'opinion prit conscience de l'arrivée massive de nouveaux immigrants, ceux-là sans origine européenne du tout.

Nous nous trouvions, cette fois-ci, devant un défi majeur, dont l'opinion ne prit là encore conscience que tardivement et cela à un très mauvais moment alors que commençait à remonter à la surface de la conscience nationale des épisodes moins que glorieux de l'histoire récente de notre pays.

Les Maghrébins et les Africains étaient venus nombreux sous l'uniforme pendant les deux guerres mondiales. Beaucoup périrent sur les champs de bataille mais les survivants repartirent aussitôt avec leurs décorations et une maigre pension. De même à partir de 1945 et pour les besoins de la reconstruction, on alla recruter une main-d'œuvre masculine, sans trop se soucier de ce qu'elle deviendrait plus tard. Sans doute pensait-on qu'elle repartirait, elle aussi, un jour ou l'autre.

C'est tout le contraire qui se produisit. La dégradation de la situation économique et politique outre-méditerranée, comparée à l'expansion économique que connaissait notre pays - les Trente Glorieuses ! - allait créer un appel d'air, favoriser le regroupement familial à partir de 1974, conformément aux conventions internationales, en même temps que se présentaient aux frontières de nouvelles couches d'immigrants.

Cela se faisait d'autant plus naturellement, aussi bien en France que dans le reste de l'Europe, que les populations des deux rives de la Méditerranée, de Gibraltar à Istanbul, ont une longue histoire commune faite d'occupations réciproques, de pillages et de violence mais aussi d'échanges commerciaux et culturels. Les pays qui ont connu la présence française, en particulier, en restent profondément marqués, ne serait-ce que parce que leurs élites parlent toujours notre langue, ce qui explique que notre pays soit l'une de leur destination favorite.

Mais au moment où la France découvrait qu'elle avait des millions de musulmans sur son territoire, les vieux démons du repli sur soi étaient à

l'œuvre. La société française se refermait sur elle-même et ce n'est pas l'une des moindres fautes de la Gauche au pouvoir pendant vingt ans que de n'avoir ni perçu ce glissement ni réagi à ce phénomène.

Malgré les efforts d'hommes tels que Jacques Delors ou Michel Rocard, le Parti socialiste prisonnier de sa raideur idéologique, d'une vision républicaine et laïque peu compatible avec cette immigration massive, esquiva le problème. Martine Aubry, notamment, alors ministre de l'Emploi, refusa de traiter le problème de l'intégration des enfants de l'immigration au motif qu'ils étaient Français et n'avaient par conséquent nul besoin de s'intégrer au profit de la problématique de la discrimination, comme si les deux n'étaient pas liés.

Une opinion publique bien hésitante

Les réactions de l'opinion ne facilitaient pas le débat. Comme l'écrit Emmanuel Todd : " Si la société française accepte plus que d'autres de petites différences, elle ne reconnaît dans ses tréfonds aucun droit à la Différence " (*Le Destin des Immigrés*, Seuil, 1996). C'est en quelque sorte le revers de notre conception du caractère universel de notre civilisation, de cet idéal républicain dont il est difficile d'accepter, pour certains, que sa définition actuelle puisse s'écarter de celle que nous avons en mémoire.

De manière tout à fait paradoxale, c'est à partir de l'arrivée de la Gauche au pouvoir en 1981 que l'on vit se tarir le courant de la mixité sociale. Pendant trente ans voire davantage, les barrières sociales avaient perdu de leur rigidité, qu'il s'agisse de l'habitat, de l'école, du niveau de vie lui-même. Au grand dam du parti communiste qui clamait encore au début de cette période que l'on assistait à une paupérisation absolue de la classe ouvrière, une vaste classe moyenne était en train de se constituer. Mais avec la crise économique des années 70, chacun tenta de conserver les avantages acquis. Plus on bénéficiait d'un statut protégé, moins on était disposé à soutenir les réformes nécessaires.

Le bilan du gouvernement Jospin est de ce point de vue caricatural et le fait que les dirigeants de la Gauche plurielle n'aient toujours pas compris les raisons de leur échec électoral est significatif. Toutes les réformes nécessaires ont été différées, celles de l'administration, de nos régimes de retraite, de notre système éducatif, de la politique de santé. On a préféré laisser se dégrader la situation dans les banlieues, qu'il s'agisse de l'habitat mal entretenu ou de l'insécurité grandissante, en cédant à tous les corporatismes là où ils sont le mieux organisés, notamment dans l'administration et dans les services publics. La Gauche a ainsi renforcé la tendance à l'enfermement d'une société affrontée au défi d'une ouverture inéluctable.

Les lois sur les 35 heures sont, de ce point de vue, le plus mauvais cadeau qui pouvait être fait à notre pays. Il suffit en effet de constater que ses principaux bénéficiaires sont précisément ceux qui étaient déjà les mieux protégés. N'eût-il pas mieux valu entreprendre une vaste politique de mixité sociale qui permette de répondre à cette priorité : l'intégration pacifique de millions d'immigrés ? De ce point de vue, le vote tardif d'une disposition législative imposant aux communes la construction d'HLM en nombre suffisant ne peut satisfaire. Même si l'intention est louable, dans la mesure où il s'agit d'une disposition autoritaire et générale qui ne tient pas compte des situations locales, on peut être assuré que l'on essaiera, là où précisément cela serait le plus nécessaire, de la contourner d'une manière ou d'une autre.

Dans la société française, vue " d'en haut ", la population immigrée a pendant longtemps constitué une vaste zone d'ombre, une " terra incognita ". Certes Le Pen en avait fait un argument électoral, mais puisqu'il avait tout faux pourquoi s'en préoccuper sérieusement une fois les élections passées, sauf à dénoncer racisme et discriminations sans s'attaquer au fond du problème, la " politique de la ville " servant tout au plus d'alibi.

D'ailleurs, s'agissant des populations d'origine musulmane, les plus nombreuses, aucune indication chiffrée crédible, à plus d'un million près, ne peut être donnée, même en laissant de côté le nombre de " sans papiers " par définition difficilement recensable. Il s'agit en effet aussi bien des immigrés de fraîche date que de ceux qui sont installés depuis longtemps en France et de leurs enfants, dont beaucoup ont la nationalité française et, au nom des principes républicains, aucune statistique ne peut être établie, contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays démocratiques, mentionnant les origines ethniques ou religieuses.

Il y a deux ans, le Haut Conseil de l'Intégration évaluait à quatre ou cinq millions le nombre des musulmans en France dont la moitié serait de nationalité française. Mais à partir d'un certain chiffre, ce n'est plus le nombre qui compte mais la manière dont cette population est perçue aussi bien dans les secteurs où elle se regroupe (les fameuses banlieues) que dans les régions où sa présence est quasi-imperceptible mais où la peur de l'invasion entraîne des réflexes de défense et d'exclusion

Précisément parce qu'ils refusent, pour beaucoup, toute évolution de l'identité nationale, comme si le propre des sociétés humaines n'était pas d'évoluer sans cesse, les Français vivent dans un réel désarroi. Il est significatif que

l'hebdomadaire anglais *The Economist* ait annoncé sa dernière enquête sur la France (16-22 novembre 2002) par cette interrogation : " La France a-t-elle perdu sa carte d'identité ? "

Il faut oser le reconnaître, nos concitoyens sont de plus en plus xénophobes. " Tous les sondages concordent ", écrivait déjà Emmanuel Todd en 1996, " pour révéler une formidable agressivité de la population française vis-à-vis du groupe maghrébin que l'on doit interpréter comme hostilité à un système de mœurs et non à une race définie par des critères biologiques ".

Dans une étude récente sur " Les valeurs françaises 1980-2000 " publiée sous la direction de Pierre Bréchon (Armand Colin), on peut lire précisément que deux Français sur trois souhaitent que les immigrés abandonnent les coutumes de leur pays d'origine et qu'en 1999, 63% des Français jugeaient qu'il y avait trop d'arabes en France

Une solution humaine

Dans un tel contexte et sachant d'une part que la proportion d'immigrés et de leurs enfants ne fera que s'accroître dans les prochaines années et que d'autre part l'assimilation des populations immigrées, si elle se fait, peut prendre des générations, la question se pose des limites d'une politique de mixité sociale, pourtant tout à fait nécessaire.

Sous nos yeux est en train de se développer ce qu'il faut bien appeler un " communautarisme français " aux conséquences désastreuses. Sans doute s'agit-il du réflexe de défense d'une communauté nationale, ni préparée, ni informée, fragilisée par une insécurité trop souvent présentée comme résultant de l'immigration alors que la délinquance, Malek Boutih, président de SOS racisme, n'a pas tort de le souligner, résulte avant tout de la situation sociale, de l'âge, du niveau d'éducation et du type d'habitation.

Aux Français qui ont l'impression que l'identité nationale est en train de se perdre et qui sont convaincus que le salut ne peut venir que d'une politique de répression et de sécurité à outrance, il importe de faire prendre conscience qu'il est des évolutions qui sont irréversibles et qu'un autre monde est en train de naître où il fera bon vivre.

Ils voient se déliter le socle qu'ils croyaient immuable de cette identité nationale qui, de Vercingétorix à De Gaulle, de la langue française à sa cuisine, de la Tour Eiffel aux clochers de nos villages, constituait notre patrimoine le plus précieux. Mais l'identité, comme le rappelle Jean-Baptiste de

Foucauld, " résulte toujours de l'interaction entre un regard que l'on porte sur soi et des regards que les autres portent sur vous " (*Les trois cultures du développement humain*, voir *France Forum* n°6). L'identité ne se vit pas à huis clos. C'est à la fois une mémoire, un état des lieux et un projet

Et c'est probablement ce projet qui manque à la France, comme d'ailleurs à l'Europe, celui d'une société pluriculturelle réconciliée avec elle-même et qui offre à chacun de ses membres toutes les chances de s'épanouir. La politique de ces vingt dernières années a essentiellement consisté à satisfaire des intérêts catégoriels, à alourdir les charges d'une population active en diminution relative du fait du vieillissement de la population, sans oser tenir compte des éléments nouveaux qui peuvent constituer une chance pour notre pays et l'immigration peut en être une.

Ce n'est pas en regardant dans le rétroviseur d'une identité perdue que l'on rendra à notre pays sa santé, sa vigueur et finalement son unité. La notion de mixité sociale doit s'inscrire dans les consciences si on veut la rendre effective. " Apprendre à vivre avec les autres est tout de même préférable à l'enfermement frileux à l'intérieur de l'identité " a écrit Tzvetan Todorov, un " immigré " il est vrai ! (*L'homme dépaycé*, Seuil, 1996). Reconstruire notre identité avec tous ceux qui ont décidé de vivre sur notre territoire sans avoir forcément songé à ce que signifiait le " vivre ensemble ", voilà le pari qui s'offre à nous, le seul à vrai dire hors le déclin, terreau de toutes les aventures totalitaires.

Jean-Pierre PRÉVOST

Immigration : la gauche sur le divan

par Christian SAVÈS

La Gauche a remplacé le mythe de la lutte des classes par celui du bon usage de l'immigration. Il en résulte une crise psychanalytique. Que le nouveau gouvernement sache enfin aborder le problème de l'intégration souple et humaine des laissés pour compte de l'immigration !

1 997-2002 : Lionel Jospin aura donc passé toute une législature à Matignon, avant d'être tiré de sa douce torpeur puis éconduit par les rigueurs du suffrage universel, dans les conditions que l'on sait. Son bilan politique fut mince... et ce fut, pour l'essentiel, un bilan à charge (avec, notamment, les invraisemblables 35 heures). Il est même des domaines dans lesquels ce bilan est nul : en cinq ans, Lionel Jospin n'a rien fait sur des dossiers aussi urgents et brûlants que les retraites ou l'immigration.

C'est à l'inaction de son gouvernement sur ce dernier thème que le présent article s'intéresse, en tentant de l'interpréter. Il est vrai que, pour la gauche, le thème de l'immigration avait trop de valeur symbolique pour que le Premier ministre accepte d'y toucher sans risquer de susciter immédiatement les huées de la " gauche plurielle ". Allait-elle accepter de procéder à des révisions déchirantes, après la déroute du printemps dernier ?

Hélas, sa débâcle politique aux élections présidentielles et législatives, entre avril et juin 2002, ne lui a pas servi de leçon. Elle persiste à ne pas vouloir changer de discours, sur le douloureux dossier de l'immigration. Lors de son Université d'été, le parti socialiste n'a pas laissé entrevoir la possibilité d'un " aggiornamento " idéologique et politique à ce sujet. Au contraire, nombre de ses responsables (et non des moindres) ont estimé que la défaite est venue d'un manque d'ancrage à gauche et ils se sont proposés de l'affirmer plus clairement, de le renforcer à l'avenir. Aussi est-il à redouter que ce parti n'en ait pas fini avec ses errements. La gauche, incorrigible, ne tire des leçons de rien, et surtout pas de ses échecs. Pourquoi ? Parce qu'elle veut par dessus tout demeurer fidèle aux

dogmes qui sont les siens, à ses postures (et impostures...) idéologiques. Y renoncer, leur tourner le dos tiendrait à ses yeux du reniement, de l'infamie. En réalité, l'explication est peut-être bien d'abord d'ordre psychanalytique.

Pendant plusieurs décennies, la gauche a vécu dans un univers subliminal, celui de l'idéologie. Son grand projet, c'était de changer la société grâce aux horizons nouveaux qu'ouvrirent successivement le socialisme puis le communisme. Elle oeuvrait, en toute bonne conscience, pour le bonheur du genre humain, ce qui lui permettait, à l'occasion, de faire la leçon à une droite rétrograde incarnant les forces de la réaction. Elle a longtemps cru l'homme bon (le croit-elle encore aujourd'hui ?), contre toute évidence, seule la société ayant pu le pervertir. Il suffisait, par conséquent, de changer la société pour que l'homme redevienne cet être bon et généreux, altruiste, qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être. Ce que le grand philosophe autrichien Karl Popper a qualifié de " technique sociale utopique " et François Furet " d'illusion communiste " ne cessait, en réalité, de flatter le narcissisme de cette gauche-là.

Cette enflure du Moi fit d'elle, ce que l'on a appelé la gauche " bien pensante " (mais n'est-ce pas déjà là un pléonasme ?). Et puis, le mythe s'est effondré, révélant l'ampleur de la mystification collective. De toute urgence, la gauche a été sommée, sous peine de voir son identité se dissoudre, de se trouver une nouvelle raison de vivre, c'est-à-dire un nouveau combat. En d'autres termes, elle a dû effectuer son transfert psychanalytique, certes un peu en catastrophe.

Qu'à cela ne tienne : l'immigration serait désormais son nouveau cheval de bataille, son succédané idéologique. J'ai bien dit succédané, car l'immigration, ce n'est pas une idéologie ; c'est une réalité sociopolitique devenue aujourd'hui incontournable, dans la société française. Mais, ce faisant, la gauche a aussi un peu perdu au change. Du salut collectif, celui du genre humain, elle est passée au salut individuel, celui de l'immigré, la figure de l'Autre, différent. Par là même, elle a dû revoir ses prétentions à la baisse. Autrement dit, le transfert s'est accompagné (et s'est effectué au prix) d'une régression affective. Il a fallu " troquer " la perspective (attrayante) du salut collectif contre des droits de l'homme bien impersonnels et qu'elle a voulu décliner de manière individuelle.

La prise de position de la gauche, sur la question de l'immigration, résulte de cette nécessité curative.

Elle a pris l'habitude de défendre systématiquement l'immigré avec la conviction, l'acharnement et l'intolérance d'un nouveau converti. Malheur à celui qui l'accable : Touche pas à mon pote ! La gauche a tout entière investi sa libido dans

cette nouvelle et noble cause : l'immigré est devenu pour elle un objet de désir. Les résultats sont à présent sous nos yeux : cette immigration tend à devenir sociologiquement majoritaire dans certaines grandes villes (ou grands quartiers) comme Marseille, Strasbourg, Toulouse, etc... Voilà qui dénonce, au passage, l'artifice des chiffres officiels que les habitants de ces villes éprouvent de plus en plus de mal à prendre au sérieux. Quant à la très surfaite " politique de la ville ", elle ne relève en fait que d'une logique de traitement social de l'immigration n'osant pas avouer son nom (qui habite, majoritairement, dans les banlieues des grandes villes ?).

L'existence de cette forte population immigrée originaire d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient va poser (et commence déjà à poser) des problèmes d'une ampleur insoupçonnée à la collectivité nationale. Car ne s'intègre pas qui veut, surtout lorsque les cultures, les religions, les modes de vie divergent radicalement. A cet égard, il est assez symptomatique de constater que même un sociologue de gauche comme Alain Touraine n'hésitait pas à dire, il y a quelques années, que le Sud était désormais dans nos banlieues.

Au regard du code de la nationalité, l'immigré remplissant les conditions peut toujours solliciter le bénéfice de la nationalité française et l'obtenir effectivement. Devient-il français pour autant ? Juridiquement, la réponse est imparable : oui. Mais, la nationalité française n'est pas réductible à une seule catégorie juridique. Etre français c'est être le produit d'une alchimie, d'une histoire commune, d'une langue, d'une culture, de mœurs. Ceux qui ne sont pas en mesure de les intérioriser, ou ne le peuvent pas, ne sont pas intrinsèquement des français, même s'ils peuvent par ailleurs faire état de la nationalité française. Au fond, le grand Ernest Renan ne disait pas autre chose dans sa célèbre conférence de 1882, à la Sorbonne, sur le thème " Qu'est-ce qu'une nation ? ". Il la définissait fondamentalement comme une âme, un principe spirituel et, surtout, un " vouloir vivre collectif ". Qui pourrait honnêtement prétendre aujourd'hui que ce vouloir vivre collectif existe réellement, chez les populations immigrées les plus revendicatives, cultivant leur différence (et leur indifférence), défiant les valeurs et la culture du pays d'accueil ?

Ces populations sont d'abord venues en Europe, et plus particulièrement en France, pour des mobiles très terre-à-terre : rechercher des conditions matérielles d'existence infiniment supérieures à celles auxquelles elles pouvaient prétendre dans leur pays d'origine. Leur démarche était donc moins altruiste et désintéressée qu'il n'y paraît, puisqu'elle était suggérée par un intérêt économique et existentiel direct, non par amour pour la belle terre de France. Croit-on décevement qu'en construisant, comme on le fait aujourd'hui, des mosquées à ces gens-là, on

les intègre davantage à la société française ? Croit-on que l'on puisse participer de la sorte à la formation de ce vouloir vivre collectif qu'évoquait Renan ? C'est en tout cas ce que prétend cette gauche toujours bien pensante. Pourtant, la vérité est exactement aux antipodes de ce propos : qui penserait sérieusement que l'on incite les immigrés à s'intégrer à la société française en leur donnant, au contraire, les moyens de cultiver leur différence, d'affirmer un peu plus leur identité d'origine... au détriment de l'identité française ?

La cure psychanalytique que s'offre la gauche a coûté cher à la collectivité nationale, d'autant qu'elle a duré cinq ans. De surcroît, nous savons que le malade n'a pas l'intention d'en guérir et qu'il n'en guérira pas. Il est fier de cette belle construction psychotique que représente l'immigration, au point de l'habiter. L'ennuyeux, dans cette affaire, c'est que ceux qui auront un jour à payer le prix de tels errements politiques ne seront pas forcément les premiers coupables. Car il y a un prix à payer pour toute chose, et les erreurs se paient souvent au prix fort. Même Freud n'aurait pas nié cette évidence : si le névrosé est celui qui construit des châteaux en Espagne, et le psychotique celui qui y habite, le psychanalyste, lui, encaisse inmanquablement le loyer !...

La société française a déjà payé un lourd tribut à la gauche et à l'absence d'une politique d'immigration digne de ce nom. Puisse-t-elle ne pas avoir à payer un jour le prix de cet aveuglement, c'est-à-dire le prix de cette cure psychanalytique onéreuse que la gauche engagea sur fonds publics, il n'y a pas si longtemps. Qu'elle ne revienne plus au pouvoir serait assurément le plus sûr moyen d'en réduire le prix à venir, pour la collectivité.

Puisse au moins la droite, forte d'une majorité confortable et du soutien de nombreux français, ne plus accepter de se laisser diaboliser (et donc inhiber) par la gauche, sur ce délicat sujet.

Qui vivra verra... même si les indispensables réformes ne pourront attendre indéfiniment.

Christian SAVÈS

Réflexions sur le 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée

par Karl LAMERS

L'auteur a été un des principaux conseillers d'Helmut Kohl et s'est toujours soucié des relations franco-allemandes. Avant de prendre sa retraite il nous livre ses réflexions sur l'avenir de celles-ci.

Pour ranimer les relations franco-allemandes à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, les deux pays doivent

- réaffirmer leur volonté de coopération
- renforcer les institutions du traité
- se fixer des objectifs ambitieux.

1 - Sans une volonté forte, tout est vain. Pour ranimer le Traité il est nécessaire de prendre conscience de ses motifs originaires à la lumière de l'expérience et de jeter un regard sur le présent et l'avenir. Le mot de Charles de Gaulle sur les traités, qui se fanent aussi vite que les roses et les jeunes filles illustre le fait que la France avait des attentes plus grandes que l'Allemagne. Cela se manifeste dans le préambule que le Bundestag imposa au moment de la ratification du Traité. Cependant le Traité a eu une grande influence en tant qu'expression et instrument de la réconciliation des deux peuples et en tant que moteur de l'unification européenne.

Un double défi nous est lancé aujourd'hui. D'une part une modification fondamentale de la situation mondiale (marquée par la chute du Mur et par le 11 septembre 2001). D'autre part l'élargissement de l'Union européenne à l'Est. Une réflexion sur les futurs objectifs du Traité attribuera à l'Allemagne et à la France le rôle que le Traité leur a donné. Après que le passé ait été sur-

monté grâce à la réconciliation, il faut maintenant que la volonté de construire un avenir commun en Europe trouve la force de se déployer.

L'Allemagne et la France doivent donner l'exemple de deux grandes nations aux caractères différents qui se complètent et se renforcent mutuellement (" Nos différences font notre force ")¹. Ainsi elles feront avancer l'Europe. C'est là que se situe la légitimité de leur prétention à jouer un rôle directeur. L'Allemagne et la France doivent tenir ensemble pour que l'Europe, la grande surtout, trouve ensemble et assure sa place dans le monde.

En résumé : la France et l'Allemagne doivent former " le noyau du noyau ". L'Allemagne et la France doivent vouloir une Europe européenne qui sera un facteur d'équilibre et qui contribuera à créer un monde meilleur.

[...]Les citoyens des deux pays sont tout à fait prêts à prendre cette voie. C'est ce qu'ils attendent de leurs gouvernements.

Tout dépend finalement d'une claire prise de conscience de la situation historique et de la volonté des deux nations.

2 – Cette volonté a besoin d'instruments et de moyens. Ceux existant dans le Traité de l'Elysée doivent être renforcés et complétés. C'est l'élément le plus concret et par conséquent le plus important qui déterminera un nouveau départ dans les relations franco-allemandes. L'objectif consiste à renforcer les institutions existantes ou à en créer d'autres, de manière à ce que le processus aboutissant à l'expression d'une volonté politique soit, dès l'origine, étroitement lié dans les deux pays. Des règles seront déterminées pour qu'elles exercent la pression la plus forte possible sur les décisions communes.

Dans ce but :

- les deux coordinateurs qui, contrairement à l'intention du Traité, ont aujourd'hui perdu pratiquement leur signification, exerceront leur fonction :
 - en étant inclus dans l'échange d'information et dans le processus d'élaboration des volontés de leur gouvernement. Sur toutes les questions se rapportant aux relations réciproques ;
 - en recevant un droit d'initiative seuls ou en commun ;
 - en ayant le droit de saisir les commissions parlementaires ;
 - en étant nommés en tant que personnalités politiques ;
 - en siégeant à l'Elysée ou au Cabinet du chancelier.

¹ En français dans le texte.

■ Les échanges s'étendront aux hauts fonctionnaires (jusqu'au niveau des chefs de bureau). Dans la mesure du possible (la langue) ils comprendront tous les domaines concernés par les relations bilatérales. En particulier en ce qui concerne la représentation des deux pays à l'ONU, celle-ci devra être assurée par un Français *ou* par un Allemand (voir ci-après).

■ Les parlements seront mobilisés, pas seulement pour entendre et acclamer de belles déclarations, mais pour travailler vraiment ensemble. Toutes les commissions parlementaires sont concernées. Pour permettre un travail effectif un petit groupe à l'intérieur de celles-ci sera responsable des relations franco-allemandes. Il devrait se réunir régulièrement avec leur correspondant de l'autre côté du Rhin en une sorte de " Parlement franco-allemand ". Une bonne occasion serait donnée par les rencontres régulières entre chefs d'Etat et de gouvernement).

3 – Le contenu de la coopération franco-allemande doit être aussi ambitieux que les buts énoncés au début. Il se décompose en trois domaines dont les attributions se chevauchent :

- relations avec le monde (non européen), avant tout avec les Etats-Unis, politique étrangère, politique de sécurité et de défense ;
- politique dans l'Union européenne, y compris son évolution constitutionnelle (Convention) ;
- questions bilatérales.

Ces thèmes sont évidents et sont déjà en grande partie l'objet des discussions entre les deux pays. (Une réflexion sur les causes des succès ou des échecs serait utile à mener). Ils devraient être repris avec un nouvel élan, être proposés au nouvel instrument de travail, être complétés par de nouvelles questions.

Cela vaut, par exemple, pour le domaine de la politique extérieure et de sécurité. Le " concept commun franco-allemand de sécurité et de défense " du 9/12/1996 comporte toutes les questions concernant ces problèmes, y compris le problème nucléaire. C'est un catalogue des vœux, qui n'a pas été réalisé ou seulement de manière embryonnaire. Il faudrait le compléter avec les sujets du terrorisme, de l'exportation d'armement, du désarmement et du contrôle de l'armement.

Il pourrait faire partie de ce domaine une " Agence d'armement " établie de manière nouvelle comprenant Recherche et Développement. Les décisions y seraient prises à la majorité. Elle disposerait d'un budget autonome et par conséquent d'un conseil de direction politique.

Une telle Agence peut être conçue comme une continuation de l'OCCAR pour tous les états y participant ou bien comme une " coalition of willing ".

A la lumière des événements du 11 septembre 2001 l'avenir de l'OTAN, et plus généralement les relations entre l'Europe et l'Amérique doivent être repensées et approfondies par nos deux pays. Cela vaut aussi pour l'idée que nous nous faisons du rôle de l'Europe dans le monde. Ces deux prises de position revêtent une importance centrale pour la conscience que l'Europe a d'elle-même.

A cet égard il serait très significatif que la France et l'Allemagne adoptent une attitude commune aux Nations Unies, et en premier au sein du Conseil de Sécurité. De même au FMI et à la Banque Mondiale (voir ci-dessus).

En ce qui concerne l'Union européenne, l'Allemagne et la France lorsqu'il s'agit de politique étrangère, de sécurité et de défense, devraient prendre des mesures à elles deux ou avec l'appui d'un petit nombre d'autres pays, dans la mesure naturellement où elles ne pourraient pas être appliquées dans le cadre de l'U.E. Actuellement elles font leur devoir en tant que noyau central ou que groupe pionnier. En sus, elles devraient proposer à la Convention que soient admises les décisions à la majorité dans la PESC. Renforcer la politique étrangère communautaire grâce à une réglementation bien adaptée, insérée dans le futur traité constitutionnel européen doit faire l'objet de la part de l'Allemagne et de la France d'une prise de position commune toute particulière.

Une prise de position franco-allemande sur toutes les questions importantes débattues au sein de la Convention est sans doute actuellement la question décisive pour le tandem par rapport à l'U.E. Leurs relations bilatérales futures en dépendent ainsi que leur rôle directeur dans l'U.E. C'est pourquoi un groupe de travail englobant toutes les forces concernées (gouvernement et opposition) devrait être créé en vue de formuler un point de vue commun. La France et l'Allemagne doivent aussi se préparer à une crise éventuelle de la Convention en faisant connaître leur résolution de poursuivre, quel que soit le cas de figure, la construction proposée, avec les pays qui y sont prêts, même si les autres ne le veulent pas.

Quant à la réforme des différentes politiques de l'U.E., y compris la PAC, l'Allemagne et la France doivent commencer dès maintenant à adopter une position commune. La discussion actuelle sur le critère du déficit budgétaire inscrit dans le traité de Maastricht souligne la nécessité pour les deux pays de

mener un vrai dialogue sur les fondements de la politique économique. Comment dans les conditions actuelles de la globalisation peut-on rétablir un nouvel équilibre entre l'ordre économique libéral et la solidarité sociale (" le modèle européen ") ? Quels domaines relevant encore de la responsabilité politique nationale doivent être coordonnés et quels autres harmonisés ? Dans ce contexte il faudrait également discuter de la question du " gouvernement économique " de l'euro.

Les questions culturelles sont purement (ou presque purement) bilatérales dans les relations franco-allemandes. Parmi celles-ci l'apprentissage de la langue revêt une signification particulière d'autant plus que dans ce domaine c'est l'Etat seul qui décide. L'objectif doit être que le français ou l'allemand soit enseigné de manière générale comme deuxième langue dans les classes primaires du plus de communes possibles, comme c'est le cas actuellement en Bade-Würtemberg. Plus généralement comme deuxième langue obligatoire dans l'enseignement secondaire.

La France et l'Allemagne devraient aller plus loin que les prises de position antérieures. Elles devraient exiger que dans les instances européennes l'emploi d'une autre langue n'ait pas un rang supérieur à la leur propre.

Outre une étroite collaboration entre nos ambassades en dehors de l'Union européenne nous devrions redéfinir le champ d'action de nos ambassades respectives à Paris comme à Berlin à la suite du renforcement des institutions du traité de l'Elysée tel que nous les avons proposées.

A côté de beaucoup d'autres questions bilatérales qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer, la PAC joue aussi un rôle central dans nos relations bilatérales, à côté de celui qu'elle occupe au sein de l'Union européenne. Afin que ce thème ne pèse pas davantage sur celles-ci, nous devrions réunir d'urgence un groupe de travail pour arrêter une position commune sur la réforme de ce domaine pour l'après 2006.

Karl LAMERS

Quelle Constitution pour l'Europe élargie ?

par Jacques MALLET

Les perspectives s'élargissent de manière impressionnantes au fur et à mesure que le travail progresse.

La Convention européenne, chargée par le sommet de Laeken de préparer une nouvelle architecture pour l'Union européenne, a beaucoup et bien travaillé depuis la fin du mois de février 2002 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Elle avance et paraît aujourd'hui changer de vitesse. Des lignes de force commencent à se dégager. Son objectif, timidement évoqué dans la déclaration de Laeken, l'élaboration d'une Constitution, plus exactement d'un traité constitutionnel, fait désormais l'objet d'un large consensus dans ses rangs ; et le 28 octobre, son président en a dessiné la structure dans un avant-projet d'une vingtaine de pages, qui fait apparaître des avancées sur des points importants.

A l'origine l'objectif était très limité : simplifier le texte des traités existants (1045 pages) pour qu'il soit lisible et compréhensible pour les citoyens. Mais il est vite apparu qu'au seuil du plus grand élargissement de l'histoire de l'Union, et de l'organisation politique de l'Europe, il fallait aller beaucoup plus loin tant dans la définition des objectifs que dans la détermination des moyens permettant de les atteindre, " refonder " en quelque sorte les bases mêmes de l'Union européenne.

Les travaux réunissent les 105 membres de la Convention, un présidium de 12 membres auxquels il faut ajouter le président et deux vice-présidents - Notons au passage que les parlementaires nationaux (58 membres) et européens (16 membres) sont les plus nombreux, aux côtés bien sûr des représentants des gouvernements et de la Commission.

¹ M. Giuliano Amato , ancien Premier ministre d'Italie (socialiste) et M. Jean-Luc Dehaene, ancien Premier ministre de Belgique (démocrate-chrétien).

Valéry Giscard d'Estaing a organisé ces travaux en trois étapes : une phase " d'écoute " jusqu'à la fin juillet, au cours de laquelle chacun a exprimé ses attentes d'Europe (et complétée par un Forum de la société civile et une convention des jeunes européens) ; une phase d'étude appuyée sur les conclusions de 10 groupes de travail qui ont alimenté cet automne dix nouveaux débats en séance plénière : enfin une phase de propositions, qui va bientôt commencer, devrait conduire à l'adoption d'un projet de traité unique en deux parties, l'une sur l'architecture institutionnelle, l'autre sur les politiques et la mise en œuvre des actions de l'Union.

La Convention s'achèvera en juin 2003, puis son projet sera approuvé par une nouvelle CIG (Conférence Inter Gouvernementale), pour que le traité puisse être signé à Rome avant la fin de l'année prochaine. Il sera ensuite, en raison de son importance majeure, ratifié par voie de référendum partout où c'est constitutionnellement possible, soit dans une vingtaine d'Etats de l'Union élargie.

Une méthode pragmatique

La méthode pragmatique par étapes choisie par Valéry Giscard d'Estaing a permis d'éviter des affrontements dès le départ entre " fédéralistes " et " intergouvernementalistes " et de faciliter, grâce à un climat de confiance, une approche constructive à partir de problèmes concrets et non de considérations théoriques. Les grands choix institutionnels n'ont pas encore été faits. Ils constitueront in fine la clé de voûte de l'édifice, à l'issue peut-être d'une crise au sein de la Convention. L'accord en son sein doit se faire par voie de consensus. Valéry Giscard d'Estaing a précisé que le consensus ne signifiait pas l'unanimité mais exigeait plus qu'une simple majorité.

Admirateur des audaces visionnaires des pères de l'Europe – Robert Schuman et Jean Monnet, Konrad Adenauer et Paul-Henri Spaak – Valéry Giscard d'Estaing rend aussi hommage à leur réalisme. Il cite à ce propos une réflexion peu connue de Jean Monnet dans ses *Mémoires* : " La Communauté avait un objet limité aux solidarités inscrites dans les traités et, si nous avons toujours pensé que ces solidarités en appelleraient d'autres, et de proche en proche entraîneraient l'intégration la plus large des activités humaines, je savais que leurs progrès s'arrêteraient aux limites où commence le pouvoir politique. Là, il faudrait à nouveau inventer ".

Tel est bien le cas lorsqu'il s'agit des grandes décisions de politique étrangère et de défense. Peut-on étendre purement et simplement à ces domaines la " méthode communautaire " qui a si bien réussi dans le domaine économique ?

Dès lors qu'elle pénètre au plus profond des souverainetés nationales l'Europe a besoin de définir clairement ses modes d'action. Ce qui exige une répartition claire des pouvoirs entre l'Union et les Etats, entre les problèmes relevant des compétences exclusives de l'Union, ceux qui requièrent un partage de la souveraineté et ceux qui restent de la compétence exclusive des Etats. C'est aux Etats qu'appartient la compétence de principe, lorsque les dispositions constitutionnelles ne prévoient pas sa limitation ou sa délégation au sein de l'Union.

On est à peu près d'accord aujourd'hui sur les principes de cette répartition. Le problème le plus sensible est celui de la politique étrangère. Le rapport Lamassoure, adopté par le Parlement européen, l'a rangé dans la catégorie des problèmes relevant de la compétence propre de l'Union ou de la compétence partagée. La Défense relèverait de la coopération intergouvernementale, mais les efforts relatifs aux investissements et à la recherche gagneraient à être " intégrés ". Ce processus a déjà commencé.

Lorsqu'on parcourt l'avant-projet de traité du 28 octobre, on y trouve déjà des innovations importantes pour lesquelles il est difficile de faire la part de ce qui reflète l'opinion des conventionnels, du présidium et de son président. Voici quelques exemples : d'abord la définition de l'Union, que Valéry Giscard d'Estaing aimerait baptiser tout simplement " Europe unie " et qui, dans son esprit, ne doit pas devenir un " super Etat " : " une union d'Etats, conservant leur identité nationale, qui coordonnent étroitement leurs politiques au niveau européen et qui gèrent, sur le mode fédéral, certaines compétences communes " ; la reconnaissance explicite de la personnalité juridique à l'Europe unie. Elle permettrait la fusion des traités et l'abandon de la structure en " trois piliers " aux règles divergentes ; l'attribution aux Européens d'une double citoyenneté nationale et européenne, et la définition des droits qui sont attachés à celle-ci ; l'intégration, sous une forme ou sous une autre, de la Charte des droits fondamentaux dans le nouveau traité – refusée jusqu'ici par le gouvernement Britannique – qui lui donnerait une force juridique contraignante ; la définition des règles du contrôle de la subsidiarité, auquel les parlements nationaux seraient associés, car l'organisation de l'Europe ne doit pas être centralisée ; le financement intégral du budget de l'Union par des ressources propres ; le renforcement du rôle et du rang futur du " Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune " (aujourd'hui M.Solana) ; la définition d'un statut de relations privilégiées, n'allant pas jusqu'à l'adhésion, entre l'Union et des Etats voisins (on songe à la Russie et à la Turquie) ; et l'adoption d'une procédure de retrait volontaire de l'Union à la demande d'un Etat membre.

Il ne s'agit là que d'orientations générales qui devront être précisées. Elles le sont déjà dans certains rapports des groupes de travail, par exemple sur la subsidiarité et la personnalité juridique. On n'y trouve rien en ce qui concerne les politiques et les dispositions des traités existants qui devraient être retenues dans le traité constitutionnel. A cet égard l'avant-projet apparaît plutôt conservateur : sur les 1045 pages des traités actuels, sur leurs 414 articles, 205 seraient inchangés, 136 légèrement adaptés et 73 substantiellement réécrits ou aménagés. Il convient également de noter qu'il n'a pas été possible d'aboutir au sein du groupe de travail sur la " gouvernance économique " et tout fait craindre qu'il n'en soit de même au sein du groupe de travail sur l'Europe sociale réclamée par une majorité de conventionnels.

Rendre l'Europe "lisible"

Beaucoup considèrent comme M. Lequiller, nouveau membre français de la Convention issu de la nouvelle majorité, que " l'objet de la Convention n'est pas de définir le contenu de l'Europe mais de créer des institutions lisibles et efficaces ". Il faut faire l'Europe avec les citoyens et pour les citoyens car aujourd'hui celle-ci leur apparaît éloignée, opaque, incompréhensible. Si l'Europe reste illisible, elle sera de plus en plus impopulaire.

On ne pourra donc se contenter d'améliorer les institutions actuelles en renforçant les trois côtés du triangle institutionnel : une Commission indépendante qui a le monopole de la proposition, des pouvoirs d'exécution et certains pouvoirs propres, en particulier en matière de concurrence, le Conseil des ministres qui décide et devra de plus en plus décider à une majorité qualifiée et le Conseil européen qui définit les grandes orientations, enfin le Parlement européen qui contrôle et légifère en co-décision avec le Conseil.

C'est à ce point du débat que surgit l'idée séduisante de donner un visage à l'Europe en la personne d'un Président qui la ferait voir clairement à l'extérieur et par l'opinion publique. Mais c'est aussi sur ce point que s'expriment les oppositions les plus fortes. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la pratique des présidences tournantes de six mois, déjà mauvaise dans une Europe à 15, deviendrait absurde dans une Europe à 25 ou 30. Les Premiers ministres Britannique et Espagnol ainsi que le président Chirac proposent donc un président de 5 ans désigné par le Conseil européen et dégagé de ses responsabilités nationales. Belle retraite en perspective pour un ancien Premier ministre !

A cette proposition on peut d'abord répondre qu'une présidence permanente ne changerait pas grand chose. Ce président, n'ayant pas le statut et les pouvoirs

du président de l'Etat fédéral américain, n'exercerait qu'un rôle de représentation. Ce serait la reine d'Angleterre ou René Coty...

Mais il y a plus grave : on organiserait ainsi une rivalité permanente entre le président du Conseil européen choisi par les gouvernements nationaux et le président de la Commission investi par le Parlement européen. On pourrait dire comme François Mauriac au sujet de l'Allemagne : " J'aime tant l'Europe que je préfère qu'il y en ait deux ". Cette dyarchie conduirait à un gaspillage d'énergies, à des doublons inutiles, voire à des conflits paralysants – à moins bien sûr qu'on ne réduise la Commission européenne à un simple secrétariat du Conseil.

Nos amis allemands, qu'ils soient socialistes, verts ou démocrates-chrétiens, sont très hostiles à cette proposition qu'ils estiment même dangereuse. Ils voudraient au contraire qu'on renforce le rôle de la Commission et de son président pour en faire le véritable Exécutif de l'Europe, élu par le Parlement européen (il pourrait être le leader de la force politique victorieuse aux élections européennes). Les représentants des " petits pays " sont également de cet avis. En un mot le problème ne serait pas de savoir qui va présider l'Europe mais qui va la gouverner.

Un compromis est possible, qui a été avancé notamment par M. Lequiller et défendu dans *Le Figaro* le 25 octobre par notre ami Robert Toulemon : ce serait de fusionner, en vue d'une synergie féconde, la présidence du Conseil européen et la présidence de la Commission et, par voie de conséquence, les fonctions du Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et du membre de la Commission en charge de la politique extérieure. Cette " synthèse " ne serait acceptable pour les partisans de l'Europe communautaire qu'à la condition de renforcer en même temps la Commission de deux manières : la disparition des " trois piliers " en particulier la " communautarisation " du troisième pilier (sécurité intérieure, justice et police), car sur ce point la gravité des problèmes liés au droit d'asile, à l'immigration, à la criminalité organisée et au terrorisme, justifie aux yeux de tous un véritable partage de la souveraineté. C'est aussi le cas pour les actions communes nécessaires face aux marées noires : après la crise de l'Erika, la Commission avait proposé et fait adopter un programme européen énergique que les gouvernements ont malheureusement mal appliqué.

Une deuxième condition serait de reconnaître dans le domaine de la politique étrangère certains pouvoirs à la Commission qui conduit déjà fort bien la politique commerciale, la politique de l'environnement, et pour une large part l'aide au développement. Robert Toulemon ajoute une troisième condition : ce

serait d'instituer une présidence collégiale. Elle faciliterait l'accord sur la présidence, elle aurait l'avantage d'assurer une présidence stable aux divers Conseils spécialisés ainsi qu'une représentation équitable des diverses " composantes ", géographiques et politiques, de l'Union élargie.

Quoi qu'il en soit il faut s'attendre sur ce point à des débats difficiles au sein de la Convention.

Il en va de même en ce qui concerne une idée avancée par Valéry Giscard d'Estaing, celle d'un " Congrès des peuples d'Europe ", désapprouvée par la majorité des conventionnels. Il rassemblerait des membres du Parlement européen, et un nombre proportionnel des représentants des parlements nationaux. Ce Congrès se réunirait une ou deux fois par an pour examiner l'état de l'Union. Il n'aurait pas de pouvoirs législatifs – strictement réservés au Parlement européen – mais serait consulté sur l'évolution de l'Union et sur son éventuel élargissement futur. Il pourrait prononcer ou confirmer les nominations à certaines hautes fonctions politiques de l'Union, et d'abord de son président.

Une bonne tournure

Si l'on prend une vue d'ensemble des progrès accomplis par la Convention dans l'élaboration d'un traité constitutionnel, on peut se montrer assez optimiste. Tout n'apparaît pas dans les débats des conventionnels. Dans les groupes de travail des grands partis consacrés à la Convention, en particulier au sein du Parti Populaire Européen, on est déjà passé à l'étape suivante.

C'est ce qui m'a frappé en lisant le " discussion paper " de 93 pages préparé par M. Brok pour la réunion de son " Convention group " du 10 novembre à Frascati. Ce rapport va beaucoup plus loin dans le sens fédéral que le document adopté par le Congrès du PPE à Estoril le 18 octobre. Il a ajouté aussi une pierre à ce document qui avait repris la formule initiale du préambule de la Charte des droits fondamentaux rappelant " ce que l'Europe doit à son héritage religieux : une formule inspirée du préambule de la Constitution polonaise selon laquelle " les valeurs de l'Union incluent les valeurs de ceux qui croient que Dieu est la source de la vérité, de la justice, du bien et de la beauté aussi bien que les convictions de ceux qui ne partagent pas une telle croyance mais respectent ces valeurs universelles provenant d'autres sources ". Faut-il parler de Dieu dans la Constitution de l'Europe ? On peut en discuter mais le problème majeur est d'ordre politique. Pour faire accepter l'intégration de la Charte dans la Constitution, beaucoup, et Valéry Giscard d'Estaing le premier, estiment qu'il serait sage de ne pas modifier son texte tel qu'il a été adopté au Conseil européen de Nice.

Dans l'appréciation des chances de succès de la Convention et des facteurs d'incertitude qui subsistent il faut insister sur un important changement qui vient de s'y produire. Il résulte d'abord de l'engagement de M. Joschka Fischer, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale et de M. Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères de notre pays. C'était déjà le cas pour les représentants à haut niveau des gouvernements italien, espagnol, belge, suédois, anglais et irlandais.

C'est le cas maintenant pour les deux pays qui constituent la clé de voûte de l'Europe et en ont été ensemble si souvent le moteur. Ils vont maintenant jouer un rôle très actif au sein de la Convention. S'agissant de notre pays il était grand temps qu'il s'engage enfin dans cette grande entreprise sans précédent, dont dépend l'avenir de l'Europe au XXI^e siècle. M. de Villepin, bon ministre des Affaires étrangères et européen convaincu, en a pris conscience.

Ces deux pays partent sur les problèmes constitutionnels de positions très différentes. Mais ils sont l'un et l'autre animés par la volonté de les rapprocher et, dans la mesure même où ils sont très différents, ce rapprochement peut avoir un effet d'entraînement décisif. Des négociations franco-allemandes sont en cours qui pourraient aboutir à des positions communes ou convergentes au sein de la Convention, servant de base à un accord équilibré. Cet accord, étant réalisé sous l'égide des dirigeants nationaux, aurait toute chance d'être avalisé par eux à la CIG.

Mais des obstacles...

Nous croyons devoir tempérer l'optimisme de ce bilan à mi-parcours par quelques observations moins encourageantes. La première c'est la situation très mauvaise de l'économie et des finances allemandes, qui l'oblige à s'occuper d'abord d'elle-même, situation peu favorable à de grandes initiatives européennes (à supposer que le chancelier Schröder s'y montre favorable). La deuxième c'est le climat dominant qui règne en Angleterre aujourd'hui à l'égard de l'Union européenne. Pour M. Jack Straw la Constitution européenne devrait tenir dans la poche de son veston. Humour ou dérision ? Il y a quelques jours un chroniqueur réputé du *Financial Times* publiait un article destructeur à propos du trentième anniversaire de l'adhésion du Royaume Uni à la Communauté européenne sous le titre " L'effondrement " des idées européennes, la fin d'une " illusion de 30 ans... ".

Troisième réflexion : dix pays d'Europe centrale vont adhérer à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, sauf accident imprévisible. Le président danois en exer-

cice du Conseil a salué cet événement comme " la décision la plus importante de notre génération ". D'autres pays suivront plus à l'Est, d'abord en 2007 la Bulgarie et la Roumanie, puis les pays des Balkans. Il a été décidé que les 10 futurs membres participeront à part entière à la Conférence Intergouvernementale de 2003, alors qu'ils n'ont occupé que des strapontins à la Convention et qu'ils n'auront pas tous ratifié leur traité d'adhésion à l'Union. Comment coordonner les divers calendriers arrêtés ou envisagés ? C'est une vraie question.

Le 19 novembre des parlementaires des Dix pays ont été accueillis au Parlement européen à Strasbourg. Il est prévu que ces pays participeront aux élections européennes de juin 2004. C'est une nouvelle Europe qui naît sous nos yeux. Ce que va faire la Convention c'est la construction de la grande Europe.

L'Europe est grande, mais qui est son prophète ?

Ces pays sont européens bien sûr par leur histoire et leur culture. Ils veulent participer activement à nos côtés à l'organisation du continent européen mais, ayant recouvré récemment leur souveraineté, ils sont peu enthousiastes à l'idée de la déléguer à des institutions communes. Chez eux comme chez nous on n'a pas assez pris conscience de ce que signifie la " révolution du nombre ". A 25 ou 30, ou davantage, il ne sera plus possible de décider à l'unanimité.

Enfin une grande interrogation subsiste à laquelle il n'a pas été jusqu'ici apporté de réponse. Où s'arrêtent les frontières de l'Europe ? Quoi qu'on pense de sa réponse Valéry Giscard d'Estaing a eu raison de poser ce problème avec force à propos de la Turquie. Il se pose aussi à propos de la Russie et de l'Ukraine.

La Convention, si elle réussit à adopter un traité constitutionnel cohérent, clair, et fort, marquera une étape importante dans l'histoire de l'Europe, même s'il est exagéré de la comparer à la Convention de Philadelphie. Comme l'a dit le 8 novembre M. Joschka Fischer : " ce qui ne sera pas réglé à la Convention ne le sera pas ailleurs ". Au seuil du grand élargissement c'est une dernière chance que la Convention donne à l'Union européenne. En cas d'échec celle-ci se réduira à une vaste zone de libre-échange assortie de quelques coopérations intergouvernementales. L'Europe deviendra une nouvelle " SDN "...

Ce traité sera ratifié par voie de référendum. Cela signifie qu'il faut dès maintenant se préoccuper de sa préparation en lançant un grand débat public devant l'opinion, débat dont nous regrettons l'absence jusqu'à ce jour en France. Le président de la République et son gouvernement semblent l'avoir compris.

Sachons, à ce carrefour de l'histoire, nous montrer dignes de l'audace, du réalisme, de la persévérance des pères de l'Europe, issus pour la plupart de notre famille d'esprit. L'objectif défini en 1951 dans le préambule du traité de la CECA reste le nôtre : il était de créer " une Communauté entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes et de jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé ". Le traité de Rome ajoutait en 1957 que les Six voulaient réaliser " une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ". Ce qui a été fait à six doit l'être demain à l'échelle de notre continent. Ce sera, dit le président de la Commission européenne M. Romano Prodi, la grande tâche des trente ou cinquante années qui viennent. La question est de savoir si ce grand dessein disposera de la volonté et des moyens nécessaires à sa réussite. S'agit-il d'un projet ambitieux ou d'une mission impossible ? Faisons le pari de l'optimisme.

Jacques MALLET

L'angoisse
JEAN LACROIX

" Notre époque est celle de l'angoisse. Il est naturel que les Français y entrent avec crainte et tremblement : la nature en nous se hérissé en face de l'épreuve. Mais ne nous y trompons pas. Le mal n'est pas d'éprouver l'angoisse ; il serait de nous y refuser...

Elle accompagne la nouveauté. Le nouveau, avant qu'il soit, c'est le néant et, s'il me comble, c'est la plénitude. C'est pourquoi l'angoisse est à la fois crainte du néant et attente d'une plénitude ".

Le sens du dialogue

Dix futurs membres dans l'Union Européenne

par Peter SANDOR

*L'élargissement ne se fera pas sans crises. De nerfs ou d'argent ?
La Fondation Robert Schuman en fait un point précis pour dissiper
les malentendus.*

L'année 2002 est une année charnière pour l'Union européenne. Après l'avènement de l'Euro, le lancement de la Convention sur l'avenir de l'Europe, le Conseil européen de Copenhague vient de donner le feu vert au cinquième élargissement de l'Union, le plus important par le nombre d'États concernés¹. La Fondation Robert Schuman, sous la signature de son Président, vient de rendre publique une importante étude au sujet de cette ouverture historique de l'Union. Intitulée *Pour l'Europe réunie*², elle propose de faire connaître les données de ce dossier complexe et de découvrir l'apport des nouveaux adhérents. Pour ceux-ci l'élargissement est un retour en Europe. Politiquement, ils considèrent réaliser leur droit historique à participer pleinement à la définition de la politique européenne. De son côté, l'Union européenne voit son équilibre interne se modifier. Elle devra poursuivre l'adaptation de son fonctionnement, réorienter ses solidarités en direction des nouveaux venus et en assurer les coûts.

1/ Car, l'élargissement entraînera des dépenses supplémentaires pour le budget communautaire. En 1999 à Berlin, les chefs d'Etat et de gouvernement ont établi un échéancier pour le financement de l'élargissement. Depuis, la donne a changé puisque dix pays sont invités à rejoindre l'Union au lieu des six initialement prévus. Ainsi, selon les conclusions du Sommet de Bruxelles des 24-25 octobre derniers, un paquet financier de 39,3 Mds est alloué aux nouveaux membres sur les trois années 2004, 2005, 2006.

¹ Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie et Slovénie.

² Jean-Dominique Giuliani, *Pour l'Europe réunie*, en collaboration avec Delphine Surrans et Peter Sandor, Fondation Robert Schuman, décembre 2002. Prix : 10 €, disponible à la Fondation.

Cette somme est destinée à améliorer la capacité administrative de ces pays à mettre en œuvre la législation européenne, de fournir des aides à leurs agriculteurs, de contribuer au développement rural et à celui des infrastructures. Cette somme non négligeable représente environ 9% du PIB cumulé des dix futurs membres. En ce qui concerne la France, elle contribuera à ce paquet à hauteur de 7,2 Mds au total, soit 18% de la contribution totale des Quinze. Ainsi, chaque Français devra faire un effort de 40 par an. De plus, et afin d'éviter que les nouveaux membres, dont les économies sont encore fragiles, deviennent contributeurs nets dès leur adhésion en 2004, les Quinze devront allouer une compensation financière de l'ordre de 1,3 Mds, inscrits dans les Traités d'Adhésion. Cette situation est notamment due au fait que le versement des aides agricoles interviendra avec un an de décalage, seulement à partir de 2005. Aussi, pour éviter l'explosion du budget de la PAC, le paiement des aides agricoles s'échelonnait sur 11 ans avant d'atteindre les 100%. Ce paquet financier prendra le relais sur les fonds dits de pré-adhésion tels que PHARE, ISPA et SAPARD³. Entre 1990 et 2003, la communauté européenne a déjà financé les transformations socio-économiques des pays candidats à hauteur de 19 Mds. Cet effort financier de la part des Quinze fera converger l'économie de l'Union à 25 afin de peser davantage sur la scène mondiale. Il produira également des retours, estimés à 1% du PIB des pays membres actuels⁴.

La France pourra bien entendu en bénéficier. Elle est d'ores et déjà bien implantée dans la région. Entre 1992 et 2001, elle a plus que quadruplé ses exportations à destinations des pays candidats à l'adhésion et pourra dans l'avenir proche augmenter davantage sa part de marché dans cette région.

2/ Depuis peu, un vrai débat semble s'enclencher dans les pays occidentaux au sujet de l'élargissement. Souvent, celui-ci est présenté sous l'angle des problèmes qu'il pose. Il est vrai qu'accueillir plus de 75 millions d'habitants de 10 Etats indépendants dans un ensemble fortement intégré, n'est pas chose aisée. Nombreuses sont donc les interrogations légitimes qui peuvent surgir. Toutes ne sont pas entièrement fondées.

L'une d'entre elle est liée à l'immigration. Afin de pallier les risques liés aux mouvements de population, les Quinze ont prévu des dispositifs de garantie. A la demande de plusieurs pays, ils ont restreint la libre circulation des travailleurs pour une période de sept ans maximum. De plus, l'adhésion des nou-

³ PHARE : Pologne – Hongrie Aide à la Restructuration Economique ; ISPA : Instrument for Structural Policies for pre-Accession ; SAPARD : Special Accession Programme for Agriculture & Rural Development.

⁴ Commission européenne, *L'impact économique de l'élargissement*, DG Affaires économiques, mai 2001.

veaux pays à l'espace Schengen n'entraînera pas automatiquement la levée des contrôles aux frontières intérieures de l'Union avec ces pays, car cette mesure nécessite une décision distincte prise par le Conseil européen, à l'issue d'une évaluation spécifique. Après les adhésions, les experts tablent sur une migration qui touchera avant tout l'Allemagne et l'Autriche. Ce dernier pays serait le plus touché avec une croissance de la population immigrée de 1,7 à 3,1% de la population active (de 0,9 à 1,7% en Allemagne), alors que pour tous les autres pays, l'effet serait égal ou inférieur à 0,5% (0,1% pour la France !).

De plus, ces hypothèses peuvent être relativisées par le fait que depuis le début de la transition économique, les populations des PECO manifestent une faible mobilité, même à l'intérieur de leur propre pays.

En revanche, à terme, le creusement des déficits démographiques dans les états membres pourrait aboutir à un appel à l'immigration en provenance des nouveaux membres.

L'élargissement apportera dix nouveaux pays dans les instances communautaires. La date officielle d'adhésion des nouveaux membres vient d'être arrêtée au 1er mai 2004. A cette date, la Commission Européenne comportera donc 25 Commissaires. Les PECO représenteront 40% des Commissaires alors qu'ils ne représentent que 16% de la population. Une situation contradictoire, certes, mais qui est plus liée aux carences du Traité de Nice qu'à l'élargissement à proprement parler. L'élargissement n'a fait que précipiter les réformes internes incontournables de l'Union.

Le nouveau Traité Constitutionnel élaboré par la Convention sur l'avenir de l'Europe simplifiera le fonctionnement de l'Union. Les réformes prévues se concrétiseront donc dès la ratification de ce Traité à la suite de la Conférence intergouvernementale de la fin 2004. Les nouveaux membres intégreront une Union rénovée, même si entre le 1er mai 2004 et la ratification de 2005, l'Union devra compter avec des procédures sans doute plus lourdes.

3/ Un processus de transition complexe pave le chemin de l'adhésion à l'Union. Le 22 juin 1993, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze, réunis en Conseil européen à Copenhague, ont pris la décision de principe d'élargir l'Union Européenne aux pays d'Europe centrale et orientale.

Le Conseil a décidé de fixer des critères en fonction desquels sera jugée la préparation des pays qui veulent rejoindre l'Union européenne. Ils sont au nombre de trois :

- disposer d'institutions stables garantissant la Démocratie, la primauté du droit, les droits de l'Homme, le respect des minorités et leur protection
- disposer d'une économie de marché viable et capable de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union européenne
- disposer d'institutions susceptibles d'assumer les obligations de l'adhésion à l'Union, la reprise et l'application de l'acquis communautaire et de souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

Dès 1989, ces pays ont affirmé leur volonté de rapprochement avec les pays de l'Union. Ainsi, des accords d'association ont été signés entre l'UE et chacun des pays à partir de 1991, constituant la base juridique du processus d'adhésion. Ces accords mentionnent quelques 470 lois communautaires dont l'esprit et le contenu devront être transposés d'ici l'adhésion. Cela a conduit les pays candidats à *se spécialiser* en droit communautaire. La reprise de l'acquis communautaire a nécessité des efforts de l'ensemble des administrations et de la classe politique. L'adoption des programmes nationaux d'harmonisation juridique s'est traduite par une production législative impressionnante, une vraie course " contre la loi ". Leurs Parlements nationaux ont dû adopter une centaine de lois par an directement liées à cette harmonisation.⁵

Globalement, elle peut être considérée comme un succès, malgré certaines précipitations. Les pays d'Europe centrale ont douze ans de pratique démocratique derrière eux.

Lorsqu'on regarde la régularité des échéances électorales, on constate que toutes ont été organisées et tenues à date fixe et selon les règles. Des formations politiques modérées ont gouverné ces pays depuis 1989. Si la Slovaquie a connu une période turbulente entre 1993 et 1997, elle a su lors des dernières élections en septembre 2002 couper l'herbe sous le pied des forces populistes et contredire ainsi les prévisions alarmistes. La Hongrie quant à elle a écarté du Parlement en mai 2002 le parti d'extrême droite MIEP. Reconstruire une économie toute entière, capable de produire et d'affronter la concurrence, mettre sur pied une administration qui fonctionne, une justice qui juge, ont été des tâches difficiles, mais conduites avec détermination. Pour chacun de ces pays, il a fallu en dix ans faire le chemin que les Quinze ont parcouru en quarante. Les difficultés sociales, la frustration des peuples qui espéraient des changements plus rapides, se sont accumulées. Même si beaucoup reste à réussir, leurs économies ont profondément changé.

⁵ A titre de comparaison, la France, sous la précédente législature, a adopté 44 lois par an, hors traités internationaux.

Les indicateurs macro-économiques témoignent de leur modernité et de leur productivité. Les prévisions de la BERD tablent sur une croissance de l'ordre de 4-7% du PIB dans les années à venir, largement au-dessus de ce qu'on constate en Europe occidentale. La part du secteur privé dans le PIB est désormais comparable avec la moyenne européenne. Elle atteint même 90% en Hongrie. D'ores et déjà plus de 50% de la population active des dix est employée dans les services. En 2001, le PIB par habitant et par an s'élève en moyenne à 11.700 €, représentant 50% de la moyenne communautaire. La Slovénie est leader sur ce terrain avec 16.000 €, soit 69% de la moyenne communautaire. Leur niveau de vie s'approche pas à pas de celui des Quinze.

Conclusion

L'Europe retrouvera, pas plus tard que demain, dix pays de l'ancien bloc soviétique qui ont longtemps souffert du passé. Malgré les différences économiques, ils sont, et ont toujours été, européens par leur histoire, leur tradition juridique, et leur culture. On accueillera des pays qui ont donné naissance à des Bartok, Chopin, Kodaly, des Kundera, Kertész, ou encore des Kieslowski et Jancso,... il suffit de se laisser porter par leur génie ! *La culture de l'Europe c'est celle du mélange des nuances de ce continent qui partage les mêmes valeurs fondamentales et se régale à en décliner les différences.*⁶

Peter SANDOR

⁶ Jean-Dominique Giuliani, *op. cit.*

La Slovénie aux portes de l'Union

par Magdalena TOVORNIK

L'Ambassadeur de Slovénie en France nous peint un tableau très brillant du futur membre de l'Union. Nous nous en réjouissons !

Quelques faits historiques

L'histoire politique slovène remonte au VI^e siècle, époque où fut instaurée la première principauté slovène indépendante (la Carinthie-Karantanija), célèbre pour son organisation démocratique, son système judiciaire, l'élection populaire de ses princes et les droits progressistes des femmes. Entre le XIII^e siècle et 1918, les Slovènes furent gouvernés par les Habsbourg, excepté de 1809 à 1813, période durant laquelle la Slovénie fit partie de l'Empire français, au sein des Provinces illyriennes, et bénéficia d'une certaine autonomie. Après 1918, la Slovénie devint une partie du Royaume yougoslave. En 1941, après l'attaque de la Yougoslavie par les forces de l'Axe, les partis politiques en Slovénie, unis au sein du Front de libération, appelèrent tous les Slovènes à combattre l'occupant. Après 1945, la Slovénie devient l'une des six républiques de la Fédération yougoslave. La crise politique et économique s'aggravant en Yougoslavie, la Slovénie décida d'organiser ses premières élections libres (avril 1990). Lors du plébiscite qui suivit, les électeurs se prononcèrent par 98,5% en faveur d'un Etat indépendant. Ainsi, le 25 juin 1991, la Slovénie proclama son indépendance. Dès le lendemain, ses frontières furent attaquées par l'armée fédérale. Après 10 jours de conflits et les accords de Brioni (juillet 1991) qui débouchaient sur un cessez-le-feu en octobre, le territoire slovène fut libre et son Etat souverain. Une nouvelle Constitution fut adoptée en décembre et elle marqua le début de l'histoire d'une Slovénie libre, démocratique et parlementaire.

Système politique

En accord avec sa nouvelle Constitution (adoptée le 23 décembre 1991), la Slovénie est devenue un Etat démocratique, fondé sur le principe du partage

des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Le plus haut organe législatif, l'Assemblée nationale est composée de 90 députés, élus au suffrage universel direct selon un scrutin proportionnel et pour un mandat de 4 ans. Deux sièges sont réservés aux minorités italienne et hongroise, lesquelles représentent environ 0,5% de la population. Les dernières élections ont eu lieu en octobre 2002. Le Conseil d'Etat (40 membres) possède un avis consultatif. Le président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois ; il est le chef des Forces armées. Le gouvernement, composé d'un Premier ministre et des ministres, a en charge le pouvoir exécutif ; il est responsable devant l'Assemblée nationale. Il est choisi au sortir du scrutin législatif dans les rangs du parti le plus représenté à l'Assemblée nationale, élu par les députés. Le premier garant des droits de l'homme en Slovénie fut élu en septembre 1994, il rend compte de son travail à l'Assemblée nationale.

Le rapprochement de la Slovénie avec l'Union européenne

L'adhésion de la Slovénie à l'Union européenne est l'une des priorités de la politique étrangère de la Slovénie. En adhérant à l'UE, la Slovénie souhaite renforcer son statut de nouvel Etat indépendant, sa démocratie, et développer son économie de marché. En juin 1996 la Slovénie signa l'Accord d'association avec l'Union européenne qui entra en vigueur le 1er février 1999 et remit ses premières positions de négociation en septembre 1998. Actuellement la Slovénie a fermé 28 chapitres et se trouve parmi les pays candidats les plus avancés. Le grand défi des semaines à venir est la négociation sur les deux chapitres qui ont une grande implication financière de la part de l'UE – c'est-à-dire l'agriculture et le budget. En ce qui concerne le chapitre sur l'agriculture : la Slovénie est importatrice nette de la nourriture et le PNB de l'agriculture ne représente que 2,9% du PNB. En tant que tel ce chapitre ne représente pas de grandes difficultés. Toutefois l'agriculture slovène connaît certaines spécificités parmi lesquelles les petites fermes avec une moyenne de 5 ha de terres, 75% de fermes se trouvent dans les régions montagneuses, le prix des produits agricoles est très élevé, il existe des aides directes aux agriculteurs. Quant au chapitre budget : la Slovénie ne voudrait en aucun cas devenir un payeur net le jour de son entrée dans l'UE.

Les Slovènes se prononceront sur leur adhésion à l'Union européenne par référendum. Tous les partis politiques y sont favorables, c'est pourquoi le gouvernement pense que le résultat n'apportera pas de surprise. D'autant plus que la Slovénie est le seul pays parmi les candidats où toutes les positions de négociation ont déjà été approuvées par l'Assemblée nationale.

Pourquoi la Slovénie a-t-elle choisi de devenir membre de l'Union européenne ?

La Slovénie souhaite devenir membre de l'Union européenne, de cet espace auquel, d'un point de vue tant historique que géographique, elle a toujours appartenu. La Slovénie est au carrefour d'importantes voies de passage européennes et un facteur de stabilité dans la région. La Slovénie est un pays développé, un partenaire attractif et constructif, possédant un système politique stable et une économie de marché très active. La Slovénie ne voit pas l'UE seulement comme un grand marché. C'est pour elle surtout un environnement naturel des pays qui partagent les mêmes valeurs fondamentales : la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit.

Situation économique et commerciale

Au carrefour des chemins commerciaux et culturels, la Slovénie a toujours su assurer son essor économique. Sa position géographique avantageuse ainsi que son orientation vers l'extérieur, la stable croissance du PNB, sa solvabilité et le facteur de risque en constante diminution, font qu'aujourd'hui la Slovénie est l'un des pays en transition les plus performants. Son économie est développée, prospère et moderne, ses consommateurs sont exigeants et ses entreprises sérieuses et avancées.

La Slovénie a privatisé son économie, maîtrisé l'inflation et la croissance des salaires, jugulé l'augmentation du chômage, introduit la taxe sur la valeur ajoutée et réformé le système de retraites et de protection sociale. En modernisant son système fiscal et en renforçant sa monnaie, elle envisage rejoindre l'Union économique et monétaire vers 2005. Très ouverte à l'extérieur la Slovénie maintient dans les relations économiques internationales une approche globale, donnant tout de même la priorité à la coopération économique avec les pays de l'UE (62% des exportations slovènes).

La structure de l'économie slovène selon la participation au BNP en 2001 se présente comme suit : industrie manufacturière 26,8%, immobilier, location et immobilier d'entreprise 12,1%, commerce, réparation de véhicules à moteur 11,4%, transport, stockage de marchandises, communication 7,7%, services (gestion publique, défense, assurance sociale) 5,6%, éducation, santé, sécurité sociale 5,6%, intermédiation financière 4,4%, approvisionnement en énergie électrique et en gaz 3,3%, hôtellerie 3,2%, agriculture, chasse, économie forestière 3,1%, autres services : 3,8%. Selon les prévisions en 2002 les services vont jouer un rôle moteur dans l'économie slovène puisqu'ils fourniront une croissance de 3,9% contre 2,8% pour l'industrie (4,2% en 2001) et 3% pour la construction.

Relations économiques bilatérales avec la France

La France est actuellement le deuxième investisseur, le troisième fournisseur et le quatrième client de la Slovénie. En 2001 les exportations slovènes en France ont régressé de 2,5% et se sont élevées à 740 M euros (7,1% du total de l'exportation slovène), tandis que les importations de France ont atteint 1,089 milliard d'euros (10,3% du total de l'importation slovène), soit un accroissement de 3,8% par rapport à l'année 2000. La Slovénie a donc un déficit dans ses relations commerciales avec la France d'environ 350 M euros. Les principaux exportateurs sont : Revoz, Cimos, Gorenje, Mura et les importateurs : Revoz, Peugeot, Citroën, Gorenje, Mura.

Les industries slovènes n'exploitant pas suffisamment leur potentiel sur le marché français, il apparaît évident que pour équilibrer les échanges bilatéraux, il serait nécessaire d'augmenter leur présence en France. A part l'industrie automobile, les perspectives de coopération sont possibles dans les secteurs agro-alimentaire, équipements, industrie du papier, industrie textile, biens de consommation, tourisme, nautisme, ski, produits pour la grande distribution, aussi bien que dans des divers services de la distribution et des finances.

Pourquoi investir en Slovénie ?

Le programme de privatisation qui est ouvert aux investisseurs étrangers constitue globalement une excellente occasion de s'implanter sur le marché slovène aussi prospère que traditionnellement fermé. Un de ses avantages est le rapport entre le coût de travail et la productivité, l'autre son infrastructure développée ou bien sa position géopolitique entre les marchés de l'Union européenne et les pays du Sud-Est de l'Europe. La main-d'œuvre slovène est hautement qualifiée, possède une excellente connaissance des langues et un bon savoir-faire dans différents métiers. Dernièrement le gouvernement slovène a adopté plusieurs mesures en faveur des investissements directs étrangers, parmi lesquelles la suppression des barrières administratives et la simplification des procédures, la disponibilité du terrain équipé à l'industrie et les subventions aux investissements créant au moins 100 emplois nouveaux ou 20 emplois dans la recherche et le développement. Autres incitations : subvention aux frais d'éducation et de rééducation professionnelle, subventions à la création des emplois, subventions aux transferts de technologie et subventions aux investissements dans des usines sous-exploitées.

Tourisme

Les touristes avertis savent que la Slovénie est un pays situé entre Venise et Vienne. Paris est à moins de deux heures en avion de Ljubljana. Venise n'est qu'à trois heures de route de la capitale slovène. La Slovénie offre à ses hôtes

une nature intacte, un mode de vie encore très traditionnel dans les fermes touristiques, d'excellents plats traditionnels dans les auberges des villages, un hébergement confortable. En Slovénie toute une échelle de sports extrêmes sont pratiqués (alpinisme, rafting, canoë-kayak, parapente...). Les touristes français sont surtout attirés par la pêche (la bien connue " truite de Soca ") et la chasse (en Slovénie il y a beaucoup de gibier, ainsi que le roi de la chasse : l'ours brun). Les stations thermales (Rogaska, Slatina, Radenci, Cateske toplice, Smarjeske toplice...) jouissent d'une longue tradition de thalassothérapie. Le littoral slovène, avec, entre autres, sa célèbre station balnéaire Portoroz (le port aux roses) et la pittoresque petite ville de Piran, a également beaucoup à offrir. L'arrière-pays, lui, recèle de nombreuses richesses naturelles : le Karst, ses grottes, ses vallées et ses rivières souterraines, ainsi que le célèbre haras des non moins célèbres chevaux blancs lipizzans qui doivent leur nom au petit village de Lipica.

Magdalena TOVORNIK

Démystification
CHARLES PÉGUY

" Aussitôt après nous commence le monde que nous avons nommé, que nous ne cesserons pas de nommer le monde moderne. Le monde qui fait le malin. Le monde des intelligents, des avancés, de ceux qui savent, de ceux à qui on n'en remontre pas, de ceux à qui on n'en fait pas accroire. Le monde de ceux à qui on n'a plus rien à apprendre. Le monde de ceux qui font le malin. Le monde de ceux qui ne sont pas des dupes, des imbéciles. Comme nous. C'est-à-dire : le monde de ceux qui ne croient à rien, pas même à l'athéisme, qui ne se dévouent, qui ne se sacrifient à rien. Exactement : le monde de ceux qui n'ont pas de mystique. Et qui s'en vantent. Qu'on ne s'y trompe pas, et que personne par conséquent ne se réjouisse, ni d'un côté ni de l'autre. Le mouvement de " dérépublicanisation " de la France est profondément le même mouvement que le mouvement de sa déchristianisation. C'est ensemble un même, un seul mouvement profond de " démystification " .

Notre jeunesse

République et démocratie

par Maurice BLIN

*" Il n'est pas de bonheur sans liberté
ni de liberté sans courage ".*

Thucydide, Historien grec

*Les erreurs de mai 1968 sont difficiles à réparer. L'Etat ne répond plus
aux exigences de sa fonction. La crise qu'il subit commande sa réforme.*

Le mot de " refondation " est à la mode. Il fut invoqué un jour par le président du MEDEF, soucieux de donner un visage et un sang neufs à l'organisation patronale. Il l'est aujourd'hui par les leaders de la gauche que sa défaite électorale conduit à remettre en cause sa doctrine et sa méthode. Il pourrait l'être par la droite en travail d'accouchement d'un parti que réunirait pour la première fois sous un même toit l'ensemble de ses familles. Il y a quarante ans, l'Eglise catholique elle-même lors du Concile de Vatican II avait montré la voie. Mais, effet de la prudence romaine ?, il ne s'était agi alors que d'un aggiornamento, d'une mise à jour, de l'adaptation au monde du XXème siècle d'une organisation multiséculaire. Et pourtant, à l'époque déjà, pour beaucoup la surprise avait été grande.

Le "couac" de mai 68

C'est que le mot et la notion de refondation ont comme un parfum de scandale. Ils signifient en effet qu'une maison est à rebâtir de fond en comble et sur de nouvelles bases. De fait, pour qu'il entre en France dans le langage courant, il a fallu que celle-ci se sente en situation de rupture. Cela est particulièrement vrai dans le domaine politique. Pendant près de cinquante ans, elle a pratiqué un socialisme à vocation étatique et égalitaire qui était, il est vrai, dans le droit fil de sa tradition nationale. Née sous la Révolution, consacrée par l'Empire et son despotisme éclairé, développée tout au long du XIXème siècle, définitivement mise au coeur des institutions par la IIIème

République, elle s'est épanouie avec le général de Gaulle, fondateur de la Vème République, aux yeux de qui la restauration de l'Etat était en France la condition de tout gouvernement durable.

De fait, l'autorité de l'Etat et l'égalité des citoyens devant la loi dont il est le garant ont constitué, durant un demi-siècle, le fonds commun des partis qui briguaient le pouvoir. Il n'a été remis en cause ni par la gauche qui y trouvait le noyau dur de sa doctrine, ni par la droite. Celle-ci se présenta, à maintes reprises devant l'électeur comme seule capable de tenir les promesses ... de la gauche. Et elle ne l'a emporté le plus souvent qu'à ce prix. En clair, la droite c'était encore la gauche mais avec la rigueur, le sérieux, le réalisme en plus.

Certes, il y avait bien eu dans cette belle continuité, le " couac " de mai 68. Un Etat répressif (CRS = SS !), un pouvoir asservi au profit, le travail-roi furent violemment contestés. Mais aussi incongru qu'un éclair dans un ciel bleu, tout rentra vite dans l'ordre.

Il aura fallu plusieurs décennies pour que les slogans de 1968 qui fleuraient bon l'utopie et semblaient oubliés s'emparent des esprits. C'est aujourd'hui seulement qu'on peut mesurer ce que celle-ci signifie quand elle prétend devenir réalité. L'Etat hier, si sûr de lui, est frappé d'impuissance ; l'élève peut insulter et menacer le maître ; la loi qui se multiplie n'est plus ni appliquée ni obéie ; l'élu devient la proie des médias ; la démocratie directe, vieux rêve de Jean-Jacques Rousseau, s'épanouit dans des sondages qui sont l'expression non de la volonté mais des humeurs changeantes de l'électeur ; l'ancienne hantise du temps qui passe et la peur séculaire de manquer font place à la jouissance de l'instant ; le refus de choisir propre à l'adolescence et signe patent d'immaturité, entretient la nostalgie de l'apaisement et conduit à éviter les " sujets qui fâchent ". La politique privée de contenu et de sérieux se transforme ainsi en un théâtre d'ombres dont le citoyen, spectateur critique et désabusé, se détourne. Il lui préfère les jeux du sport ou de la télévision qui eux, au moins, se donnent pour ce qu'ils sont, sans dangers ni conséquences et beaucoup plus distrayants.

Deux singularités françaises

Ce tarissement de la sève démocratique s'est trouvé aggravé en France par deux singularités qui lui sont propres.

L'élection du président de la République au suffrage universel, fondement de son autorité contraint tout candidat à la charge suprême, dans un pays à peu près également partagé entre la droite et la gauche, à tenir un langage

ambigu susceptible de lui concilier une partie des électeurs de l'autre camp. En 1995, Jacques Chirac dénonçait la " fracture sociale "; hier Lionel Jospin, son rival socialiste, se targuait d'une " gestion sérieuse " des finances publiques. L'un et l'autre évitèrent les problèmes qui auraient appelé des choix difficiles. Dans ces conditions, le débat politique devenu formel n'est plus qu'affaire de style et d'apparence.

L'autre source du désintérêt des Français pour la chose publique tient au caractère multiforme, insaisissable et donc opaque de l'Etat. Servi par plus de trois millions d'agents dont il ignore lui-même le nombre exact, éclaté entre des ministères, sous-ministères, secrétariats qui parfois s'ignorent ou se font concurrence, patron théorique de 1.657 entreprises qui n'ont de compte à rendre qu'à d'autres fonctionnaires, c'est-à-dire à lui-même bref, souffrant de consanguinité, son fonctionnement est devenu si obscur qu'il est pratiquement impossible, même pour un parlementaire éclairé, de porter un jugement valable sur sa gestion. Il constitue un monde clos dont seuls des initiés peuvent pénétrer les arcanes. Il est devenu au fil du temps le royaume de l'irresponsabilité. Quel citoyen par exemple a connu en son temps et mesuré l'ampleur et les conséquences de la faillite du Crédit Lyonnais, la part exacte qui y avaient prise ses responsables et le sort qui leur a été fait¹? Il en va de même aujourd'hui du désastre qui frappe France-Telecom où la responsabilité directe de l'Etat est engagée. Plus près de nous et pour prendre un service public présent dans la vie quotidienne des Français, quelles raisons EDF a-t-elle données hier pour justifier l'augmentation de ses tarifs ? Elle en avait certainement et elles méritaient d'être connues. Or, seul l'a été le refus de caractère politique que le gouvernement lui a opposé. Quelle conséquence cette décision aura-t-elle sur la vie d'une entreprise qui pèse d'un poids aussi lourd dans l'économie de la nation ? Il n'en a pas été question.

*

* *

Le problème de la place et du rôle de l'Etat dans la France d'aujourd'hui tient ainsi à un paradoxe. D'un côté, il est comme le squelette qui soutient le corps de la nation et l'instrument privilégié qui permet d'intervenir dans son devenir. Il est donc normal qu'il soit l'objet convoité de la concurrence entre les partis politiques qui aspirent à la gouverner. Mais en même temps, il

¹ Dans un interview récent, Jean Peyrelevade, président du Crédit Lyonnais déclarait au sujet des responsables du scandale qui menaçait son établissement : " Ces hommes de pouvoir n'ont été arrêtés par aucun contre-pouvoir interne. Les conseils d'administration sont défaillants. L'Etat actionnaire était absent, la Commission bancaire qui est chargée de surveiller les banques n'a rien vu et les syndicats ont été manipulés ".

échappe à toute prise, fuit la lumière et refuse comme sacrilège toute tentative de le soumettre à un bilan. Il ressemble à une forteresse que ceux qui l'habitent et qu'elle protège défendent contre ceux qui prétendraient s'en approcher. Quelle Ariane guidera Thésée jusqu'au minotaure tapi au fond de son labyrinthe ? Qui osera demain lui demander de rendre des comptes afin qu'il soit jugé pour ce qu'il est, ombres et lumières, coût et résultats, et soumis enfin au jugement du peuple ?

Techniquement, l'entreprise sera difficile car sous l'apparente unité et uniformité de l'Etat foisonnent des statuts de personnel multiples et des entreprises aux finalités fondamentalement différentes. Dans le brouillard de l'économie mixte, le regard ne porte pas loin et l'on ne peut qu'avancer lentement. Mais elle le sera encore plus politiquement. Certes, les critiques à l'égard du mammoth étatique se multiplient. Mais, si l'on y regarde de plus près, on constate qu'en réalité elles ne mettent pas en cause son principe. L'entrepreneur libéral ne rechigne pas à solliciter des subventions. Le citoyen n'hésite pas davantage à voter pour " celui qui a le bras long ", c'est-à-dire le fera profiter, comme le courtisan au temps des rois, de la faveur du prince. Loin d'envisager son effacement l'un et l'autre attendent tout au contraire qu'il intervienne à leur profit. Et les élus eux-mêmes trouvent dans ce rôle de médiateur entre la France d'en-bas et celle d'en-haut un rôle qui les valorise. L'Etat a cessé d'être l'arbitre entre les intérêts privés. Il est devenu la victime du corporatisme de ses agents et de la pression de ses solliciteurs. Dans le jeu politique, il n'est plus l'arbitre qu'on respecte. Il est le ballon qu'on se dispute.

Mais, plus profondément encore, l'obstacle majeur qui se dresse sur la route qui mène à la re-appropriation de l'Etat par la nation tient à la relation très particulière qui s'est nouée en France dès les origines entre l'Etat et la République.

Une culture du non

Certes, celle-ci a fondé sa fortune sur trois principes clairs et beaux : liberté, égalité et fraternité. Perspective radieuse offerte à la société civile, ils ont gardé une force qui en deux siècles n'a pas faibli. Mais il faut se souvenir, que si la République a été un oui dit à l'avenir par un peuple libéré de ses chaînes, elle a été aussi, et peut-être d'abord, un non au pouvoir incontrôlé des rois, à l'inégalité des privilèges grâce à la soumission de tous les citoyens à la loi commune, aux dogmes religieux qui pèsent sur les consciences et les divisent. La condition de cette libération était la diffusion d'un savoir fondé sur la seule raison et accessible à tous. Ainsi, *la République et son Etat sont nés sous le signe du non plus encore que du oui*. Ensemble, ils engagèrent la lutte contre ce qui menaçait

l'unité de la nation. Ce furent au XVIIIème siècle, les corporations qui cloisonnaient et isolaient les métiers ; au XIXème, les féodalités économiques qui pouvaient peser sur elle. D'où les nationalisations d'entreprises privées, les services d'intérêt général dont l'Etat devait s'assurer la maîtrise, en particulier l'enseignement qui a pour mission de soustraire l'enfant à l'influence de la famille tenue pour une source d'inégalités. Cette méfiance à l'égard de tout ce qui à des titres divers relève du privé est restée en France l'âme de l'éthique républicaine. C'est ainsi que le philosophe Alain, chantre de radicalisme sous la IIIème République et enseignant fameux, intitula l'un de ses ouvrages sur l'éducation civique ; " Le citoyen contre les pouvoirs ".

Ainsi, l'Etat protecteur, hier défenseur de l'individu contre les féodalités, aujourd'hui garant par la loi de l'assurance qu'il lui procure contre les risques du chômage ou de la maladie, d'un salaire minimum, de la durée et des conditions du travail, etc... incarne une sorte de *culture du non* à l'égard d'une société civile toujours suspecte de le rendre dépendant d'autrui.

Cette croisade que la République a menée l'a donc bien été au nom des droits de l'individu qu'elle souhaitait affranchir des liens politiques, religieux, sociaux, économiques qui l'enserraient. Mais elle n'y est parvenue qu'en imposant à ce dernier une autre dépendance, au moins aussi forte, celle qu'il allait contracter à l'égard de son ... libérateur. Et cette mainmise sur la nation fut largement favorisée par la guerre, passion justifiée car collective et généreuse, grande niveleuse de différences et d'inégalités. Le non jusqu'à la mort que chaque combattant opposait à l'ennemi était un oui à l'ensemble de ses frères d'armes mais en même temps à l'Etat qui avait conduit la nation à la victoire.

*

* *

Il y a seize siècles déjà

Aujourd'hui, la guerre longtemps creuset de l'unité nationale s'est éloignée. Du coup, le ciment qui unissait les citoyens et surmontait leur diversité s'est passablement effrité. Or, la menace qui pèse sur elle n'a pas disparu. Elle a simplement changé de nature. D'extérieure, elle est devenue intérieure. Elle résulte de l'érosion que subissent précisément les fondements religieux, politiques, économiques d'une société saisie par le vertige de l'enrichissement et de la consommation sans limite des biens matériels. De ce point de vue, le libéralisme économique apparaît comme la forme la plus aboutie de la laïcité grâce à laquelle la République avait espéré libérer l'individu de sa sujétion à l'égard de tous les pouvoirs. Le rapprochement peut surprendre. En réalité,

il est dans le droit fil de la philosophie des Lumières qui inspira la révolution bourgeoise de 1789. Elle connaît simplement aujourd'hui son plein épanouissement.

L'avènement de l'individu moderne qui a rompu les liens qui l'unissaient à son Dieu et à l'Etat peut sembler un fait sans précédent dans l'histoire. Et cependant, il n'est pas sans rappeler la situation qui fut celle des Romains lors de l'écroulement de l'Empire. Alors déjà un Etat puissant, conquérant, aimé des citoyens et respecté de l'ennemi était devenu incapable de défendre leurs droits. Cela malgré une bureaucratie abondante, un appareil de lois éprouvées par l'histoire, des voies de communication exemplaires. Mais il n'avait plus en face de lui que des citoyens dont les dieux s'effaçaient, dont les enfants se faisaient rares et qui, tout déchargés qu'ils étaient des obligations militaires qui faisaient autrefois l'honneur du citoyen-soldat, constataient avec inquiétude la pression croissante de tribus étrangères aux frontières.

A seize siècles de distance, les mêmes causes produisent aujourd'hui les mêmes effets. L'Etat s'affaisse lorsqu'au lieu de protéger une société civile dont il respecte la vie propre, il prétend se substituer à elle et du même coup accentue et précipite son déclin.

Déresponsabilisée, assistée, infantilisée, elle désapprend l'effort et lui demande de la prendre en charge. Elle oublie ce faisant que c'est elle qui le soutient par l'impôt qu'elle lui verse. Liés l'un à l'autre, ils ne peuvent que décliner ensemble. Arrive un temps où l'Etat est définitivement incapable de répondre aux demandes de plus en plus pressantes que la société civile lui adresse. Celle-ci est devenue si faible, si dépendante, en quelque sorte si étrangère à elle-même, qu'elle éprouve les plus grandes difficultés à se reprendre en main. C'est ce qui, autre similitude, advint sous le Bas-Empire quand s'affaissait la famille dont la discipline rigoureuse, l'attachement religieux au foyer ou à la cité avaient été le socle sur lequel s'était bâtie la puissance romaine. *Gavé de droits, le citoyen avait perdu le sens de ses devoirs.* S'ouvrit alors l'ère qui devait être fatale à terme de l'individualisme, ce non à autrui et de l'hédonisme, cet autre non que le présent jette au futur.

Quels remèdes ?

Pour tenter d'échapper au sentiment de vide qui la gagne, la société française orpheline de son Etat tente de retrouver en elle-même les sources de vie, de confiance et de force auxquelles elle pourrait encore s'abreuver.

C'est ainsi qu'au temps du marxisme régnant, beaucoup ont cru au rôle revigorant et salvateur du prolétariat. Mais l'effondrement de l'Union soviétique,

sa patrie mythique, le recul de la grande industrie face à la montée des services, le surgissement de biens immatériels, le déclin d'une agriculture libérée par la technique de la régulation contraignante de la nature mais de plus en plus soumise à celle de consommateurs aux goûts à la fois exigeants et changeants, ont brouillé la vocation traditionnelle de l'économie qui avait été pendant des millénaires la lutte contre la faim puis, dans les temps modernes, la promesse d'un progrès matériel indéfini.

Dans les années 60, on salua l'avènement de " forces vives " dont certains syndicats semblaient offrir le modèle. Mais ceux-ci ne parvinrent jamais à abandonner l'attitude de rejet, de récusation de l'entreprise capitaliste avec laquelle, par principe, il était exclu qu'ils puissent collaborer. Ils restèrent enfermés dans une culture du non dont la grève est l'expression privilégiée. Loin d'être élément moteur d'une mue des rapports sociaux, ils contribuent ainsi par leur éparpillement, la concurrence qui les oppose, le caractère rigide et absolu de leurs revendications, leur méfiance à l'égard de la négociation qui débouche sur le compromis, à leur blocage. Particulièrement puissants dans les services publics, les plus importants d'entre eux tiennent à la fois l'Etat et l'économie de la nation à leur merci. Sauf conversion improbable, rien n'indique donc qu'ils puissent devenir demain les acteurs de leur rénovation.

Aussi bien, la société civile à la recherche d'un sang neuf explore-t-elle aujourd'hui des voies apparemment nouvelles.

C'est ainsi qu'elle attend beaucoup de la promotion politique de la femme. Et sans doute celle-ci, par ses dispositions d'écoute et de service du prochain, peut-elle enrichir un monde jusqu'ici réservé à l'homme plus enclin à préférer l'idéologie et l'abstraction à l'humble et patiente soumission aux faits et aux êtres. De fait, elle gère souvent mieux que lui parce qu'elle rêve moins. Mais résistera-t-elle à terme au prestige et aux sortilèges bien masculins du pouvoir ? L'avenir seul le dira.

L'entreprise citoyenne... du monde

On se plaît aussi à saluer la naissance de " l'entreprise citoyenne " consciente de ses devoirs envers la collectivité en général et de la protection de l'environnement en particulier. La perspective est séduisante. Mais elle se heurtera vite à plusieurs obstacles. La prise en compte de la dimension écologique suppose, si l'on veut qu'elle soit effectivement respectée, une réglementation par la puissance publique. Or, celle-ci présente deux risques : soit décourager l'esprit d'entreprise, soit conduire celle-ci à s'exiler vers des pays plus accommodants. Car elle est de plus en plus citoyenne ... du monde. Mais, ce dernier est encore très loin d'accepter le principe d'une défense planétaire de l'environnement. En

outre, toute régulation écologique de l'activité économique a un coût qui renchérra inmanquablement le prix des produits. Le consommateur est-il prêt à le payer ? Cela supposerait de sa part la conscience des droits qu'une nature désormais fragilisée aurait sur lui, c'est-à-dire en fait de ses devoirs envers elle.

Parce qu'il s'agit là d'une véritable révolution culturelle, le rôle de l'école et des intellectuels sera déterminant. Or, surgit ici une autre difficulté. En effet, le monde de l'enseignement et de la culture - et c'est une autre singularité française - se sont le plus souvent au cours de l'histoire tenus à la marge de la société et soucieux de garder ses distances avec elle. Au Moyen-Age, l'université revendique sa pleine autonomie face au pouvoir politique et même religieux. Au XVIII^{ème} siècle, les philosophes des Lumières campent face au système monarchique et exercent sur lui leur critique au nom de la raison. Certes, l'Etat créera bien, avant mais surtout pendant la Révolution, des grandes écoles. Mais celles-ci ont une vocation purement technique et visent essentiellement à doter l'Etat des infrastructures matérielles dont il a besoin.

Une révolution culturelle

Il en ira tout autrement de l'école publique créée par la III^{ème} République. Son statut est beaucoup plus ambitieux, car il s'agit pour elle de former des citoyens éclairés, appelés à devenir des électeurs. Afin de les mettre à l'abri de l'influence de l'Eglise et d'une tradition monarchique avec laquelle celle-ci avait partie liée, l'enseignement sera laïque, c'est-à-dire qu'il ne fera appel qu'à la seule raison. Paul Bert déclare ainsi que l'instruction primaire consiste dans " l'ensemble des connaissances élémentaires dans le domaine des sciences positives en dehors de toute hypothèse religieuse et de tout enseignement des dogmes ". Du même coup, l'enseignement primaire allait devoir se limiter à l'apprentissage des disciplines de base : la lecture, l'écriture, le calcul, indispensables certes mais privées de contenu.

L'inspiration démocratique de l'école publique était profondément estimable. Elle faisait de tous les élèves des égaux devant le maître et donnait à chacun sa chance. Mais elle développa aussi une éthique du travail et du mérite qui allait creuser l'écart entre les plus doués et les autres. Elle provoqua ainsi l'apparition d'une élite du savoir qui, par sa maîtrise des disciplines intellectuelles et techniques, allait ressusciter la tradition du " despotisme éclairé " conforme à la philosophie des Lumières du XVIII^{ème} siècle. On la retrouvera chez Renan, historien rationaliste et néanmoins hostile au suffrage universel. Elle fournira à l'Etat républicain d'éminents serviteurs. Mais elle explique aussi la distance que celui-ci a prise à l'égard du reste de la société et dont ce qu'on appellera plus tard " l'esprit énarque " est devenu l'illustration.

Du moins, pouvait-on espérer que cette école primaire qui était appelée à former des citoyens apporterait sur les institutions de la République et leur fonctionnement, les lumières dont ils auraient besoin quand ils voteraient plus tard. En fait, elle est loin d'avoir atteint son but. La République est le plus souvent restée un idéal qu'on exalte, une figure mythique, l'expression d'une protestation d'ordre moral contre les imperfections de la société. Elle n'est guère enseignée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un régime politique qui, avec ses lourdeurs et ses contraintes, comporte des droits mais aussi plus d'obligations, de responsabilités, bref de devoirs qu'aucun autre. Comment s'étonner dans ces conditions que tant de jeunes boudent les urnes et tournent le dos à une France au quotidien dont ils ignorent tout ?

L'école que la III^e République a fondée l'a bien servie. Mais elle n'a pas contribué à développer une culture authentiquement démocratique, et d'abord le contrôle que le peuple doit exercer sur son Etat. A une aristocratie de la naissance, elle a substitué une aristocratie du savoir qui, comme la première, a fini par s'auto-reproduire. En témoigne le fait que dans le Parlement qui devrait représenter l'ensemble des citoyens, et dont c'est la fonction première, les anciens agents de l'Etat restent, de scrutin en scrutin, largement majoritaires.

La responsabilité des intellectuels

Quant aux intellectuels, s'ils ont joué en France beaucoup plus qu'ailleurs un rôle essentiel dans la conscience qu'elle a d'elle-même, ils ont toujours eu tendance eux aussi à vivre à part et entre eux, à distance lointaine de la vie silencieuse et profonde du pays. Tout au long du XIX^e siècle, ils ont alimenté une double nostalgie, à droite celle de la monarchie défunte, à gauche celle d'une république idéale qui satisferait enfin aux exigences de la justice, de l'égalité, bref de la pure raison. Ils ont excellé dans le non à une société injuste, dans la détestation de l'Etat et du bourgeois. Puis ils ont un jour basculé dans son culte et célébré la Terreur, ce non sanglant, niveleur opposé à la réalité. Ainsi s'explique l'étrange complaisance qu'une partie de l'intelligentsia parisienne a témoignée jusqu'à la chute de l'Union soviétique envers un régime qui aura été l'un des plus cruels de l'histoire. De même qu'il ne suffisait pas hier de dire non au fascisme, il ne suffit pas aujourd'hui de dire non à l'extrémisme pour assurer les chances de la démocratie et lui rendre la vie et l'attrait qu'elle a perdu, en particulier pour les jeunes.

Elle ne tire aucun profit durable des livres, pamphlets, imprécations ou manifestations de rue. Elle se construit patiemment, pierre à pierre à travers les solutions apportées à des problèmes concrets dont les données sont en toute clarté et objectivité soumises à l'opinion.

Mais, dira-t-on, n'est-ce pas précisément la voie qui semble s'ouvrir avec l'intérêt que suscite aujourd'hui la notion de *démocratie de proximité* ? De fait, la cité, le département, la région elle-même parlent souvent davantage au citoyen qu'un Etat anonyme et lointain. Le maire est un élu proche ; il peut être avec son équipe jugé sur pièce et sur place. Il assume désormais par-delà son étiquette politique, un rôle économique, social, parfois humain qui fait de lui un élu populaire.

Cependant, même si demain les pouvoirs et l'autonomie financière des collectivités locales à l'égard de l'Etat devaient s'accroître, il est vain de croire que la démocratie pourrait se réduire à une affaire de gestion locale. Dans un monde ouvert, la vie de la cité sera beaucoup plus qu'hier dépendante de choix fondamentaux. Et ceux-ci seront politiques. Le temps du monde ne s'inscrit plus au clocher du village. Le Français du XXIème siècle est condamné au lointain. Mais celui-ci ne sera plus comme autrefois fait de rêve et de mots. Il pèsera, que l'on songe par exemple à l'immigration, sur la vie quotidienne du citoyen. Comment celui-ci pourrait-il s'en désintéresser ?

*
* *

Le lointain et le prochain

La démocratie reste l'avenir de l'homme. Mais, il faut s'y résigner, elle ne sera plus demain la fille d'une raison triomphante, sûre d'elle-même, acharnée à soumettre la société civile à sa loi. Il lui faut redécouvrir la vertu d'une raison laborieuse, modeste, persévérante, soucieuse non pas d'éblouir l'électeur mais de l'éclairer, de l'informer sur la nécessité et la validité des choix de ses gouvernants. Car ils n'ouvrent les voies de l'avenir que s'ils deviennent les siens.

La République a donné aux Français le goût de la liberté et son Etat a été l'instrument précieux de cet avènement. Mais, comme il est arrivé maintes fois dans l'histoire, le moyen s'est retourné comme sa fin. Autrefois, le seigneur s'en remettait à un régisseur du soin de gérer ses terres, disposant ainsi de loisirs qui lui permettaient de développer une vie de société souvent brillante. De même, à son image, le Français a pris au fil du temps l'habitude de confier à l'Etat le soin de gérer seul la nation. Il y a gagné une liberté, une aisance, un usage intelligent du loisir qui fait l'un des charmes du mode de vie " à la française ". Mais celui-ci s'est payé d'un prix élevé. La démocratie au sens originel du mot, c'est-à-dire le citoyen maître mais aussi responsable de

la cité, est peu à peu tombée en quenouille. L'Etat a voulu, c'était hier l'aveu d'un homme de gauche, faire le bonheur du citoyen malgré lui. Mais, sa tutelle envahissante lui a désappris la responsabilité. Or, le mot qui manque à la devise républicaine et qui l'enrichirait singulièrement est bel et bien l'âme de la démocratie.

L'Etat républicain animé à l'origine des meilleures intentions a vieilli. Il laisse un peuple qui ressemble à un adolescent trop longtemps sous tutelle, à la fois exigeant et inquiet, car il sait qu'il ne peut plus attendre de lui ce qu'il ne pourra plus jamais lui donner.

Il est temps que la France entre dans l'âge de la maturité.

Maurice BLIN

Suspect
JULIEN FREUND

" Sachons être suspect. C'est le signe, aujourd'hui, d'un esprit libre et indépendant, surtout en milieu intellectuel. Il faut, en effet, choisir entre la flatterie de l'idéologie dominante et la suspicion dont les parangons de cette idéologie accablent ceux qui refusent de se plier à la nouvelle mode. Vous n'êtes pas satisfait de l'explication jargonante par la lutte des classes, l'aliénation et la distinction entre la structure et la superstructure : eh bien ! vous n'êtes qu'un petit esprit ! ".

Préface à " La notion de politique " de Carl Schmitt

La religion face à la politique

par Jean CHÉLINI

*La religion d'Etat paraît antinomique de la démocratie libérale.
En France, il faut avoir le courage de tenir compte de l'importance
qu'a désormais l'Islam. Revoyons la Loi de Séparation et redéfinissons
les rapports Eglise-Etat !*

La religion ne peut être réduite à la sphère privée. En effet elle n'est pas seulement croyance, corps de doctrine auxquelles le fidèle doit adhérer, elle est aussi pratique d'un culte. A la limite, on pourrait imaginer une religion sans culte extérieur où le croyant vénérerait Dieu dans son cœur. Mais ce type de discrétion religieuse ne se rencontre guère. Le fidèle peut aussi prier chez lui, mais il tend naturellement à se regrouper avec les autres membres de sa communauté pour rendre un culte collectif et public à la divinité. Dès lors la religion s'exprimera publiquement et aussitôt se posent les problèmes de relation avec l'autorité publique. La construction de lieux de culte, la célébration des offices, les processions dans les rues, l'enseignement religieux dans les écoles, autant de questions qui relèvent au moins en partie des représentants de l'Etat. Mais pour les résoudre, un *modus operandi* doit être imaginé, des contacts établis, un dialogue ouvert. Mais à quel niveau, sur quelles bases ?

La religion d'Etat

Plusieurs solutions se sont présentées à travers l'Histoire et encore aujourd'hui. L'importance de la religion dans l'Etat varie de l'infiniment grand, de l'omniprésence, à l'infiniment petit, à l'ignorance absolue par l'Etat et ses représentants du fait religieux, avec toutes les situations intermédiaires. La religion peut fonder l'Etat. La religion d'Etat fait de Dieu le garant de la construction politique, elle est professée publiquement par le souverain qui en protège l'exercice et les ministres, elle s'impose aux citoyens qui ne peu-

vent en pratiquer une autre qu'en privé et par tolérance. Tel fut le cas de la France d'Ancien Régime où le roi était sacré, considéré comme l' élu de Dieu et chef de son Eglise nationale, même si elle était en communion avec Rome, le lien entre la Monarchie et l'Eglise était consubstantiel au système. La Révolution a détruit ensemble la Monarchie et l'Eglise gallicane.

La religion d'Etat sous cette forme absolue a pu subsister un temps au XIX^e siècle, mais le système s'est peu à peu relâché, même si des liens étroits subsistèrent. Ainsi l'Eglise d'Angleterre demeure " établie ", liée à la Couronne, mais elle a cessé d'être établie en Irlande et en Ecosse et finalement en dehors du souverain, les Anglais ne sont plus contraints d'y adhérer, l'Eglise catholique et les Eglises protestantes ont reçu droit de cité. Le luthéranisme est en train de perdre son statut de religion d'Etat dans les pays scandinaves et avec les modifications récentes des concordats italien et espagnol, le catholicisme a cessé d'être religion d'Etat dans ces deux nations. Ce qui ne veut pas dire qu'il a cessé d'être la religion dominante et d'avoir un traitement privilégié, car la religion catholique coïncide avec la culture des deux pays. Mais en tout état de cause, dans ce type de régime, même étroitement liés, Etat et religion demeurent distincts.

La religion et l'Etat couple fusionnel, l'Islam

Nous retrouvons cette étroite imbrication dans les pays musulmans, monarchies ou républiques islamiques. Ces Etats font du Coran la source de leur droit et de la pratique du culte une obligation plus ou moins absolue. En terre d'Islam, la religion et l'Etat ont un lien fusionnel. En Arabie Saoudite la police religieuse veille à ce qu'obligations et interdits soient respectés et qu'aucun rite étranger, chrétien sous-entendu, ne soit célébré, spécialement à Noël ou à Pâques. Aucune église ne peut être construite sur le territoire du pays qui abrite La Mecque ! D'autres pays, en relation avec les puissances européennes depuis longtemps, ont une politique moins restrictive, au Maghreb ou en Egypte par exemple. Néanmoins les chrétiens sont frappés d'une réelle *capitis diminutio* et ne peuvent exercer des fonctions publiques de premier plan : c'est le cas des coptes Egyptiens qui constituent dans leur pays une importante minorité.

Dans ce domaine la situation quotidienne s'est plutôt détériorée depuis la fin de l'Empire d'Ottoman. Malgré sa dominante musulmane et ses accès de brutalité antichrétienne, l'Empire Ottoman avait trouvé pour les nombreuses minorités ethnico-religieuses qu'il renfermait une solution celle du *milliet* c'est-à-dire du peuple, au sens de communauté. Les membres de chaque groupe religieux, tout en restant sujets de l'Etat turc, jouissaient de l'autonomie du

droit personnel régissant les actes de la vie religieuse, naissance, mariage, funérailles et tout ce qui en découle, acte de mariage, testament, etc... Le Liban continue à appliquer ce statut appliqué aussi à la représentation politique, le nombre de parlementaires attribués à chaque groupe ethnico-religieux variant avec son importance !

Le système des cultes reconnus

Composer avec la religion, la contrôler tout en en lui laissant l'autonomie d'agir, constitue la norme de la plupart des pays européens actuels. Ce n'est plus la religion qui fonde l'Etat comme dans le système de la religion d'Etat, mais l'Etat la reconnaît et la régleme et à l'inverse la religion exerce une sorte d'incitation morale sur l'Etat, comme le défend le protestant Guizot. La séparation est indispensable à ses yeux, comme la distinction du politique et du religieux : " Mais cette indépendance ne les rend pas indifférents l'un à l'autre : La France ne saurait se passer de l'influence de la religion, les deux pouvoirs doivent s'allier, combiner leur action, coopérer étroitement "¹. Bien que protestant, il pensait, tenant compte de la situation de la France, à l'influence de l'Eglise catholique dans l'Etat en écrivant cela. La combinaison de la liberté religieuse garantie à tous et de la reconnaissance des cultes par l'Etat a produit des systèmes hybrides, mais concrètement satisfaisants. Le concordat Napoléonien (1801) encore en vigueur dans les trois départements d'Alsace et de Moselle laisse une marge importante d'autorité à l'Etat sur l'Eglise catholique, nomination des évêques, contrôle de l'affectation des desservants et de la gestion des fabriques paroissiales, mais rémunération publique des ministres du culte, enseignement religieux dans les écoles, place du clergé dans la hiérarchie protocolaire. L'intégration sociale du clergé, la place et le rôle de l'Eglise dans la société sont reconnus. A travers les Articles Organiques l'Etat accorde les mêmes droits aux Eglises réformées et établit sur elles les mêmes contrôles. Des dispositions similaires sont appliquées au fonctionnement de la religion juive.

Nous retrouvons une organisation similaire en Allemagne où les deux grandes confessions, catholique et évangélique (Eglise réformée unie) sont des corporations de droit public qui perçoivent sur leur fidèle un impôt ecclésiastique le Kirchensteuer prélevé par l'Etat et reversé aux Eglises en fonction du nombre de leurs adhérents. Des concordats antérieurs à la Seconde Guerre mondiale continuent à s'appliquer en République fédérale et les accords entre les Länder et les Eglises réformées de même. En Belgique, en Hollande, la liberté religieuse est garantie, l'aide publique aux grandes Eglises est pratiquée et a même été

¹ Pierre-Yves Kirschleger, *La religion de Guizot*, Labor et Fides, Genève, 1999, p.185.

étendue aux musulmans. En effet le régime des cultes reconnus offre une certaine élasticité dans la mesure où il repose sur la reconnaissance d'une religion par l'Etat et l'établissement d'un système conventionnel entre l'Etat et la communauté religieuse donnée. Nous pourrions multiplier les exemples nationaux qui peu ou prou fonctionnent sur ce modèle.

La religion génère une culture de vie

A ce niveau de l'exposé nous mesurons l'influence de la religion comme source génératrice de culture. Si nous prenons un pays officiellement séparé de la religion comme la France, on mesure combien cette attitude de rupture est artificielle, car la culture chrétienne et en l'occurrence catholique continue d'imprégner la vie des Français à tous les niveaux et même à leur insu. C'est ce que je me suis efforcé de démontrer dans mon livre sur *Le calendrier chrétien*², et dans des colloques comme celui d'avril 1996 sur *L'Héritage chrétien dans le patrimoine culturel français*³. Nous vivons dans un temps chrétien, les grandes fêtes chômées correspondent aux temps forts de l'histoire du Salut : Noël, Pâques, Pentecôte. Pays de tradition catholique nous célébrons la Vierge de l'Assomption et l'ensemble des saints pour la Toussaint. Chaque jour a son saint et nous souhaitons leur fête à ceux qui portent le nom du saint du jour, que la très écoutée météo officielle ne manque pas de rappeler quotidiennement. Même si l'Etat sécularise les vacances en les détachant des fêtes religieuses, notamment à Pâques, ou supprime des repères moraux chrétiens en légalisant l'avortement ou en établissant le pacs, ce n'est pas pour autant que ce type de conduites n'apparaît pas en contradiction avec les interdits traditionnels. En fait même si la pratique diminue, la culture engendrée par la religion dominante recule beaucoup plus lentement, car profondément ancrée dans les mœurs et les usages et contribue même à une première assimilation des nouveaux venus : les enfants maghrébins fêtent Noël ! Pour l'Etat et les collectivités territoriales au-dessous, la religion en tant que fait social s'impose comme une réalité incontournable. La foi devenue culte crée une civilisation durable qui lui survit, comment lui refuser une expression publique ?

Nouveaux regards publics sur le rôle de la religion dans la société française

Il est du plus grand intérêt de quitter l'histoire ou les généralités pour considérer les rapports actuels des religions entre l'Etat et les collectivités publiques dans notre pays aujourd'hui. Constatons d'abord que la situation a beaucoup changé depuis le début du XX^e siècle. La loi de Séparation de 1905 demeure la

² Jean Chélini, *Le Calendrier chrétien*, notre temps quotidien. Picard, Paris, 1999.

³ X^e Colloque de l'IDHC, *L'Héritage chrétien dans le patrimoine français*.

règle des rapports ou plutôt de l'absence de rapports entre les Eglises et la République. Mais en disant cela, on mesure que si le principe demeure, les dispositions ont évolué. D'abord la Séparation ne s'applique pas dans les trois départements de l'Alsace-Lorraine, allemande lors du vote de la loi, elle ne s'applique pas non plus en Guyane (oubliée dans l'énumération des territoires où la loi devait être introduite). Peu à peu certaines mesures discriminatoires ont disparu : en 1942 Vichy a supprimé le délit de congrégation, qui n'a pas été rétabli à la Libération. Une procédure de reconnaissance des congrégations religieuses a été mise en place et fonctionne très bien, toutes les congrégations aujourd'hui ont une existence légale, si elles répondent aux critères de légitimité que la loi impose notamment si elles sont reconnues par l'autorité ecclésiastique ordinaire. Des liens contractuels ont été établis, qui ont permis l'organisation d'aumôneries dans l'armée, dans les prisons, les hôpitaux, publics, les lycées. La loi Debré de 1958 a créé le système des contrats pour les écoles libres, confessionnelles à 90%, mais dont l'enseignement est conforme aux programmes de l'éducation nationale et le recrutement ouvert aux enfants d'autres religions, règle appliquée sans problèmes dans l'enseignement catholique. Nous sommes donc loin de la séparation absolue. Mais au-delà, la société française a considérablement évolué dans sa composition et ses comportements, au point de remettre sérieusement en cause les principes de la laïcité.

La croissance de l'Islam dans notre pays ces trois ou quatre récentes décennies a interpellé les gouvernements successifs depuis une quinzaine d'années. D'abord ces communautés ont exprimé des besoins d'équipement : nécessité de disposer de lieux de prières, d'une vraie formation pour les ministres du culte, jusqu'ici bricolée le plus souvent à l'étranger par des structures incontrôlées, de carrés musulmans dans les cimetières. Les collectivités locales furent affrontées à des demandes qu'elles étaient incapables de satisfaire. L'infiltration d'éléments islamistes parmi les imans étrangers, la circulation de cassettes en arabe au contenu discutable voire subversif, l'incapacité des différentes associations musulmanes à collaborer, ont fait naître dans l'esprit de nos ministres successifs, de gauche et de droite, l'idée d'organiser l'Islam français. Le ministre de l'Intérieur s'est souvenu qu'accessoirement il était ministre des cultes et dans les cabinets, on a vu apparaître un conseiller aux affaires musulmanes, entouré d'une cellule de réflexion. Tous ces efforts ont abouti à des propositions qui elles n'ont pas abouti, pour créer un conseil représentatif des musulmans de France. L'idée germée probablement dans un cerveau d'énarque était de façonner un Islam gallican ! Une des premières mesures à prendre, mais peut-être j'enfonce une porte ouverte, ce serait d'inscrire au programme de l'Ecole nationale d'administration, l'étude des grandes religions, surtout celles pratiquées en France, et de leurs usages respectifs. A la différence du christianisme l'Islam ne connaît pas

d'Eglise particulière, mais seulement la communauté de tous les croyants, l'*oumma* ! En l'absence de hiérarchie religieuse, on peut souhaiter avoir des imans de nationalité française ou mieux formés en France, mais on ne peut pas espérer un Islam français séparé et national. Les musulmans prieront en arabe et ils n'ont pas de concile pour imposer l'usage de la langue vernaculaire ! Donc on ne prend pas la bonne approche pour aborder les problèmes de l'Islam. Il aurait fallu un Bonaparte qui a habillé les rabbins en chaire comme les curés catholiques, pour mettre un ordre imposé à ces célébrants du vendredi et remplacer leur turban par un bonnet carré !

Mais à ce moment, j'ai le sentiment de rêver tout éveillé. Au nom de quel principe, l'Etat républicain laïc et séparé de l'Eglise, peut-il s'instaurer législateur de l'Islam en France ou simplement son modérateur ? Seul le souci de l'ordre public, ou ce qui serait juridiquement inadmissible, l'opportunité politique, pourrait expliquer cette intrusion. Si l'on touche à l'Islam, il faut revoir tout le système de la laïcité à la française, véritable apax politique dans l'Europe communautaire. Pour tenter d'aider les musulmans français à sortir de leurs incohérences, il faut, *mutatis mutandis*, agir par comparaison et tenter d'aligner le traitement de l'Islam sur celui des autres grandes religions. Dans les trois départements de l'Est, ce sera chose aisée juridiquement, même si concrètement les difficultés subsisteront, d'ajouter l'Islam aux trois cultes déjà reconnus : le catholicisme, les Eglises protestantes, le judaïsme. Mais dans la France de l'intérieur, on ne peut aligner l'Islam sur rien, parce que l'Etat ne reconnaît aucune religion et qu'il est privé d'instruments juridiques pour légiférer.

Nos gouvernements successifs ont mesuré la difficulté d'autant qu'ils ont dû intervenir dans un autre domaine, celui des sectes. La commission Vivien a dressé un répertoire des sectes et les a classées selon le degré de danger présenté pour les adeptes potentiels. Les Renseignements généraux les surveille. L'Eglise de la Scientologie a été poursuivie. Mais les poursuites ne peuvent être diligentées que pour des délits financiers ou des crimes sexuels, à la rigueur pour des troubles graves à l'ordre public. Les délits de détournement moral, d'endoctrinement excessif, de lavage de cerveau abusif sont très difficiles à qualifier et au nom de quoi ? Jusqu'où l'Etat peut-il aller, démuné qu'il est d'instruments d'analyses et de moyens légaux d'intervention. Il me semble que l'on a voulu mettre l'Opus Dei dans la liste des sectes. On ne peut pas assimiler les règles religieuses à des pratiques de conditionnement moral ?

Plus générale encore est la constatation faite par les pouvoirs publics que le recul des grandes religions, la disparition des œuvres religieuses destinées à la jeunesse ont provoqué chez les enfants et les adolescents un vide moral et cul-

tuel tragique, dont les conséquences civiles sont catastrophiques. Pour beaucoup d'adultes en manque de repères, les religions orientales, les sectes initiatiques, la voyance, la numérologie, les superstitions les plus détestables que rejetaient déjà les païens éclairés comme Horace ou Cicéron, sont devenues des exutoires sauveurs. Les gourous font fortune et les jeunes sans formation morale ni religieuse recherchent dans la violence ou la brutalité sexuelle le moyen de pallier leur mal d'être ! On a qualifié ces jeunes du peu respectueux épithète de " sauvageon ", traduisons sans éducation ni formation morale, c'est-à-dire à l'état sauvage. Mais cette sauvagerie n'a rien à voir avec celle des primitifs. Elle est le désert qui a succédé à la déforestation religieuse et morale. Les gendarmes et les prisons n'en viendront pas à bout, pas plus que l'on déracinera la crédulité des âmes qui cherchent Dieu là où il n'est pas.

Je ne vais pas proposer de restaurer l'alliance du trône et de l'autel, parce que je suis trop bon républicain pour nourrir ces nostalgies d'un autre âge. Mais nous pouvons esquisser quelques pistes de recherches, quelques démarches dont certaines semblent entamées. Déjà en février dernier, le gouvernement de M. Jospin a rencontré les représentants de l'Eglise catholique pour faire un état, des questions pendantes entre l'Eglise et l'Etat et créer des commissions de travail, sur des problèmes concrets : la sauvegarde et l'entretien des lieux de culte, le calendrier scolaire, la place de l'enseignement religieux dans les rythmes scolaires, etc... Le gouvernement de M. Raffarin a confirmé cette tentative par une deuxième réunion. Il est nécessaire que pareille démarche ait lieu entre l'Etat et les Eglises réformées et avec le judaïsme.

Mais il faut aller plus loin. Il faut faire la toilette de la Loi de Séparation. L'Etat doit non seulement garantir la liberté des cultes, mais il est nécessaire qu'il reconnaisse le rôle social et éthique des grandes religions traditionnelles en France. Non seulement il faut dresser un état des lieux, mais définir aussi les besoins des grandes religions et aboutir à un système d'aide comme il existe dans le régime des cultes reconnus. Il est nécessaire aussi de pousser la réflexion juridique, pour découvrir les réalités que l'on met derrière les mots religion, confession, culte, secte, ministre, gestion financière des cultes. Quelle peut être la saisine du législateur dans le domaine religieux, si les réalités qui la composent ne sont pas définies, ni sa compétence fixée ? Quelques principes ont été établis après la Séparation sur l'usage des lieux de culte et leur entretien, sur le respect de l'autorité ecclésiastique, la jurisprudence du Conseil d'Etat est toujours allée dans le même sens. Le curé est occupant de son église, sans droit ni titre, mais il en a l'usage exclusif, car seul le desservant désigné par l'Ordinaire peut occuper la charge. Un intrus sera expulsé par la force publique. Le Conseil d'Etat, avant la Séparation, disposait d'un arsenal

de sanctions contre les ministres du culte insubordonnés. Il pouvait décréter un évêque comme d'abus et suspendre son traitement, interdire la diffusion d'un texte qu'il jugeait contraire à l'ordre public, même s'il provenait de Rome. Aujourd'hui il n'a plus rien dans son râtelier d'armes. Qu'un rabbin dise qu'il ne faut pas voter tel jour parce que c'est une grande célébration religieuse, ou qu'un évêque publie un mandement hostile à la Loi dans des termes peu admissibles, le Conseil d'Etat est désarmé.

Il apparaît donc qu'une révision des dispositions législatives envers les religions s'impose. Si la neutralité de l'Etat ne saurait être remise en cause, il doit retrouver sa compétence dans ce domaine si important de la vie sociale, qui est celui de l'organisation et des actions des religions. Non pas pour imposer une religion ou plusieurs religions, mais pour reconnaître leur existence légale, aider à leur rôle social et régler le champ de leurs actions. Certaines activités subversives, dangereuses pour l'ordre public, la sécurité des citoyens et la préservation de la morale doivent être éradiquées. Il est illusoire de croire que toutes les religions se valent, on reconnaît un arbre à ses fruits et l'Etat à le devoir de protéger l'exercice des religions qui font partie de son patrimoine culturel, contre les agressions, le charlatanisme, la duperie. Les limites là sont faciles à trouver, nous avons trop l'apprentissage de la liberté pour laisser s'organiser un ordre moral. Mais il nous faut réagir contre un nouvel ordre sans morale et les grandes religions travaillent dans ce sens.

*
* *

A l'issue de cet exposé, je mesure ses lacunes et ses digressions, l'histoire a peut-être pris trop de part. J'aurais pu pour commencer citer les *Auctoritates*, comme on disait au Moyen Age, c'est-à-dire les textes des grands auteurs : " Il est plus facile, disait Platon de construire dans les airs que de fonder une société sans religion ", " ce qui nous manque soutenait Machiavel, en parlant du XV^e siècle finissant, c'est l'esprit religieux ". Napoléon plus radical proclamait : " Les peuples sans religion, on ne les gouverne pas, on les mitraille " ! Je préfère à ces axiomes le propos plus nuancé de Guizot : " De tous les moyens indirects de gouvernement dont les hommes et les sociétés humaines ont besoin, l'influence de la religion est sans contredit le plus nécessaire et le plus efficace. C'est surtout dans les gouvernements libres que cet allié est le plus nécessaire, car la foi, force et frein essentiellement libre, est à ce double titre sympathique à la liberté et puissante contre le dérèglement ". Voilà un bon axiome pour notre République.

La religion n'est pas seulement l'expression d'une adhésion privée à un credo, elle est en même temps, maîtresse de vie et guide de conduite. Si l'homme suit le *dictamen* d'une conscience juste, il sera bon citoyen. Les régimes qui ont tenté de déraciner toute religion ont échoué : le communisme a disparu comme système de gouvernement, sur ces ruines les religions ont resurgi, mais trop longtemps écartées des évolutions positives du dernier demi-siècle, elles ont ressuscité les vieux antagonismes. En ce domaine, l'Eglise catholique qui a façonné notre culture a remodelé la définition de sa propre vocation. Elle a cessé de se considérer comme une société parfaite se suffisant à elle-même, en dehors de laquelle il n'y a pas de salut. Elle conçoit que les justes puissent faire leur salut en dehors d'elle. Dans la *Constitution sur la Liberté religieuse* promulguée le 28 octobre 1965, renonçant à toute prétention au monopole, le concile Vatican II proclame la liberté religieuse : " C'est faire injure à la personne humaine de refuser le libre exercice de la religion sur le plan de la société, dès que l'ordre public juste est sauvegardé... Le pouvoir civil doit par de justes lois assurer la protection de la liberté religieuse, en sorte que les citoyens soient à même d'exercer effectivement leurs droits et de remplir leurs devoirs religieux ". Le même texte établit clairement le droit de contrôle de l'Etat : " La société civile a le droit de se protéger contre les abus qui pourraient naître sous prétexte de liberté religieuse. C'est surtout au pouvoir civil qu'il revient d'assurer cette protection conforme à l'ordre moral objectif ". L'Eglise affirme la liberté religieuse protégée et régulée par l'Etat.

Redéfinition des rapports Eglise-Etat, collaboration pour le bien commun, police des cultes pour éviter les dérives, concertation régulière avec les grandes Eglises, telles sont les principales orientations à tracer, pour aménager positivement la nécessaire présence de la religion dans l'Etat, en France en particulier, et dans les systèmes politiques en général, les libertés devant être réciproquement acceptées dans tous les Etats, qu'ils soient de tradition chrétienne, juive, musulmane ou polythéiste. Faire sa place légitime à la religion dans un régime politique, c'est donner aux hommes leur chance de satisfaire leur appétit naturel de religion, car l'homme est un animal naturellement religieux. Si je devais aujourd'hui souscrire à un programme politique, je reprendrais celui de mon ami Giorgio La Pira, ancien maire de Florence, totalement dévoué à son peuple toscan pourtant rebelle à la Foi : " Il faut à l'homme, une école pour s'instruire, une maison pour aimer, un champ un bureau, une usine pour travailler, un hôpital pour se soigner, une église, un temple, une mosquée pour prier ". Le cinquième besoin de l'homme à satisfaire n'étant pas le moindre pour l'équilibre de la société !

Jean CHÉLINI

Elections allemandes : une victoire étriquée

par Henri MÉNUDIER

*Un constat objectif et éclairant du rapport des forces politiques
en Allemagne.*

Depuis 1981, les élections législatives françaises conduisent régulièrement à l'échec du gouvernement sortant. Les Allemands ont plutôt l'habitude de confirmer l'équipe au pouvoir. Cette règle souffre de deux exceptions. En 1969, le chancelier Kiesinger, CDU, aurait pu continuer à gouverner si son allié Willy Brandt, SPD, n'avait pas préféré faire une petite coalition avec les libéraux du FDP. En 1998, Gerhard Schröder, SPD, met fin aux seize années d'Helmut Kohl, CDU (coalition CDU-CSU et FDP). L'Allemagne connaît sa première alternance démocratique avec l'arrivée de deux partis d'opposition (SPD et Verts) qui ont déjà gouverné ensemble dans les Länder. La logique de stabilité du système politique allemand plaide pour la reconduction de cette coalition lors des élections fédérales du 22 septembre 2002.

Retournement de l'opinion

Malmené dans les sondages de 1999, le gouvernement Schröder a profité ensuite de l'affaire des caisses noires qui ont déconsidéré Helmut Kohl et la CDU. Le bilan social et économique contestable du gouvernement fédéral et les espoirs mis dans la candidature d'Edmund Stoiber (président de la CSU et chef du gouvernement régional de Bavière) ont replacé la CDU-CSU et le FDP en tête des intentions de vote en 2002. Les inondations en Allemagne de l'Est à la mi-août, les deux duels télévisés et les controverses sur la politique irakienne du président Bush ont permis à Gerhard Schröder de refaire son retard.

Malgré une fin de campagne au coude à coude dans les sondages, le recul de la participation électorale de 82,2% à 79,1% exprime le scepticisme de l'opinion face aux deux projets en concurrence, l'Est se déplaçant beaucoup moins aux urnes que l'Ouest.

Quatre partis : deux grands, deux petits

Les forces politiques françaises sont éclatées (avec de rares opérations de regroupement) et changent souvent de nom. A l'inverse 84,4% des électeurs allemands viennent de manifester leur fidélité aux trois principales formations (CDU-CSU, SPD et FDP) qui structurent la vie politique depuis 1949. Jamais les rapports de force n'avaient été aussi équilibrés au Bundestag avec deux grands et deux petits partis.

Les deux grands obtiennent chacun 18,4 millions de suffrages (38,5%), le SPD ne devançant la CDU-CSU que de 6027 voix. Il gagne 3 sièges de plus que la CDU/CSU grâce à ses bons résultats à l'Est qui lui donnent des sièges supplémentaires. Les pertes du SPD, qui recule de 40,9% à 38,5%, sont partiellement compensées par la remontée de son allié Les Verts de 6,7% à 8,6%. La CDU-CSU a certes progressé de 35,1% à 38,5% et le FDP de 6,2% à 7,4%, mais ensemble ils n'atteignent que 45,9% des voix contre 47,1% à la coalition sortante. L'écart entre les deux camps est de 1,2% et de 11 sièges (306 contre 295). SPD et Verts ne détiennent que 4 sièges de plus que la majorité absolue (302) – une avance limitée qui pourrait poser des problèmes face aux défis de la législature.

Le scrutin du 22 octobre se caractérise par l'essoufflement du SPD, mais aussi de la CDU (malgré le succès de la CSU elle ne revient pas dans sa zone habituelle des 40%) et du FDP, victime de ses inconséquences. Les Verts, au contraire, enregistrent leur meilleur résultat à des élections fédérales. Les extrêmes sont laminés. Les néocommunistes du PDS (4%) reculent surtout à l'Est où leur participation à deux gouvernements régionaux a déçu ; ils n'ont plus que 2 députés. L'extrême droite et les populistes ne recueillent plus que 869 000 voix (1,8%) – bien loin des scores des forces semblables en France et en Europe.

Le poids des traditions régionales

Les élections fédérales font apparaître de nettes différences régionales. A l'opposition traditionnelle entre le Sud-ouest catholique et chrétien-démocrate contre le Nord protestant et social-démocrate s'ajoutent maintenant les particularités Est-Ouest. Le SPD est représenté de façon équilibrée à l'Est et à l'Ouest mais il progresse dans tous les Länder à l'Est et recule partout à

l'Ouest. La CDU vient en tête à l'Ouest (40,8%) mais elle est loin derrière le SPD à l'Est (28,3% contre 39,7%). La Bavière bat des records : meilleur taux de participation (81,5%) et 58,6% de voix à la CSU ; Stoiber l'a dopée ! Les Verts ont en pourcentage deux fois plus de voix à l'Ouest qu'à l'Est. Le PDS, anémique à l'Ouest (1,1% seulement), n'a plus que 16,9% à l'Est. Le triomphe de la CSU ne doit pas masquer les faiblesses régionales de la CDU qui ne dépasse 40% que dans deux Länder et ne l'emporte sur le SPD que dans 3 Länder sur 15 (sans compter la CSU en Bavière).

Les premières analyses sociologiques confirment que les jeunes votent moins que les personnes âgées et que leur vote est plus ouvert aux petits partis. La part des électeurs de 60 ans et plus (31% en 2002) augmente et ceux-ci privilégient les grands partis. Cette fois les femmes ont préféré le SPD, les hommes la CDU-CSU.

Les 603 députés se répartissent entre 196 femmes et 407 hommes ; la part des femmes passe de 31% à 32,5%. La benjamine est une Verte de 19 ans, le doyen en a 70. Franz Müntefering, l'organisateur des campagnes électorales de Gerhard Schröder prend la direction du groupe parlementaire SPD au Bundestag. Déjà présidente de la CDU, Angela Merkel se charge aussi du groupe CDU-CSU pour rester dans la course à la Chancellerie. Deux femmes dirigent le groupe des Verts.

Un gouvernement resserré

Outre le Chancelier, le second gouvernement Schröder comprend 10 SPD et 3 Verts, ou 7 hommes et 6 femmes. Il a été réduit de 14 à 13 membres (le moins nombreux depuis 1949) pour faire ressortir les priorités de son action. Les ministères de l'Economie et du Travail sont fusionnés et confiés à un poids lourd du SPD, Wolfgang Clement, auparavant chef du gouvernement de Rhénanie du Nord-Westphalie ; sa principale mission consiste à réduire le chômage. Déjà ministre de la Santé, Ulla Schmidt, SPD, prend en charge les Affaires sociales et les retraites – des secteurs cruciaux pour l'avenir. Manfred Stolpe, SPD, ancien chef du gouvernement de Brandebourg, devient ministre des Transports et de la Reconstruction à l'Est. La Bavaroise Renate Schmidt, SPD accède au gouvernement pour la première fois (Famille, Personnes âgées, Femmes et Jeunesse). Grands vainqueurs des élections, les Verts n'obtiennent pas un quatrième ministère mais se voient confier des responsabilités élargies. Le ministre des Affaires étrangères et Vice-chancelier, Joschka Fischer, l'homme politique le plus populaire d'Allemagne représente désormais son gouvernement à la Convention pour l'avenir de l'Europe, où il donnera de précieuses impulsions.

Perplexité et scepticisme caractérisent l'attitude des électeurs allemands, peu convaincus des capacités du pouvoir et de l'opposition à régler les problèmes les plus urgents : équilibre budgétaire, relance de l'économie, lutte contre le chômage, profonde réforme du système social et éducatif, modernisation écologique... indépendamment des défis à relever sur le plan européen et international. Comment aller de l'avant avec une majorité étriquée au Bundestag et un Bundesrat sous influence CDU-CSU ? L'Allemagne, la lanterne rouge, le pays malade de l'Europe ?

Henri MÉNUDIER

Elections du 27 septembre 1998				Elections du 27 septembre 1998			
Inscrits	60 762 751			Inscrits	61 432 868		
Votants	49 947 087			Votants	48 582 761		
Participation	82,2%			Participation	79,1%		
Voix nulles	638 575 (1,3%)			Voix nulles	586 281 (1,2%)		
Voix exprimées	49 308 512			Voix exprimées	47 996 480		
Partis	Voix	P.100	669 sièges	Partis	Voix	P.100	669 sièges
SPD	20 181 269	40,9	298	SPD	18 488 668	38,5	251
CDU	14 004 908	28,4	198	CDU	14 167 561	29,5	190
CSU	3 324 480	6,7	47	CSU	4 315 080	9,0	58
Verts	3 301 624	6,7	47	Verts	4 110 355	8,6	55
FDP	3 080 955	6,2	43	FDP	3 538 815	7,4	47
PDS	2 515 454	5,1	36	PDS	1 916 702	4,0	2
Autres	2 899 822	5,9	--	Autres	1 459 299	2,8	--

N.B. Par souci d'économie, le nombre de sièges au Bundestag a été réduit de 1998 (656) à 2002 (598), indépendamment des sièges supplémentaires dus au système électoral (13 en 1998 et 5 en 2002). Le nombre de circonscriptions, comme celui des mandats de liste, passe de 328 à 299 (-29 dans chaque cas).

Les sigles des partis allemands :

Droite

CDU / Union chrétienne démocrate
 CSU / Union chrétienne sociale
 (Bavière seulement)
 FDP / Parti libéral

Gauche

PDS / Parti du socialisme
 démocratique
 SPD / Partisocialdémocrate
 Verts / Parti des écologistes

Mots et humeurs

Le dictionnaire du sens interdit

par André LE GALL

SENS. Les mots ont un sens. La subversion des choses commence par la subversion des mots qui les désignent. Cela débute par d'imperceptibles dérives, une manière d'englober dans un mot ce qui, d'abord, n'y était pas, et de marginaliser ce qui y était. Il y avait les Droits de l'homme, dix-sept articles écrits dans une langue admirable, le français de la fin du XVIII^e siècle, des tournures concises, des mots précis, une pensée claire. Est-ce à dire que la Déclaration du 26 août 1789 ait fait l'unanimité? C'est tout le contraire. Dépourvues d'ambiguïté, ses affirmations ont formé pendant plus d'un siècle une ligne de clivage philosophique et politique majeure. Au moins savait-on ce qui était en jeu. Dans leur formulation du 26 août 1789 les Droits de l'homme avaient un sens. Violamment contestés par la pensée contre-révolutionnaire, les Droits de l'homme l'ont été tout autant par le marxisme qui les a tenus d'emblée pour purement formels. Au lendemain de l'effondrement du communisme soviétique, ils sont devenus une espèce de philosophie officielle, vague et contraignante, au nom de laquelle vaticinent, fulminent, anathématisent des officines qui se sont attribuée une juridiction universelle sur le passé, le présent et l'avenir. Tolérance grondent-elles. L'injonction en faveur de la tolérance n'est nullement tolérante. Tout exercice de l'intelligence critique voue celui qui s'y livre au soupçon et à la vindicte. Les mots dérivent, emportant le sens. Droit à la santé, dit-on. Qui peut garantir la santé, et à qui? Droit aux soins? Certes. Droit au bonheur? Ici le naufrage de la pensée se trahit dans la débilité de l'expression. Droit à la

recherche du bonheur? Sans doute. Mais c'est tout autre chose. Droit à l'avortement? Cela est encore réapparu dans le débat sur le transfert des dépenses relatives à l'avortement, du budget de l'Etat à celui de l'assurance-maladie, étape supplémentaire dans l'enchaînement des lois mortifères, comme si une logique funèbre entraînait tout le dispositif législatif vers une entière banalisation préparée par la subversion des mots. Comment dire aux Turcs qu'ils ne sont pas dans l'Europe? Fidèles alliés au temps de la guerre froide, peuple guerrier, courageux, nombreux, les Turcs méritent que l'Union européenne passe avec eux un bon accord de partenariat, en harmonie avec la perspective ouverte en 1963 d'une entrée de la Turquie dans ce qui était alors un Marché commun en voie de constitution. Soit un tel accord spécifique vient à être conclu à la satisfaction des parties signataires, soit, la Turquie ayant été admise en son sein, l'Union se trouvera aux prises avec des demandes d'adhésion immédiatement prévisibles de la part de pays tels le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et d'autres encore. Il ne lui restera plus, et très vite, qu'à se transformer en une zone de libre-échange, sans autres institutions que celles qu'implique la gestion d'un tarif douanier, tant il est évident qu'un tel assemblage de peuples pareillement divers ne saurait former une confédération unie sur un projet politique, si minimal soit-il, en continuité avec un héritage commun. Il faudra alors renoncer solennellement au mot même d'Europe. Etendu, le mot se sera dilué, dissous, évaporé. Il aura perdu son être.

André LE GALL

Michel Mohrt, ou l'anti-émigré

de Michel Mohrt

Michel Mohrt a écrit dans les années 75 *Deux Indiennes à Paris*¹, un roman évoquant les années 50, quand la guerre à peine terminée en Europe recommençait en Corée et que l'Apocalypse pouvait à tout moment être annoncée à la première page des journaux du soir. La Russie avait la bombe atomique, les gens avaient peur, partaient, l'on n'en trouvait pas moins aucun appartement, même pas une chambre, à louer dans Paris. Michel Mohrt se demandait dans ce roman ce que ces deux Américaines, ces deux Indiennes, pouvaient bien venir faire de ce côté de l'océan. " Qu'est-ce qu'elles font à Paris ?... Elles ne se plaisent pas chez elles, c'est pourtant mieux qu'ici, il y a des Cadillac, du chewing-gum. Qu'est-ce qu'elles peuvent trouver dans cette sale ville où il est impossible de se loger ". Professeur dans des collèges américains, Michel Mohrt n'était alors jamais que de passage à Paris. Ce breton, nourri de romans d'aventures, avait entendu " l'appel du large " et l'Ouest l'avait attiré. Mal à l'aise dans son pays, souffrant d'appartenir à une génération de vaincus, ne supportant pas " la rhétorique officielle des mensonges et des rodomontades " il avait, disait-il, " une vocation d'émigré ", mais tâchait-il d'expliquer, " il y a des raisons obscures qui nous poussent à sortir de chez nous, des raisons qu'on n'avoue pas ".

Michel Mohrt est allé en Amérique et les deux filles des Natchez sont venues en France. Que signifie ce chassé-croisé ? Aujourd'hui, il n'y a plus que des voyageurs traqués, des personnes " déplacées ". On ne fuit que pour trouver quelque part une place. Mais, pour offrir une place à ces errants, il faudrait une société. Et le monde souffre de ce manque. Les deux Indiennes ont commencé par être arrachées à leur tribu. Au collège, seulement, elles auraient pu avoir le sentiment d'appartenir à une communauté. Ces nomades sont venues à Paris à la recherche de quelques points de fixité, amants, maris ou même château. Si elles les ont peut-être trouvés, c'était toujours un pays qui leur manquait. *Deux Indiennes à Paris* n'était qu'un supplément aux *Déracinés* de Maurice Barrès. Les déracinés du XX^e siècle sont des épaves flottant entre deux continents au hasard de gigantesques et terribles tourbillons. Pour Sturel et ses amis, le repliement sur une terre proche était encore possible : il n'y avait pas loin de Paris à Nancy. Les deux Indiennes de Michel Mohrt étaient les naufragées d'une civilisation. Nations européennes, tribus indiennes, tout ce qui aurait pu constituer un cadre, un ordre, un recours contre la solitude, avait disparu.

Deux Indiennes à Paris où, dans le désordre universel, se nouaient des intrigues entre Pierre Talbot, cet ancien lieutenant d'infanterie de l'armée des Alpes, sur le front italien en 1940, auquel Michel Mohrt délègue habituellement le soin de le représenter et les Américaines expatriées, paraissent être d'abord le roman d'une crise de société. Vingt-cinq ans après l'éclatement de cette crise, Michel Mohrt écrivait le roman qui en rendait compte, vingt-cinq ans après la publication des *Deux Indiennes*, il

¹ Gallimard

reprend le même roman, mais en le recomposant. *C'est Jessica ou l'amour affranchi*². Dans ce roman, Mohrt-Talbot ne dit plus " je ", comme dans les *Deux Indiennes* où il était le narrateur, il ne raconte plus, ce sont les personnages du roman (ils n'ont pas changé) qui racontent eux-mêmes leur histoire. *Jessica* est, dans la tradition d'un classicisme bien français, un roman par lettres. " Je ne supporte les choses que réfractées, écrit Talbot dans l'une de ces lettres, j'aime mettre entre les choses et moi un écran léger. Plutôt que de les voir, le préfère qu'on me les raconte ". *L'écran léger* des lettres échangées entre tous les personnages de *Jessica* modifie notre vision. Nous voyons les mêmes choses, mais différemment et sous un autre angle. Ce n'est plus au premier plan, s'imposant, la crise de société, c'est, réfractée par elle, dans une autre lumière, la crise psychologique en résultant, dans laquelle sont impliquées des hommes et des femmes qui en sont les victimes.

Mohrt-Talbot qui rêva en 1940 d'entrer à Milan avec l'armée d'Italie, comme Beyle en 1797 et qui courait le soir même à la Scala pour voir et entendre *Il matrimonio segreto* de Cimarosa, écrit : " Je voulais de grandes choses et comme je ne les ai pas obtenues, je me rabat sur les petites qui sont à ma portée ". L'amour est-il de ces *petites choses* ? " L'amour, disait Beyle-Stendhal, a toujours été pour moi la plus grande affaire ou plutôt la seule ". Pour Mohrt-Talbot qui ne s'est senti exister, déclare-t-il, qu'à la guerre où il a eu peur d'être tué ou que lorsqu'il a été amoureux, l'amour n'est-il, chez cet homme souffrant de l'inguérissable blessure de la défaite de 1940 (substitut, ou drogue) que le recours salutaire contre la solitude ? Peut-être, leurre...

² Gallimard

" Ces petites choses, dit Mohrt-Talbot, à peine je les possède que je ne les désire plus ". C'est au-delà de l'amour que, dans *Jessica ou l'amour affranchi*, il nous conduit. La jeune Jessica, échappée du collège de Rebecca-Stoane, écrit à son amie Déborah dans les bras de laquelle, à Rebecca, elle s'endormait : " Mais il y a les hommes, c'est eux qu'il faut séduire, conquérir. Qu'est-ce que nous ferions sans les hommes ? ". Or, ce qu'elle cherche, c'est un confesseur. " Je n'ai jamais rencontré l'homme à qui je puisse tout dire, même les choses que j'ai faites et dont j'ai honte, quelqu'un qui m'aime assez pour me comprendre, au besoin me pardonner ". Il y a, à l'arrière plan de ce roman, mais projetant sur lui son ombre, Rebecca-Stoane, il y a le scandale qui y a éclaté et dont l'on ne saura jamais en quoi exactement il a consisté. Talbot qui nous dit qu'il n'aime que " dans le secret ", pourrait-il entendre cette confession ? *Jessica ou l'amour affranchi* est un roman léger, mais il est grave. On y poursuit le bonheur, c'est, de Paris à Cannes et à Nice, " la vie gracieuse ", mais on y garde le sens du péché. " Je suis mauvaise. Il y a un démon en moi " avoue Jessica, mélange d'ingénuité et de perversité. Chez Talbot l'amour est dépassé dans un refoulement de paternité. " Je voudrais, écrit-il à Jessica de la lointaine Amérique où il est retourné, continuer à te protéger ". Elle est allée " au bout du plaisir " et elle en est morte, lui, n'est-il pas allé au-delà de l'amour ? Il se reproche, n'ayant pu la sauver, de ne pas l'avoir " assez aimée ". Ce roman a une arrière-sauveur chrétienne.

Jean d'Ormesson, recevant Michel Mohrt sous la Coupole, déclarait : " Tout le monde écrit. Ce qui fait l'écrivain, c'est qu'il écrit toujours la même chose et de la même façon ". Dans *Deux Indiennes à Paris* et dans *Jessica ou*

l'amour affranchi, Michel Mohrt a écrit la même chose, mais pas de la même façon. Et pas seulement techniquement. Un roman social a produit un roman moral. Quelle est la leçon que l'Emigré tirera de ses vaines errances ? " C'est triste de mourir loin de son pays. C'est dans son pays qu'il faut mourir. Seulement, c'est dans ce pays qu'il faut d'abord vivre. C'est dans ce pays qu'on a sa place ". *L'Emigré* qui pourrait donner un titre commun à ces deux romans serait-il, en fait, un *Anti-Emigré* ?

Philippe SÉNART

"Le marxisme de Marx"

de Raymond Aron

Dans les cercles universitaires et le milieu scientifique en général, ils furent quelques uns à s'étonner (parfois le lui reprochèrent-ils) de ce que Raymond Aron n'ait jamais écrit ce grand livre sur Marx et le marxisme, qui promettait tant. Il est vrai que ce grand penseur y avait songé maintes fois, mais au moment où il avait pris la décision de s'y mettre, la maladie qui le frappa l'obligea à y renoncer. Au soir de sa vie, la publication d'entretiens puis la rédaction de ses volumineux et inoubliables mémoires absorba l'essentiel de son temps et de son énergie. Devant ses proches, il avait pourtant envisagé que ses cours sur le marxisme soient publiés, après sa disparition. C'est à présent chose faite, grâce à Jean Claude Casanova et Christian Bachelier. Il faut leur être reconnaissant du long et minutieux travail qu'ils ont accompli là.

La tâche était considérable : il fallait d'abord retrouver les manuscrits correspon-

dants du grand professeur, les rassembler, les déchiffrer, les faire dactylographier, les ordonner afin de leur donner une cohérence propre, une présentation qui soit intelligible pour le lecteur. Ce travail n'exigeait pas seulement beaucoup de temps et d'attention, mais aussi énormément de scrupules. Car le risque existait de déflorer la pensée du maître, de faire des choix qu'il n'aurait pas approuvés, en un mot de le " trahir " ou plus exactement de trahir l'exposition de sa pensée. Avec beaucoup de probité intellectuelle, Jean Claude Casanova évoque ce risque et précise qu'il en assume seul la responsabilité, dans sa préface et sa note sur la présente édition.

Je suis de ceux qui pensent que le défi a été relevé, et bien relevé par son élève. Le résultat est convaincant : une " somme " de près de 800 pages est ainsi offerte au lecteur, selon un plan thématique très accessible à un public d'étudiants et qui se justifie parfaitement. Jean Claude Casanova s'en explique, cette édition s'appuie avant tout sur le cours que Raymond Aron dispensa à la Sorbonne, au début des années soixante. Elle est également accompagnée et complétée de quelques extraits du cours qu'il donna ultérieurement au Collège de France. Gageons que ce livre va rapidement devenir un ouvrage de référence, pour tous ceux et celles qui voudront découvrir " le marxisme de Marx " (et pas celui d'une certaine vulgate marxisante, souvent aussi caricaturale que schématique et, en définitive, erronée) à partir du regard aronien, avec l'acuité qui le caractérisait tant sur toute chose.

C'est que Raymond Aron fut l'un des rares (si ce n'est le seul) à avoir lu Marx dans le texte et à avoir pénétré l'essence de

sa pensée, saisi la portée de l'œuvre, les raisons de sa prodigieuse postérité : Aron parlait remarquablement l'allemand et il séjourna en Allemagne, au début des années trente (à Cologne puis à Berlin). Dans Marx, il cherchait une explication à la crise économique que connaissaient l'Europe et l'Amérique, à ce moment là. Il voulait savoir si cette œuvre offrait une philosophie de l'Histoire telle qu'elle pouvait libérer son lecteur de la charge de choisir entre les partis politiques. Nul doute que la formation intellectuelle de Raymond Aron ne doive beaucoup à Marx. Il l'a lui-même explicitement reconnu : " Je suis arrivé à Tocqueville à partir du marxisme, de la philosophie allemande et de l'observation du monde présent " .

Cette confrontation avec Marx est présente dans presque toute son œuvre : 50 ans de réflexion politique... Mais ce qui restera de toute éternité du " marxisme de Marx ", vu et analysé par ce brillant universitaire (assurément le plus brillant de sa génération), c'est cette liberté de l'esprit et du ton : Aron nous parle de Marx en homme affranchi de toute forme de dogmatisme, imperméable à toute lecture idéologique, partisane et polémique de l'oeuvre .Il nous le rend par là plus proche et plus humain, nous aidant à mieux comprendre ses motivations profondes, ce que fut l'époque qui donna naissance à cette si puissante philosophie. C'est au demeurant le plus grand service qu'il pouvait rendre au " marxisme de Marx "

Christian SAVÈS

Ed. de Fallois, 2002, 767 pages.

Préface et notes de Jean Claude CASANOVA
et Christian BACHELIER

“La Charia et l’Occident” de Jean-Paul Charnay

Parmi les innombrables études sur l'islam, parues depuis le 11 septembre 2001, ce petit livre - format poche, 142 pages – mérite de retenir l'attention. Directeur de recherche au CNRS, son auteur livre ici la quintessence de plus de trente années de recherche, sous une forme extrêmement condensée, ce qui ne facilite pas toujours la lecture.

Son premier mérite est de préciser ce qu'il faut entendre par "Charia" et quelles sont ses sources, au-delà des images d'Epinal habituelles qui font quelque peu frémir : main coupée des voleurs ou lapidation de la femme adultère.

La Charia est l'ensemble des prescriptions que doivent respecter les musulmans pour recevoir une sentence favorable au moment du jugement dernier. Elle comprend à la fois l'observance rituelle des cinq piliers de l'islam : profession de foi en un Dieu unique et en la mission du prophète, cinq prières quotidiennes, ramadan, dîme et pèlerinage à la Mecque ; les règles juridiques, du statut des personnes et des biens aux châtiments pénaux mais aussi le droit des contrats et des obligations, des relations économiques (interdiction de l'intérêt), les relations internationales, etc. ; enfin les règles de comportements matériels et moraux dont les interdits alimentaires, le permis-*halal* - ou l'interdit-*haram* - y compris dans les relations entre les personnes.

Ces règles ont quatre sources : le Coran qui est " la pensée de Dieu " que beaucoup

de musulmans considèrent comme immuable et non susceptible d'interprétation, les *hadiths* qui rapportent les paroles et les comportements du Prophète, l'*ijma*, normes établies par des savants reconnus comme les plus pieux de leur époque et enfin l'*ijtihâl*, effort personnel d'un savant unanimement respecté et qui propose une norme complémentaire.

Mais l'extension de l'empire arabo-musulman du VII^e au XI^e siècle allait entraîner, par crainte d'une dissolution de l'islam et d'un éclatement de l'*Umma* c'est-à-dire du peuple des croyants, une clôture des écoles d'interprétation comme des évolutions jurisprudentielles.

Mais il est bien évident que des règles très contraignantes, comme celles de la Charia arrêtées il y a un millénaire ont malgré tout connu des évolutions et des atténuations. Même les Etats musulmans qui affirment respecter l'intégralité de la Charia, ceux de la péninsule arabique, y apportent des atténuations : renonciation à l'esclavage, atténuation des châtiments corporels notamment. Dans les autres Etats soumis à la Charia les règles relatives au statut personnel – polygamie, répudiation, inégalité successorale... évoluent peu à peu. La Turquie, laïque, a notamment supprimé pour sa part la polygamie et la répudiation.

La lenteur de cette évolution, quelque peu surprenante au regard de l'évolution des règles de conduite du monde chrétien au cours de la même période ne peut se comprendre que si l'on retient que le statut juridique est partie intégrante de la foi musulmane. D'où l'immense difficulté rencontrée par les musulmans installés défini-

tivement dans un pays non-musulman – comment l'observance rituelle et l'appartenance communautaire peuvent-elles alors s'articuler et s'intérioriser ?

Telle est la question à certains égards déchirante, pour le croyant d'une religion qui englobe toute la vie de l'individu et dont les prescriptions doivent lui permettre d'être en relation permanente avec le Créateur, qui divise notamment les musulmans de France depuis ses fondamentalistes qui veulent revenir à une application stricte de la Charia jusqu'aux modérés qui sont courageusement engagés dans l'adaptation de l'islam qui tient compte des réalités sociologiques du pays d'accueil.

D'où l'extrême tension actuelle du monde musulman. " Plus qu'entre l'Orient et l'Occident, c'est à l'intérieur même de l'islam que retentit le choc des civilisations " conclut l'auteur qui ne craint pas de parler du " grand schisme contemporain " entre les tenants d'un retour en arrière de la communauté musulmane et les partisans d'une " mise en coïncidence " des prescriptions coraniques avec l'idéologie dominante des pays occidentaux : droits de l'homme et vie démocratique.

On comprend ici l'immense responsabilité de l'Europe en particulier, trop souvent tentée par ignorance de confondre tous les musulmans et de rejeter en bloc l'islam alors que le rapprochement entre nos cultures et un islam modéré ne sera possible que si nous faisons preuve d'un esprit d'accueil et d'ouverture.

Jean-Pierre PRÉVOST

Les livres noirs, L'Herne, 2001.

“La part du diable”

de Michel Maffesoli

Avec " La part du diable ", Michel Maffesoli, sociologue fécond et auteur de nombreux ouvrages de référence, nous offre là une réflexion aussi originale qu'actuelle. Elle s'inscrit parfaitement dans le prolongement de son dernier livre (" L'instant éternel ", évoquant le retour du tragique dans les sociétés postmodernes). Cependant, le titre et le sous-titre du présent essai font irrésistiblement songer aux événements du 11 septembre 2001 et le lecteur est a priori tenté de l'analyser au travers de ce prisme tragique. L'ombre du 11 septembre n'est certes pas absente de sa réflexion, et l'auteur écrit, à ce propos : " Il y a un retour en force du mal. J'entends par là la face obscure de notre nature " (pp. 31-32). Pour autant, sa réflexion va au-delà de ce seul événement, aussi terrifiant soit-il.

Pour Michel Maffesoli, l'enjeu de la mutation postmoderne consiste à " Reconnaître la part du diable, savoir en faire un bon usage, afin qu'elle ne submerge pas le corps social " (p.17). A la manière de Montaigne qui, dans ses " Essais ", se tâta au plus profond du mal, notre sociologue traque le Mal, enfoui au plus profond des sociétés postindustrielles ... et le Mal refoulé au plus profond de nous-mêmes (pouvant produire le 11 septembre, lorsqu'il resurgit soudainement). Faisant sienne la démarche intellectuelle de l'humaniste Montaigne, il note que " (...) la douleur de la parole perdue incite à donner la parole à la douleur retrouvée, et par là à (re)venir à un humanisme intégral " (p.23). Justement, cet humanisme est susceptible de constituer un recours : il peut aider l'homme à accepter ou

assumer la " part maudite " qui est en lui et à réaliser ce qu'il appelle " l'intégration homéopathique du Mal ". La " théâtralisation du *daimon* " (le démon était déjà dans Socrate...)est une manière d'homéopathiser le Mal, de l'amadou, de le domestiquer. Sagesse démoniaque, celle-là même que propose à tout être son propre *daimon* (p.113).

Si l'imperfection est l'expression d'un mal dynamique, la violence et le conflit sont les formes que revêt parfois ce dynamisme du mal. La violence est fondatrice, elle est un moment de la dialectique sans fin de la vie et de la mort, au sein de l'univers. L'angoisse métaphysique est, de ce point de vue, un élément essentiel du mécanisme de la violence. Hegel avait raison : cet " abattoir " qu'est l'Histoire demeure une réalité incontournable. C'est que le principe de réalité oblige l'homme à se rendre à l'évidence : l'Histoire, comme la vie quotidienne, est traversée par le conflit. Pour autant, Michel Maffesoli n'est pas totalement négatif, dans son approche du conflit. Dans sa vision de celui-ci, il y a aussi quelque chose de Simmel et de sa sociologie " compréhensive " (pas le Simmel de l'Argent, mais celui de la sociologie du conflit). En effet, à l'instar de son prestigieux aîné, notre sociologue n'exclut pas que le conflit permette à terme d'inventer un nouvel équilibre social, de déboucher sur une forme positive de socialisation ... même si pour l'heure il éprouve durement et fait souffrir notre humanité.

S'il nous faut être malade d'un monde que l'on ne peut pas ne pas aimer pour autant, la vérité de l'homme est bien dans la contradiction. De toute façon, la contradiction n'est-elle pas le nœud gordien de nos existences : " (...) la mort est le vrai prix à payer pour jouir

de la vie " (p. 166). L'Ombre plane sur chacun d'entre nous : parviendrons-nous, comme Pessoa à " la satiété du Néant " ? Ne vaut-il pas mieux encore profiter du kairos, du moment présent et de l'opportunité qu'il offre ?

Le dépassement dialectique du Mal est peut-être la condition de possibilité de la réalisation individuelle ou, ce qui en a été souvent la conséquence logique, le projet de construire une société parfaite. Si ce genre de projet a souvent mal tourné, c'est bien parce que ses promoteurs, à trop vouloir faire le bonheur de l'humanité, ont fini par perdre de vue ce principe élémentaire : " (...) l'attitude créatrice repose sur l'intégration constante du bien et du mal, de la vie et de la mort, du bonheur et du malheur " (p. 246). Au final, ce livre est précieux car il est d'une lecture agréable, presque badine, tout en parvenant à nous entretenir du sujet le plus grave qui soit pour chacun d'entre nous : la vie et la mort, comme participant d'une même expérience humaine, la finitude. Il offre par ailleurs une grille de lecture intellectuellement stimulante pour tenter de comprendre, de décoder les mutations travaillant en profondeur notre société postmoderne.

Christian SAVÈS

Ed. Flammarion, 2002.

“Après l’empire”

d’Emmanuel Todd

Les écrits d’Emmanuel Todd méritent l’attention. Dès 1976 dans un essai sur la décomposition de la sphère soviétique il annonçait " La chute finale " (chez Robert Laffont). Voici qu’il publie un essai sur la décomposition du système américain " Après l’empire ".

Pour notre auteur l’hégémonie (américaine) des années 1950-1990 sur la partie non communisée de la planète a presque mérité le nom d’empire. Ses ressources économiques, militaires et idéologiques ont alors donné un temps à l’Amérique toutes les dimensions de la puissance impériale.

Ceci s’est traduit par une double dépendance : dépendance militaire de l’Europe et du Japon défendue par les Etats-Unis, mais dans le domaine économique dépendance croissante des Etats-Unis dont le déficit commercial est couvert par les mouvements de capitaux européens et japonais vers l’Amérique mais pour combien de temps ?

Dans le domaine militaire, avec l’effondrement de l’URSS les forces américaines se retrouvent surdimensionnées pour assurer la sécurité de la nation mais inadaptées au contrôle d’un empire. Au passage Emmanuel Todd se permet quelques réflexions décapantes sur les capacités militaires américaines : l’armée américaine n’a débarqué en Normandie qu’une fois la Wehrmacht affaiblie par ses défaites en Russie. La victoire sur le Japon fut une victoire aéronavale. En Corée l’Amérique n’a pas convaincu. La défaite vietnamienne a durablement marqué la pensée stratégique américaine qui se concentre sur une maîtrise aéronavale absolue et une grande réticence à l’engagement de troupes au sol, seul moyen de contrôler durablement un pays.

La puissance américaine au lendemain de la guerre se fondait sur le contrôle de deux protectorats : l’Europe et le Japon. Dans la situation actuelle l’Amérique développe un militarisme théâtral fondé sur trois principes :

- ne jamais résoudre définitivement un problème pour justifier l’action militaire indéfinie

de l'unique superpuissance

- ne s'attaquer qu'à des Etats faibles accusés de terrorisme

- engager l'Amérique dans une course aux armements perpétuelle.

L'objectif primordial de cette stratégie est de conserver le contrôle politique des ressources mondiales en biens et en capitaux. Certains dirigeants européens étaient sans doute prêts à s'intégrer au système américain lorsque celui-ci les traitait en égaux. Mais l'unilatéralisme croissant du gouvernement américain, sa volonté non déguisée de se dégager de nombre des organisations multilatérales construites depuis la guerre affecte la cohésion de l'Alliance Atlantique.

Nous sommes tous des Américains avaient clamé les Européens à l'unisson au lendemain du 11 septembre 2001. L'administration Bush ne néglige aucun effort pour les persuader qu'elle se soucie fort peu de leurs intérêts et moins encore de leur opinion. Comment cela finira-t-il ? Emmanuel Todd risque la prévision suivante : " Le plus vraisemblable est une panique boursière d'une ampleur jamais vue suivie d'un effondrement du dollar, enchaînement qui aurait pour effet de mettre un terme au statut économique " impérial " des Etats-Unis.

Le pire n'est pas toujours sûr et cet essai provocant sous-estime sans doute la capacité de rebond de l'économie américaine. De toute façon si l'Amérique a perdu des positions par rapport à l'Europe et au Japon c'est que ces deux puissants ensembles se sont depuis longtemps relevés des dévastations de la guerre ce qui était bien précisément l'objectif de la politique américaine. Mais le résultat est maintenant un monde pluriel où la prédominance de

l'Amérique ne subsiste que dans le domaine militaire d'où la tentative de militariser sa politique étrangère

René FOCH

Ed. Gallimard, 2002.

"Le temps des ruptures"

de Jean-Luc Gendry

Le relais de Jules Romains paraît avoir été pris par Jean-Luc Gendry. Le premier avait terminé son cycle des " Hommes de Bonne Volonté " un 7 octobre, au 27ème tome, un jour après le premier, mais vingt-cinq ans plus tard en 1933. Le second a renoué le fil avant le début de la Deuxième guerre mondiale, avec " Le passant du matin " en quelque sorte le 8 octobre. Il décline depuis lors une série d'histoires dans l'Histoire. Au " Temps des ruptures " le héros principal, Nicolas Charpentier, qui relie entre eux les différents romans, a cru que le gouvernement de Vichy, en ses débuts ouvrait la voie à des initiatives juvéniles, en particulier aux siennes. Résultat: la Gestapo l'a mis en prison. Il sort de Fresnes en février 1942 au moment où commence le livre. Il va rencontrer le groupe dirigeant du Parti communiste clandestin, puis une jeune juive qu'il cache chez ses beaux-parents, puis Marquet, Mauriac, Monzie et bien d'autres, non des moindres, comme Pétain et Laval. Le héros du roman a des goûts éclectiques ! Il court même jusqu'à Lisbonne chapitrer Salazar au nom du Maréchal. Il a le don d'ubiquité grâce à son alliance avec une femme de haute naissance et de petite vertu allais-je écrire, si la fidélité conjugale n'était pas considérée dans ce beau monde comme une tare petite bourgeoise. Mais le prestige nulle-

ment éteint des vieilles classes dirigeantes permet à Nicolas, tel le diable de Lesage, de pénétrer dans tous les milieux, en particulier chez les responsables du gouvernement de Vichy ou chez les résistants de bonne compagnie, à Alger ou à Paris.

Il en résulte un témoignage original sur cette période, beaucoup plus vivant et au moins aussi vraisemblable que bien des épopées de la Résistance. Celle-ci n'en est pas moins présente sous la figure non seulement de Charles Tillon, mais aussi d'Henri Fresnay, de Gaulle apparaissant de loin comme un " deus ex machina " (à certains moments comme un " diabolus ").

Autant qu'un roman, ce livre est une leçon d'histoire où les personnages les plus sombres

comme Pierre Laval ou l'amiral Darlan ne sont pas caricaturés, pour une fois. Ils jouent un jeu qui ne semble ni criminel, ni stupide. Ils deviennent humains. Mais celui qui sort le moins contusionné de ces récits est Pétain. A tel point que l'on peut se demander si le roman ne constitue pas un nouveau plaidoyer en sa faveur. Mais comme il se termine au 13 novembre 1942, le doute est permis.

Le talent de l'auteur à mettre en scène des personnages vivants et complexes se déploie en un style clair, nerveux et précis. Il s'appuie sur une documentation de chartiste. Une mine d'anecdotes et de portraits sur un temps où les ruptures s'accroissent ! A suivre ! Avec intérêt.

Charles DELAMARE

Ed. J.C. Lattès

Les auteurs

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, *Docteur en droit, Professeur agrégé des facultés de droit*

Jean AUBRY, *Trésorier payeur général honoraire*

Denis BADRÉ, *Sénateur des Hauts-de-Seine*

Maurice BLIN, *Agrégé de philosophie, Sénateur,*

Claudius BROSSE, *Préfet de région honoraire, auteur de " L'État dinosaure ".*

Dominique CHAGNOLLAUD, *Directeur du Centre d'Études Constitutionnelles et Politiques de l'Université de Paris II (Panthéon-Assas)*

Philippe CHALMIN, *professeur associé à Paris Dauphine*

Jean-Marie DAILLET, *Ancien ambassadeur de France en Bulgarie, ancien Député*

Charles DELAMARE, *Ancien Président de banques*

Michel DRANCOURT, *Économiste, a longtemps dirigé l'Institut de l'Entreprise. Son dernier ouvrage : Leçons d'Histoire de l'Entreprise de l'antiquité à nos jours.*

Jean-Pierre DUDÉZERT, *Agrégé de philosophie, Docteur en Sciences politiques.*

Emmanuel ECHIVARD, *Professeur agrégé de Lettres classiques*

Philippe GARABIOL, *Haut fonctionnaire*

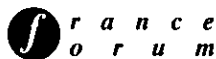
Pierre KERLÉVÉO *Généalogiste*

André LE GALL, *Écrivain, Ancien Élève de l'ENA*

Corinne LEPAGE, *Présidente de CAP 21 ; ancien Ministre*

Jacques MALLET, *Ancien Député européen*

Roberto PAPINI, *Secrétaire général de l'Institut International Jacques Maritain*



Directeur de la publication : **Anne-Marie Idrac** — Gérant : **Jean-Pierre Duclos** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Charles Delamare, Nicolas Krausz, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** — Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 - e-mail : france-forum@udf.org — Commission paritaire : 60361 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

Du bon usage des crises

Le Moyen-Orient et l'Europe PAR RENÉ FOCH

Retour de la Russie profonde PAR FRANÇOIS-GEORGES DREYFUS

La déprime rationnelle PAR MARC VARANGOT

Mixité sociale, identité nationale PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST

Immigration : la gauche sur le divan PAR CHRISTIAN SAVÈS

Du bon usage de l'Europe

Réflexions sur le 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Élysée PAR KARL LAMERS.

Quelle Constitution pour l'Europe élargie ? PAR JACQUES MALLET

Dix futurs membres dans l'Union européenne PAR PETER SANDOR

La Slovénie aux portes de l'Union PAR MAGDALENA TOVORNIK

Du bon usage des institutions

République et démocratie PAR MAURICE BLIN

La religion face à la politique PAR JEAN CHÉLINI

Elections allemandes : une victoire étriquée PAR HENRI MÉNUDIER

Sommaire détaillé page 3